



**CONTRAT
TERRITORIAL
DE RELANCE
ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENTRE

CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Représenté par Olivier Bianchi, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 2 juillet 2021,
Ci-après désigné par Clermont Métropole

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Philippe Chopin, Préfet du Puy-de-Dôme
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la

forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Enfin, en référence à « l'accord de méthode sur la mise en œuvre des contrats de relance et de transition écologique » signé avec France Urbaine, le rôle des territoires urbains est amplement reconnu dans la relance et la mise en œuvre des grandes transitions ainsi que dans le renforcement de la cohésion et de la solidarité territoriale.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de Clermont Métropole autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation de Clermont Métropole

Clermont Métropole a souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Clermont Auvergne Métropole, principal bassin de population de l'ex-Auvergne, constitue le pôle urbain Ouest de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au centre d'une zone montagneuse et rurale. Elle est peu à peu sortie d'une mono-industrie pour devenir un territoire de services industriels qui accueille des activités de recherche et d'innovation. Elle est le berceau et siège de la multinationale Michelin. L'environnement naturel exceptionnel, l'empreinte industrielle, la jeunesse et l'enseignement supérieur sont des caractéristiques majeures du territoire. L'Université de Clermont Auvergne, fortement développée, est un levier majeur de plus de 40 000 étudiants.

Clermont Auvergne Métropole réunit quelques 300 131 habitants pour 21 communes (population INSEE au 1^{er} janvier 2021) : Aubière (10 897 hab), Aulnat (4 112), Beaumont (11 024), Blanzat (3 791), Cébazat (8 835), Ceyrat (6 513), Chamalières (17 835), Châteaugay (3 144), Clermont-Ferrand (149 464), Cournon-d'Auvergne (20 526), Durtol (2 075), Gerzat (10 402), Le Cendre (5 548), Lempdes (8 973), Nohanent (2 258), Orcines (3 544), Pérignat-lès-Sarliève (2 746), Pont-du-Château (12 102), Romagnat (7 971), Royat (4 625), Saint-Genès-Champanelle (3 746).

Depuis l'époque celte gauloise, au fil de l'histoire le rayonnement métropolitain de Clermont-Ferrand s'est affirmé et l'agglomération s'impose incontestablement à la tête de l'aire urbaine du Val d'Allier et rayonne sur un territoire d'Issoire à Thiers et à Vichy.

D'un point de vue administratif, Clermont communauté a été créée en communauté d'agglomération en décembre 1999 par transformation de la Communauté de communes instituée le 31 décembre 1993. Elle est devenue Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017 sous le nom de Clermont Auvergne Métropole et a acquis le statut de Métropole le 1^{er} janvier 2018 (décret n° 2017-1778 du 27 décembre 2017).

Sur la base de l'ambition métropolitaine, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – L'ambition du territoire de Clermont Auvergne Métropole

L'ambition métropolitaine ici résumée, est présentée en Annexe 2. Elle découle d'un diagnostic territorial (annexe 1) s'appuyant sur le schéma de transition énergétique et écologique approuvé en 2018 et sur le Plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration.

La métropole clermontoise vit une transformation majeure. Elle a entamé sa sortie du XX^{ème} siècle industriel, au cours duquel elle a échappé à un destin de ville moyenne, pour entrer pleinement dans le XXI^{ème} siècle numérique et écologique en tant que pôle urbain majeur du Massif central avec la responsabilité d'entraîner tout son « hinterland ».

A ce titre, elle joue un rôle essentiel dans la spatialisation de l'Etat républicain français. Seul grand espace urbain entre Orléans et Montpellier, elle s'impose aujourd'hui comme la capitale du Massif central et le pôle d'équilibre de l'ouest de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Si la crise sanitaire est venu bouleverser ses ambitions de manière dramatique, elle n'en a fait que renforcer sa pertinence.

Si la pandémie a conduit l'action publique gouvernementale à se mobiliser sur un plan de relance national, elle a aussi orienté l'action métropolitaine à court terme qui s'est doté d'un plan d'urgence et de relance pour assurer la résilience de son territoire.

Désenclavement : la métropolisation à l'épreuve des faits

Force est de constater que la Métropole clermontoise peine à sortir de son enclavement historique. Si les liaisons autoroutières sont de qualité, en revanche, les connexions ferroviaires et aéroportuaires ne sont pas à la hauteur d'une métropole de cette taille, ni de son rôle stratégique dans l'aménagement de l'espace national.

Des investissements importants s'avèrent nécessaires pour améliorer ces dessertes. Ce sont des enjeux qui dépassent le seul territoire métropolitain. A ce titre ils relèvent de l'État, des régions concernées et de la SNCF. L'ensemble des acteurs, privés et publics a décidé d'agir de concert. C'est une priorité absolue pour la poursuite du développement du territoire. C'est un enjeu central des prochaines années.

Le fait métropolitain

Par sa croissance démographique régulière, son rayonnement sur les territoires voisins, et ses aménités, la Métropole agit comme un formidable accélérateur de développement. Mais elle génère aussi de nombreuses externalités négatives. Aujourd'hui le territoire est confronté à quatre défis majeurs :

1^{er} défi : la création d'une Métropole résiliente

La Métropole entend modifier en profondeur son partage de l'espace public afin d'accorder la priorité absolue aux mobilités du quotidien avec la **création de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)** en site propre ainsi que la poursuite de la construction d'un **vaste réseau de pistes cyclables**. La mise en place d'une Zone à Faibles Emissions et le verdissement des flottes automobiles publiques viennent compléter cette armature.

Le soutien à la **rénovation thermique de l'habitat** tant dans le parc privé que dans le parc public va permettre de poursuivre une ambitieuse politique de rénovation des logements avec notamment la création d'un service public de la performance énergétique de l'habitat.

Par ailleurs, à travers l'ambition de devenir un Territoire à énergie positive (TEPos), la Métropole entend satisfaire ses besoins énergétiques avec des énergies renouvelables locales, en s'appuyant sur les énergies ayant le plus fort potentiel que sont l'énergie photovoltaïque, le bois et la chaleur fatale, voire également la méthanisation.

En ce qui concerne l'habitat, les réseaux de chaleur participent pleinement de cette ambition.

La construction de la résilience va également s'articuler autour de la **création d'une ceinture maraîchère**, de la maîtrise des rejets par des **bassins d'orage sous forme de parc urbain**, la **modernisation de ses déchetteries** ainsi que dans l'expérimentation « territoire zéro déchets, territoire zéro gaspillages ». Dans cet objectif, c'est aussi le projet structurant d'**extension prochaine de l'actuelle station d'épuration et la bio méthanisation des boues** dans l'objectif de mettre un terme aux déversements de pollution dans le milieu naturel.

2^{ème} défi : la poursuite de son développement harmonieux

Pour créer les conditions de son développement et d'une juste redistribution, la Métropole entend développer les projets qui contribuent à renforcer l'attractivité économique, culturelle, sportive et touristique du territoire.

Pour cela, le projet de **candidature de Clermont-Ferrand / Massif Central à la Capitale européenne de la culture pour 2028** se veut être un accélérateur des projets en s'appuyant notamment sur un réseau déjà très structuré d'équipements publics culturels. Cette candidature permettra de mettre en résonance une dynamique de projets culturels destinés à **répondre aux attentes fortes des habitants, de renforcer l'attractivité du territoire** avec pour corollaire, **un effet d'entraînement fort pour l'ensemble du territoire du Massif Central**.

Dans cette volonté de s'appuyer sur ses atouts culturels, la Métropole souhaite s'engager dans le projet de création d'une « **Cité du Court** » afin de conforter la place du Festival International du Court métrage.

Un vaste plan muséal est également destiné à mettre en valeur les grands musées métropolitains et à les doter d'un **centre de conservation des réserves**, qui se voudra exemplaire en termes d'énergie.

C'est aussi un projet de **résidence d'artistes** dans le futur quartier métropolitain Saint-Jean. Enfin en matière de patrimoine, c'est le projet de mise en valeur **des remparts de Montferrand** pour une valorisation de la bastide médiévale ainsi que le projet de mieux connaître et valoriser son patrimoine avec l'obtention d'un **label Pays d'Art et d'Histoire**.

Renforcer l'attractivité, c'est également créer les conditions du développement économique et la pandémie a nécessité la mise en place d'un plan d'urgence et de relance.

En synergie avec ce plan, la Métropole entend accompagner ses filières d'excellence, en lien avec les partenaires privés, publics et académiques, et souhaite travailler à l'émergence d'un **pôle des Industries Culturelles et Créatives** et d'un **pôle international sur les mobilités durables**.

Avec plus de 40 000 étudiants, renforcer l'attractivité c'est également créer les meilleures conditions pour **l'écosystème de l'enseignement supérieur, reconnu notamment à travers la labellisation I-Site**.

Se développer harmonieusement, c'est également permettre l'accès du plus grand nombre à **des activités sportives** soit en sa qualité de spectateur ou d'acteur. Si le rayonnement sportif s'appuiera sur les 5 sites d'entraînement labellisés pour les Jeux Olympiques Paris 2024, deux projets d'envergure viendront conforter cette ambition, à savoir **l'extension du stade Gabriel-Montpied à 13 000 places et la rénovation de la piscine olympique Les Hautes Roches**.

3^{ème} défi : la réussite de la Mutation Urbaine

La Métropole pilote un ambitieux programme de renouvellement urbain avec trois quartiers sélectionnés d'intérêt national par l'ANRU. Avec les quartiers Saint-Jacques Nord, La Gauthière et Les Vergnes à Clermont-Ferrand, il s'agit de poursuivre la stratégie urbaine initiée en 2006 et transformer positivement et durablement l'image de ces quartiers. Un soutien spécifique est également prévu dans le cadre du Contrat de Ville.

Avec près de 40 ha de friches industrielles ou d'emprises mutables, **le futur grand quartier métropolitain Saint Jean** accueillera notamment un lycée, un parc urbain, un équipement sportif, un lieu culturel, des activités économiques et des logements.

Aujourd'hui, les zones d'activités ne sont plus adaptées, ni fonctionnellement, ni en termes d'enjeux environnementaux. A ce titre, un vaste **plan de requalification des espaces d'activités** est enclenché afin de redonner de la qualité de vie, notamment par la mobilité durable et la végétalisation des espaces.

Cette transformation urbaine va également s'appuyer sur l'opportunité qu'offre la **restructuration des transports en commun** par les aménagements de façade à façade, les lieux de projets sur les tracés qui feront l'objet d'**aménagement urbains et paysagers importants** avec la mise en place d'une plus grande végétalisation (Nature en Ville), un meilleur partage de l'espace public et enfin la priorisation des modes doux.

Réussir la mutation urbaine de la Métropole ne peut s'envisager qu'avec une transition numérique réussie. **Construire une Métropole intelligente**, c'est encourager et accompagner une gouvernance de la donnée, moderniser l'action publique et moderniser la relation à l'utilisateur, trois axes de travail dont le déploiement concernera prioritairement les thématiques de la mobilité, de la culture, de l'habitat et l'environnement.

4ème défi : la capacité d'entraînement des territoires voisins

La Métropole collabore activement avec ses territoires périphériques que ce soit au sein du Pôle d'équilibre territoriale et rural du Grand Clermont ou du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne. A ce titre, elle participe à la refondation des grands principes de la politique d'aménagement et de développement portés par le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont.

Espace de dialogue et de réflexion, les échanges au sein du Pôle métropolitain se tournent aujourd'hui vers la prospective et notamment le rôle de l'industrie de demain.

En termes de coopération inter-territoriale, la Métropole est consciente de son rôle moteur et c'est tout le sens qu'elle a donné, depuis plus de dix ans, à son partenariat avec le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

De même, elle s'engage dans des collaborations actives, à travers les contrats de réciprocity que ce soit avec Saint-Flour Communauté ou le Parc du Livradois-Forez.

A ce titre, l'un des enjeux forts de coopération se portera sur la mise en tourisme du **Musée Archéologique de la Bataille de Gergovie et l'aménagement du plateau éponyme**, élément fort de l'offre culturelle, historique et archéologique du territoire.

Enfin cette volonté d'entraîner les territoires voisins c'est bien sûr le projet de candidature au titre de Capitale européenne de la Culture pour 2028 ou la Métropole, en tant que **pôle d'équilibre du Massif central**, entend prendre toute sa part à cette candidature particulièrement structurante pour le territoire.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques exprimées à travers l'ambition métropolitaine

- **Orientation 1 : Devenir une métropole résiliente**
- **Orientation 2 : Poursuivre un développement harmonieux**
- **Orientation 3 : Réussir la mutation urbaine**
- **Orientation 4 : Entraîner le territoire**

Article 4 – Le Plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction de l'ambition métropolitaine qui se décline en actions de l'EPCI, de ses communes membres et des acteurs territoriaux qui participent de cette ambition.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Les différentes contractualisations avec l'État sont référencées ci-après :

- le Nouveau Programme de renouvellement urbain 2014-2024 avec l'ANRU (protocole de préfiguration signé le 4 mai 2017 / Convention pluriannuelle signée le 14 novembre 2019)
- le Contrat de Ville (signé le 21 décembre 2015 / protocole d'engagements réciproques et renforcés signé en 2020)
- la convention de délégation des aides à la pierre (2015-2021 – prorogation jusqu'au 31/12/2022)
- la convention de PIG avec le Préfet en tant que délégué territoriale de l'ANAH – 2016-2020 prorogation sur 2021 et possiblement sur 2022)
- Le Contrat d'objectif territorial « Chaleur renouvelable » 2019-2021 avec l'ADEME

- le contrat de programme d'actions de prévention des inondations – PAPI d'intentions 2018-2021.
- le Contrat territorial 2019-2022 des rivières de la Métropole clermontoise avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne
- le Contrat territorial des 5 rivières – 2021-2026 avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne
- la Convention Ville de Demain – Programme des Investissements d'Avenir signée le 8 septembre 2016

Contractualisations à venir

- le Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 – Volet territorial
- le Projet Partenarial d'Aménagement sur la Grande Opération d'Urbanisme Saint-Jean – Brézet
- l'Opération de revitalisation du territoire 2021-2026
- le Contrat vert et bleu avec le Conseil régional
- le Contrat territorial de développement durable avec le Conseil départemental du Puy-de Dôme
- La Convention Air avec l'ADEME
- Le contrat d'ingénierie agricole avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme

4.2. Validation des actions

L'ambition métropolitaine se traduit à travers un plan d'actions. Les actions du CRTE seront décrites dans des fiches action qui seront précisées par avenant audit contrat.

Les actions prêtes seront proposées chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires. Cette convention devra prendre en compte l'ensemble des financements reçus de l'État et de ses opérateurs : dotations, subventions reçues au titre des appels à projets (notamment de France relance), financements obtenus au titre de l'accord régional de relance ou du CPER.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le contrat pourront être adaptés par voie d'avenants à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance et des enveloppes de crédits mobilisables.

4.3. Projets et actions en maturation

Les projets structurants du territoire :

Des projets, de niveaux de maturité différents, sont listés dans le contrat. Selon leur évolution, ils pourront figurer dans le contrat au travers des fiches actions appelés à être précisés au gré de la maturation de leur définition.

- CREATION ET MISE EN SITE PROPRE DE DEUX LIGNES DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE – SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS COLLECTIFS

Ce projet fait partie d'une **ambition politique plus globale de mobilité propre** au titre d'une Métropole durable incarnée par une dynamique dénommée InspiRe,

Le projet InspiRe répond également à quatre objectifs spécifiques à savoir la desserte de quartiers liée à la politique de la ville, l'utilisation uniquement de véhicules routiers "zéro émission", l'amélioration de la qualité de l'air dans les zones à faibles émissions mobilités et la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme en lien avec le projet de transport concerné (parking relais/stationnement). Enfin, il comporte également une solarisation du parking de bus par ombrières. Ce projet d'ampleur représente un investissement d'environ 300 millions d'euros et devrait être réalisé pour 2025.

Ce projet a fait l'objet d'une candidature à l'Appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre de 2021

-AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Adopté en 2018, le schéma cyclable devrait se traduire par 365 km d'aménagements cyclables d'ici 2028 et plus de 30 millions d'euros sur 10 ans. Il s'accompagne d'un développement du stationnement vélo et d'un renforcement de la location vélo, un accompagnement à la pratique avec une communication sur le code de la rue.

Ce projet a été lauréat de l'Appel à projets « Fonds mobilité actives / Continuités cyclables en 2019 et de l'Appel à projets « Fonds mobilités actives / Aménagements cyclables en 2020.

- NOUVEAU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE SUR LES QUARTIERS DES VERGNES, DE LA GAUTHIÈRE ET DE SAINT-JACQUES NORD

Cette politique de renouvellement urbain s'appuie sur les outils d'aménagement et les politiques de développement du territoire avec trois dimensions majeures : une dimension urbaine (exemplarité environnementale, innovation urbaine, amélioration du cadre de vie), une dimension habitat (mieux habiter, PLH, équilibre social, CIL,...) et une dimension économique et sociale (vivre-ensemble, participation citoyenne, culture, économie/emploi...).

Elle porte l'ambition de compléter, d'achever et de pérenniser le processus de transformation déjà en cours sur les quartiers et de répondre aux orientations stratégiques d'intégrer les quartiers aux dynamiques métropolitaines, de s'appuyer sur les spécificités et les ressources propres à chaque quartier, de décliner un projet d'habitat adapté et réaliste, de développer une offre économique pertinente et d'offrir un cadre de vie et une qualité de services permettant de bien vivre.

- PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT : GRANDE OPÉRATION D'URBANISME - QUARTIER SAINT-JEAN LE BRÉZET

Vaste périmètre de 200 ha en entrée Est de la Ville de Clermont-Ferrand, ce projet de régénération urbaine est identifié depuis une quinzaine d'années comme un secteur clé pour la création d'un nouveau cœur métropolitain. La mixité fonctionnelle est au cœur de cet ambitieux projet et vise à répondre aux besoins du territoire à la fois en matière d'habitat, avec la création de nouveaux logements sans étalement urbain, et en matière d'attractivité économique, avec la modernisation de la ZAE du Brézet, première zone d'activité de la métropole par le nombre d'entreprises et d'emplois.

Cette mixité fonctionnelle s'appuie sur la valorisation de friches (quartier Saint-Jean et ancien centre routier du Brézet) ainsi que sur la desserte par la ligne B de Bus à Haut Niveau de Service à horizon 2026.

- RESTRUCTURATION DU SITE DE L'HÔTEL-DIEU

Le site de l'Hôtel-Dieu, ancien centre hospitalier de Clermont-Ferrand vit une transformation historique pour accueillir la future bibliothèque métropolitaine ainsi qu'une grande mixité d'usages en cœur d'agglomération avec la construction de logements, de services et commerces, résidences étudiants et seniors, dans un cadre paysager.

Le projet d'envergure de cette bibliothèque du 21ème siècle contribuera au développement culturel de la métropole clermontoise. Mêlant une construction architecturale forte et de grandes qualités fonctionnelles, ce nouvel écrin sera le berceau de nombreuses activités pour tous les habitants.

- EXTENSION DU STADE GABRIEL MONTPIED

L'extension du Stade Gabriel-Montpied s'insère dans une dynamique urbaine plus large à l'échelle du Nord de la Métropole. Le développement territorial de ce secteur se caractérise par différents projets, urbains (Champratel, les Vergnes), d'accessibilité et d'équipements publics. L'objectif est de doter le territoire d'un stade de 30 000 places à terme, équipement sportif faisant défaut sur le territoire pour accompagner le développement des clubs de football et de rugby et accueillir des événements sportifs internationaux.

- RÉNOVATION DU CENTRE AQUATIQUE DES HAUTES ROCHES

Accompagnant la réhabilitation d'un bassin de 50 m et de 40 m ainsi que le réaménagement des espaces intérieurs, le projet prévoit une importante rénovation énergétique permettant de diminuer l'empreinte énergétique de cet équipement. Ce projet s'inscrit notamment dans le cadre des JO 2024 et du développement de la pratique de la natation.

- LA MISE EN OEUVRE DU RESEAU DE CHALEUR « SAINT-JACQUES PLUS »

Le projet de réseau de chaleur « Saint-Jacques+ » a été élaboré dans le cadre d'un partenariat entre Clermont Métropole et plusieurs acteurs du territoire souhaitant raccorder leurs bâtiments au réseau de chaleur : les communes de Clermont-Ferrand, d'Aubière et de Beaumont, le Département du Puy-de-Dôme, le CHU et le Centre Jean Perrin, l'Université Clermont Auvergne, le CROUS, Assemblia et Auvergne Habitat.

Il a donné lieu à la réalisation d'un Schéma directeur cofinancée par l'ADEME et par les partenaires précédemment mentionnés. Conformément à ce schéma, le projet entend créer un réseau de chaleur raccordé à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du VALTOM, située au Petit Beaulieu à Clermont-Ferrand. Ainsi, ce projet permet de substituer une énergie de récupération (chaleur « fatale » du VALTOM) aux énergies fossiles actuellement utilisées pour la production de chaleur dans les bâtiments concernés.

Pour assurer la réalisation du projet, la collectivité souhaite créer une Société d'Économie Mixte à Opération Unique (SEMOP) chargée de la création et de l'exploitation du réseau de chaleur. Moyennant un raccordement progressif, le réseau devrait connaître une année pleine de fonctionnement en 2024.

- L'INTERCONNEXION DES RESEAUX DE CHALEUR NORD

Via un financement du Fonds Chaleur de l'ADEME, les travaux d'interconnexion des réseaux de chaleur de La Gauthière et de Croix Neyrat doivent être finalisés pour 2022 pour une mise en service sur 2023.

- RACCORDEMENT DU SITE MICHELIN DE CATAROUX AU RESEAU DE CHALEUR

Le projet prévoit le raccordement du site industriel Michelin de Cataroux au réseau de chaleur permettra à ce dernier de consommer de la chaleur en période hivernale et d'alimenter en retour le réseau en chaleur fatale en période estivale permettant ainsi de fournir une énergie plus vertueuse que le bois.

- INITIATIVE SOLAIRE DÔME AVEC L'ADUHME

La Métropole a confié à l'Aduhme (Association pour un développement urbain harmonieux et la maîtrise de l'énergie) une mission de diagnostic sur les bâtiments communaux et métropolitains dans l'objectif d'initier une opération collective pour implanter des centrales photovoltaïques en toiture en vue de participer à la production d'électricité verte. L'opération Solaire Dôme est l'opportunité d'équiper un important volume de bâtiments en photovoltaïques avec un marché groupé et des entreprises locales qui réaliseront les travaux d'installation.

- EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DES TROIS RIVIERES INTEGRANT LA CONSTRUCTION D'UN METHANISEUR

Ce projet d'extension des filières de traitement des eaux et boues de la STEP intègre une bio méthanisation des boues avec un objectif de valorisation énergétique et de moins déverser de pollution dans le milieu naturel.

- PROJETS DE BASSINS D'ORAGE – AMENAGEMENT D'UN PARC URBAIN GALAXY-FONTGIEVE

Ce projet d'aménagement de bassin d'orage se situe dans le quartier « Fontgèze » intégrant une forte requalification paysagère et environnementale de la Tiretaine Nord, qui implique la démolition de la surface commerciale existante à ce niveau pour la restituer à proximité, en permettant la création d'un parc paysager linéaire, intégrant ces bassins et permettant la découverte de la Tiretaine aujourd'hui canalisée.

Par ailleurs, différents projets de bassins de stockage-restitution sont à l'étude sur le territoire métropolitain.

- VOIE VERTE LE LONG DE L'ALLIER : LE PROJET « VIA ALLIER »

Ce projet piloté par le Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Clermont sur mandat des quatre EPCI membre du PETR est mis en œuvre via les ressources d'ingénierie du Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Financé à 70 % par les fonds du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, il consiste en l'aménagement d'une voie le long de la rivière Allier de Pont-du-Château à Authezat soit 27 km d'itinéraire spécialement dédié aux modes de déplacement "doux" (vélos et piétons notamment). Le tracé respecte un équilibre entre la disponibilité foncière, l'intérêt paysager des zones traversées, la sécurité des futurs usagers, la prise en compte optimale des enjeux de protection de l'environnement, ainsi que la valorisation économique et touristique des bourgs et sites d'intérêt.

- VIA LE SIEG, INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE ET AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Via les aides potentielles ADVENIR de l'ADEME, le SIEG, syndicat intercommunal d'électricité étudie les possibilités d'installation de bornes électriques et entend poursuivre l'amélioration de la performance de l'éclairage public à l'instar du projet qui a été réalisé sur la ville de Clermont-Ferrand.

- PÔLE MULTIFILIERES DE VALORISATION DES DECHETS DU VALTOM

Dans le cadre de son Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques sur le territoire du Valtom, pour un territoire zéro déchets, zéro gaspillage, le pôle Vernea est engagé dans une démarche de réduction et de valorisation des déchets. A ce titre, une montée en puissance est envisagée sur la méthanisation des collectes des déchets fermentescibles.

- RESTRUCTURATION DES THERMES DE ROYAT

Ce projet de revalorisation de l'activité thermale et thermoludique de la station porte l'ambition d'évoluer vers le concept de « station thermale de pleine santé ». Le projet englobe les deux structures que forment l'établissement Thermal et le Centre Thermoludique Royatonic, mais également les besoins connexes tels que l'hébergement et les leviers servant le développement de l'attractivité de la station.

La ville de Royat a recours à un partenaire privé expert en thermalisme (via une DSP sous le régime de la concession) pour réaliser ces investissements, organiser l'évolution de l'offre de la station et gérer l'exploitation des équipements thermaux et thermoludiques.

En projets actuellement à l'étude

PLAN MUSEAL 2020-2028

Le plan musées met à l'agenda la création d'un Centre de conservation des réserves muséales qui permettra aux musées de bénéficier d'une politique muséale à l'échelle du territoire et de jouer un rôle actif dans la candidature de Clermont Massif central, Capitale Européenne de la Culture.

Ce Centre de conservation permettra de valoriser les collections des musées, les bâtiments, la conservation des œuvres, et d'améliorer l'accessibilité et accueillir des nouveaux publics.

L'espace ainsi récupéré grâce au déménagement des réserves permettra de mettre en œuvre un programme global de rénovation des Musées (Musée Art Roger Quillot, Bargoïn, Lecoq, lieux d'interprétation Vigne, Bateriaie, Résistance).

CITE DU COURT

Il s'agit, par ce projet d'extension de La Jetée, lieu emblématique de l'association Sauve qui peut, d'affirmer la Métropole en tant que **pôle régional d'excellence dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel** et de conforter la place du Festival International du court métrage (2ème festival après Cannes en termes de fréquentation) dans la vie de la cité, d'améliorer l'offre culturelle autour du format Court (webséries, clips, court métrage, ...) et de contribuer au développement des Industries Culturelles et Créatives.

4.4. Les actions de coopération inter-territoriale

Le Conseil départemental a signé avec l'Etat un Accord de Relance le 29 mai 2021. A travers son ambition de devenir un Département à énergie positive, le Département du Puy-de-Dôme propose aux EPCI un accompagnement notamment méthodologique pour la mise en œuvre de la transition écologique.

Démarche de refondation des grands principes de la politique d'aménagement et de développement « Demain le Grand Clermont » portée par le PETR du Grand Clermont.

Cette démarche ambitionne de requestionner le projet du territoire et son modèle de développement avec l'éventualité in fine, d'une révision du Schéma de Cohérence Territoriale.

Projet Alimentaire Territorial avec le PETR du Grand Clermont et le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez

Depuis 2017, les deux structures sont lauréates ensemble de l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation. Dans ce cadre, elles ont obtenu un soutien du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour élaborer un Projet Alimentaire Territorial commun. L'Union Européenne apporte également un soutien financier à ce projet par le biais du programme LEADER du PNR Livradois-Forez.

Le PNR Livradois-Forez et le Grand Clermont se sont donnés pour objectif d'améliorer le taux d'auto-alimentation du territoire et d'offrir aux habitants les conditions d'une alimentation saine, de qualité, accessible à tous, issue de circuits de proximité et contribuant au développement d'une agriculture rémunératrice pour l'agriculteur et respectueuse de l'environnement.

Dans le cadre du plan « France Relance », l'Etat et la Région AURA ont lancé un appel à candidatures (AAC) visant à financer des projets structurants pour la transition alimentaire du territoire. Depuis le 1er mars 2021, 30 projets ont été remontés. Ils font partie de la candidature globale déposée par le PAT du Grand Clermont et du PNR Livradois-Forez le 15 avril dernier.

Réflexion prospective avec le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne sur l'industrie 5.0 de demain.

La réflexion s'oriente sur l'accueil de nouvelles entreprises au-delà de la seule question foncière, et souhaite prendre en compte de la dimension de l'accueil de l'industrie du XXIème siècle. Il s'agit ainsi d'**appréhender l'émergence d'une nouvelle révolution industrielle dite « industrie 5.0 »** qui entend accueillir la production et la fabrication de demain sur le territoire national et ainsi tirer parti du processus de réindustrialisation de l'Europe.

Renouvellement de la Convention Cadre avec le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Le partenariat avec le Parc remonte à 2011 et une nouvelle convention cadre va être proposée pour la période 2021-2026 au regard des enjeux identifiés sur le territoire définissant les principaux axes de travail qui portent sur le développement durable avec la préservation des trames vertes, bleues et noires, la qualité paysagère et la conciliation des usages et sur l'attractivité du territoire avec le renfort de la lisibilité urbaine du territoire en lien avec la préservation et la mise en valeur des sites naturels emblématiques ou ordinaires.

Contrat de réciprocité avec Saint-Flour Communauté notamment sur les candidatures à la Capitale européenne de la culture et à la reconnaissance d'un patrimoine mondial Unesco de la Vallée de la Truyère.

La mise en œuvre de ce contrat de réciprocité s'articulera autour des thématiques du développement économique, de la culture, de la mobilité et de la transition écologique.

Contrat de réciprocité avec le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez

Ce contrat entend mettre en œuvre des axes de travail autour de la filière bois et la gestion vertueuse de la forêt, le Projet Alimentaire Territorial et la mobilité.

Coopération sur la mise en tourisme du Musée Archéologique de la Bataille de Gergovie

La Communauté de communes Mond'Arverne Communauté porte un ambitieux projet de revalorisation du plateau de Gergovie dont la première réalisation réside dans l'ouverture du Musée Archéologique de la Bataille. Ce projet aux portes de la Métropole est un élément fortement structurant de la stratégie touristique et d'attractivité du territoire notamment autour de l'aménagement du plateau de Gergovie.

Candidature à l'échelle du Massif Central pour la Capitale européenne de la Culture avec l'association Clermont Massif Central 2028.

Depuis 2015, la Ville de Clermont-Ferrand travaille à un projet de candidature au titre de Capitale européenne de la Culture pour 2028. Ce programme européen est une opportunité de développement et de rayonnement. Sa mise en œuvre est également une aventure fédératrice pour les forces vives locales. Il est alors apparu naturel pour cette mise en mouvement que la candidature puisse s'appréhender à l'échelle du Massif central. Ce territoire s'est imposé comme un espace riche de son environnement, de sa préservation, de ses ressources naturelles et culturelles.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

L'ambition métropolitaine pourra s'appuyer sur un ensemble d'acteurs en soutien en ingénierie tels que l'agence d'urbanisme et de développement, la SPL Aménagement, la SEM Assemblia, la SPL Tourisme, le CAUE, le SMTC, le SIEG, le PETR du Grand Clermont, le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne, MACEO, l'ADUHME, la Banque des Territoires, l'ADEME, le CEREMA...

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à accompagner la réalisation des actions inscrites au contrat, dans la limite des moyens dont ils disposent.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits sont des montants prévisionnels. Ils seront à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits en Loi de finances, de l'éligibilité des différentes opérations aux lignes de crédits des ministères concernés, des résultats des AAP auxquels la Métropole a candidaté (à ajouter), du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions feront l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat Clermont Métropole assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le pilotage du CRTE dépend du Directeur général des Services et de son équipe de direction. La Direction des Politiques contractuelles et de l'Alliance des Territoires porte la responsabilité d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport de l'expertise technique et juridique de ses services et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Dans ce cadre, l'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et Clermont Métropole mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant et notamment le Vice-Président en charge de la contractualisation.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de Clermont Métropole, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et Clermont Métropole . Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Veiller au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC « stratégie nationale bas carbone ».

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

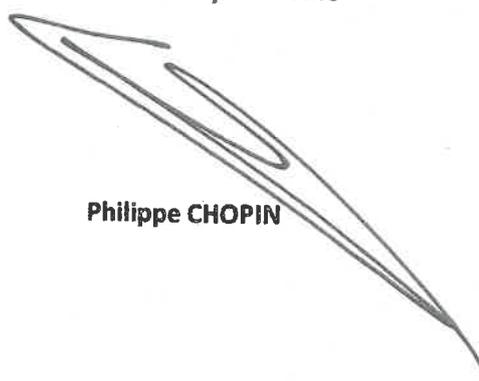
Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

A Clermont-Ferrand, le 8 juillet 2021,

Le Président
de Clermont Auvergne Métropole


Olivier BIANCHI

Le Préfet du Puy-de-Dôme


Philippe CHOPIN

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Le diagnostic territorial

Annexe 2 – La stratégie métropolitaine

Annexe 3 – Le Plan d'actions

Annexe 4 – Les indicateurs

Annexe 5 – La liste des projets 2021

ANNEXE 1

DIAGNOSTIC

LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Pour détailler le diagnostic du territoire de Clermont Métropole, différents documents de programmation existants vont permettre d'aborder les dimensions multiples que peut recouvrir ce diagnostic.

A cet effet, le Schéma de Transition énergétique et écologique (STEE), en tant que document transversal, permettra d'aborder de nombreux enjeux environnementaux tels que la lutte contre le changement climatique, la limitation des pollutions et la préservation des espaces naturels et du cadre de vie exceptionnel de la métropole.

Les enjeux de santé publique seront abordés à travers la prise en compte du risque sanitaire liés aux particules fines contribuant à la pollution de l'air, le risque des canicules, ainsi que les bienfaits des modes actifs de déplacements et de l'alimentation durable sur la santé.

Enfin, en termes d'enjeux socio-économiques, dans le cadre d'une réduction attendue de la facture énergétique des habitants, seront abordés la rénovation énergétique des logements.

En tant que schéma intégrateur, le STEE s'articule avec les autres démarches de la collectivité et notamment le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), le Plan de Déplacement Urbain (PDU), le Plan local d'Habitat (PLH), le Schéma Directeur d'assainissement, le Schéma directeur de gestion des déchets, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Il s'intègre aussi aux démarches menées à une échelle supérieure et particulièrement au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Clermont et au Projet Alimentaire Territorial (PAT), à l'échelle du Grand Clermont et du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez.

Les diagnostics réalisés dans le cadre de l'ensemble de ces démarches seront également repris quant à leurs aspects les plus significatifs, afin de donner à voir une image la plus détaillée possible du territoire.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du STEE, un diagnostic a été réalisé avec un profil Air, Energie, Climat du territoire incluant une analyse de la consommation énergétique, un bilan des émissions de gaz à effet de serre, un diagnostic de la production d'énergie renouvelable et de la qualité de l'air. Un profil écologique du territoire vient compléter ce premier état des lieux avec une analyse de la biodiversité, de la qualité des sols et de la gestion de l'eau.

LE PROFIL AIR, ENERGIE, CLIMAT DU TERRITOIRE

1. LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

1.1. Diagnostic énergétique

La consommation énergétique du territoire en 2015 est de **6 985 GWh** énergie finale consommée, soit un peu plus que la production annuelle d'un réacteur nucléaire de 900 MW.

Les deux plus gros secteurs consommateurs d'énergie sont :

- le **bâtiment** qui totalise plus de la moitié (54%) de la consommation finale :
 - 34 % pour le résidentiel, c'est-à-dire les logements (2392 GWh)
 - 20 % pour le tertiaire : les bâtiments de bureau (1383 GWh)
- le **transport** qui représente 29% de la consommation finale répartis comme suit :
 - 19% pour le transport de personnes (1300 GWh)
 - 10% pour le transport de marchandises (719 GWh)

Viennent ensuite l'industrie et la gestion des déchets, à hauteur de 17%.

L'objectif Territoire à énergie positive vise à diviser par 2 cette consommation énergétique à l'horizon 2050.

1.2. Potentiel de réduction des consommations énergétiques

Selon l'étude menée dans le cadre du schéma de transition énergétique et écologique, le potentiel physique total de réduction de consommation d'énergie sur le territoire est estimé à environ 3 850 GWh, soit 55% de la consommation territoriale évaluée en 2015.

2. LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

2.1. Diagnostic des émissions de gaz à effet de serre

En 2015, les émissions territoriales s'élèvent à **1 450 000 Teq CO₂** (tonnes équivalent CO₂) soit 5 TeqCO₂/habitant/an avec trois secteurs prioritaires car particulièrement émetteurs :

- le transport (34%),
- le résidentiel (25%)

- la gestion des déchets (19%).

L'objectif d'ici 2050 est de diviser ces émissions par 4. La France s'est en effet fixée ce facteur 4 comme cible pour répondre à ses engagements internationaux.

2.2. Potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le potentiel de réduction à l'horizon 2050 est estimé, en utilisant différents leviers, de l'ordre de 75 à 80% de réduction.

3. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE

3.1. Diagnostic de production d'énergie renouvelable

La production énergétique territoriale renouvelable s'élève actuellement à **619 GWh soit 8% de la consommation finale**. Ceci illustre une forte dépendance du territoire, à hauteur de 68%, à l'approvisionnement et au prix des énergies fossiles et donc une vulnérabilité économique aux variations du prix du baril de pétrole.

En 2015, 600 millions d'euros d'énergie ont été dépensés pour 50 millions d'euros d'énergie produite : un des enjeux est donc l'équilibre de la balance énergétique du territoire.

En matière d'énergie renouvelable, prédomine le bois énergie, qui représente au moins 69% de la production totale, avec une présence forte sur Clermont-Ferrand, grâce aux deux réseaux de chaleur au bois.

La production d'électricité provient essentiellement de l'unité d'incinération des déchets ménagers de Vernéa, représentant 18% de la production d'énergie totale.

Enfin, des filières ne sont pas ou peu représentées : l'éolien, l'hydraulique et le solaire.

3.2. Potentiel de développement des énergies renouvelables

Le potentiel physique (sans contrainte de considération économique, financière ou juridique), à l'horizon 2050 est évalué à un total de **3 030 GWh**, (5 fois plus que ce qui est actuellement produit) principalement grâce au solaire photovoltaïque, au bois énergie, à la valorisation de la chaleur fatale (usine de Vernea), puis la géothermie et le solaire thermique.

4. LA QUALITÉ DE L'AIR

En matière de qualité de l'air, les enjeux portent essentiellement sur la pollution aux particules fines, et notamment aux PM2.5. 62% de la population est en effet soumis à des dépassements de la valeur cible OMS (Organisation mondiale de la santé) pour ce polluant.

L'émission de ces particules fines, particulièrement nocives pour la santé, est liée au chauffage au bois à foyer ouvert ou ancien et donc peu performant, au trafic routier, et enfin, au brûlage à l'air libre des déchets verts.

Dans une moindre mesure, l'étude a confirmé une exposition aux oxydes d'azote, pour les habitants situés le long des axes routiers. Toutes les actions conduites pour favoriser le report modal contribueront à la réduction de cette exposition.

Le diagnostic fait enfin apparaître une exposition à l'ozone sur l'ensemble du territoire, avec de plus fortes concentrations à l'Ouest (en altitude), en période de forte chaleur.

5. L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le territoire est caractérisé par un climat continental, subissant une alternance de périodes sèches et pluvieuses, entraînant une sensibilité aux retraits-gonflements argileux. Il existe un fort contraste entre les températures hivernales et estivales.

Les évolutions climatiques attendues sur le territoire sont les suivantes :

- Hausse des températures moyennes de 2°C dans futur proche, 4-5°C dans futur lointain (2071-2100)
- Augmentation du nombre de jours chauds et des périodes de canicules
- Augmentation des périodes de sécheresses estivales dans un futur lointain
- Diminution du nombre de jours de gel
- Augmentation des fortes précipitations hivernales dans un futur proche

Deux risques majeurs, en lien avec le changement climatique, ont donc été identifiés sur le territoire :

- Vulnérabilité aux périodes caniculaires engendrant les phénomènes d'îlot de chaleur en ville, de tension hydrique, d'atteinte à la biodiversité et aux forêts.
- Vulnérabilité aux risques naturels (inondation, retrait gonflement des argiles, feux de forêt).

1. LA BIODIVERSITÉ

Le territoire de Clermont Auvergne Métropole se distingue de ses homologues par la richesse et la diversité de son patrimoine naturel. **Les zonages relatifs à des milieux remarquables représentent 18 533 ha, soit 61% du territoire de Clermont Auvergne Métropole** et toutes les communes sont concernées par tout ou partie de zonages naturels.

Il abrite 4 Espaces Naturels sensibles (ENS) : Les Côtes de Clermont, Le Bois de la Châtaigneraie sur Beaumont, Le Marais de Lambre sur Gerzat, et Le Puy d'Aubière, sur Aubière. 4 communes (Orcines, Saint Genès-Champanelle, Ceyrat et Nohanent) font partie du **parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**.

De nombreux sites présentent un intérêt floristique majeur (Puy de Var, Puy Long, Chanturgue, Coteaux de Châteaugay, Puy d'Anzelle) ou un intérêt floristique notable (Puy de Crouel, Puy de la Vache et de Lassolas, Puy-de-Dôme, Côtes de Clermont).

En ce qui concerne la faune, plusieurs espèces représentent un enjeu particulier :

- Mammifères : une trentaine d'espèces contactées dont plusieurs protégées pour lesquelles la région et la métropole ont une responsabilité particulière (loutre et chat forestier). Pour d'autres espèces ordinaires, des inquiétudes de conservation à long terme existent (putois, belette, hérisson, musaraignes...) alors que d'autres sont invasives (ragondin, raton laveur).
- Avifaune (oiseaux) : 180 espèces répertoriées dont de nombreuses rares (aigle botté, balbuzard, chouettes, aigrette...). Forte présence d'oiseaux migrateurs.
- Amphibiens : 9 espèces relevées sur les 23 théoriquement présentes dans la nouvelle région.

Le territoire de la Métropole est relativement bien préservé dans le contexte mondial de 6ème extinction massive des espèces. Il n'échappe pas pour autant à une artificialisation croissante des sols, à une urbanisation qui mitent les milieux naturels et ruraux, à une fragmentation des habitats et à des érosions ou dégradations liées aux pollutions ainsi qu'à une fréquentation humaine importante. Cette richesse, mais surtout cette fragilité, imposent de réfléchir rapidement à des mesures de préservation.

Le territoire bénéficie d'une dynamique forte autour de la biodiversité, avec de nombreux acteurs engagés.

2. LA QUALITÉ DES SOLS

Le territoire est caractérisé par un potentiel agronomique des sols diversifié, avec la Limagne qui présente un potentiel agronomique des sols exceptionnel et renommé, et les formations complexes volcaniques quaternaires, dont le potentiel est très divers en raison de la grande variété des sols (exposition, épaisseur, perméabilité, ...).

A noter enfin que le territoire compte de nombreux anciens sites industriels et d'activités de service ayant eu une activité potentiellement polluante.

3. LA GESTION DE L'EAU

Depuis le 1er janvier 2017 la Direction du Cycle de l'eau de Clermont Auvergne Métropole gère l'ensemble des services publics liés au cycle de l'eau sur le territoire. En termes de gouvernance, cela entraîne une très bonne visibilité sur le sujet.

3.1. L'eau potable : une ressource maîtrisée

Une nouvelle usine de traitement de l'eau potable innovante et très performante a été inaugurée en juin 2016.

L'usine est alimentée par un champ captant situé sur la nappe alluviale de l'Allier. Les 3/4 des Clermontois et des Cournonnais sont actuellement alimentés par cette ressource. Les autres communes sont alimentées par des sources provenant de la Chaîne des Puys ou par d'autres syndicats.

L'objectif de Clermont Auvergne Métropole est de sécuriser l'approvisionnement et la distribution, notamment en connectant les réseaux communaux actuels desservis par des ressources diverses.

3.2. L'assainissement : conforme sur l'ensemble du territoire

La station d'épuration des eaux usées des Trois Rivières, traite les eaux usées provenant de 18 communes de Clermont Auvergne Métropole dont 5 en partie : Cournon (zone industrielle), Le Cendre, Romagnat, Orcines et Saint Genès-Champanelle.

Le schéma directeur d'assainissement 2015-2021 est doté d'un budget d'investissement de 100 M€, notamment pour la modernisation de la station d'épuration des Trois Rivières, et pour la création d'ici 2021 de 6 bassins de stockage/restitution.

L'ensemble des installations d'assainissement du territoire sont toutes conformes à la réglementation.

3.3. La préservation et la renaturation des cours d'eau

Le bassin versant est considéré par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) comme à hydrologie fragile. L'eau superficielle est considérée de qualité insuffisante. Les rivières se dégradent toutes en traversant l'agglomération, que ce soit l'Artière, la Tiretaine (dont le cours est en partie enterré sous Clermont-Ferrand) ou le Bédat.

Un programme de restauration a été défini dans un contrat rivières signé avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Clermont Auvergne Métropole gère 83 km de rivières à ciel ouvert sur son territoire. Elle assure un entretien régulier de la végétation des berges et un suivi de la qualité des eaux. Ces actions récurrentes s'accompagnent d'opérations de plus grande envergure, à l'instar des aménagements de l'Artière à Aulnat.

3.4. Les risques liés à l'eau

Le bassin versant a été considéré comme à risque hydraulique par le SAGE. Un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation de l'agglomération clermontoise a été approuvé en juillet 2016. Il a été suivi en janvier 2017 par l'approbation préfectorale de « la Stratégie locale de Prévention du Risque Inondation » (SLGRI). La SLGRI sera suivie d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), dont le but est de viser à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'État et les acteurs locaux.

Objectifs stratégiques chiffrés Air, Énergie, Climat

Les objectifs stratégiques retenus (chiffrés selon les exigences du décret n°2016-849 du 28 06 2016 relatif aux PCAET) sont les suivants :

Emissions de GES	-24%	-34%	-39%	-48%	-73%
------------------	------	------	------	------	------

Emissions de polluants atmosphériques (baisse/2015)					
Emissions de Nox	-17%	-24%	-29%	-37%	
Emissions de PM2,5	-19%	-27%	-32%	-40%	
Emissions de PM10	-17%	-25%	-29%	-38%	
Emissions de NH3	-14%	-21%	-25%	-32%	
Emissions de SO2	-10%	-14%	-17%	-22%	
Emissions de COVNM	-14%	-21%	-25%	-32%	

Energies renouvelables de récupération (en GWh)					
Chaleur renouvelable					
Bois énergie	461	477	488	500	610
Biogaz	22	30	35	50	100
Géothermie	89	105	116	140	250
Solaire thermique	22	30	35	46	100
UIOM thermique	0	55	70	100	360
Récupération des eaux usées	0	0	0	0	0
Electricité renouvelable					
Photovoltaïque	140	204	247	332	760
Hydroélectricité	0	0	0	0	0
Eolien	0	0	0	0	9
UIOM Electricité	0	0	0	110	110
Total					2299

Livraison d'énergie par les réseaux de chaleur	231	294	411	460	800
--	-----	-----	-----	-----	-----

En vert: en accord avec l'objectif national

En orange: objectif se rapprochant de l'objectif national

Figure 1 : synthèse des objectifs Air, Énergie, Climat

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



**DIAGNOSTIC
SYNTHÈSE,
CONSTATS,
ENJEUX**
28 MAI 2019



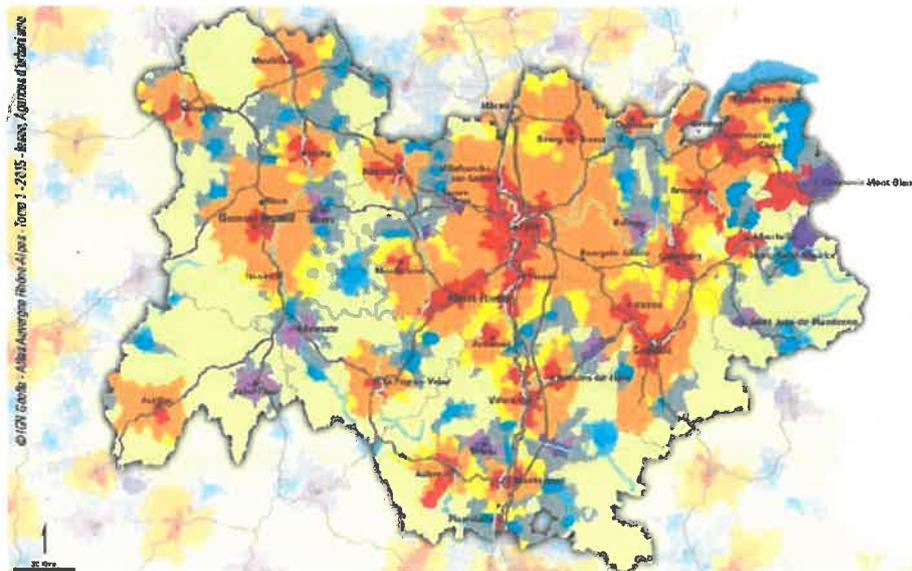
LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN

Le Plan local d'urbanisme procède également à un diagnostic territorial et environnemental. Celui-ci a pour objectif d'appréhender l'ensemble des dynamiques et leurs impacts sur l'environnement et le cadre de vie et sur le fonctionnement du territoire de la Métropole. Il permet de construire un projet, ancré dans la réalité du territoire, conscient des mutations sociales, urbaines et environnementales, innovant et fédérateur : un projet métropolitain.

LE FAIT METROPOLITAIN

Une nouvelle métropole au sein d'une nouvelle grande région.
Une métropole intermédiaire de 286 000 habitants, au sein d'une aire urbaine de 480 000 habitants.
Un rôle de capitale de l'Ouest à construire au sein de la nouvelle géographie régionale.

Zonage en aires urbaines



Source : Insee

Grandes aires urbaines

- Grandes pôles
- Couronnes des grands pôles
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines

Aires moyennes

- Moyens pôles
- Couronnes des moyens pôles

Petites aires

- Petits pôles
- Couronnes des petits pôles

Autres communes multipolarisées

Communes isolées, hors influence des pôles

Un rôle avéré de locomotive sur le grand territoire

- > Une attractivité de la métropole clermontoise qui bénéficie aux territoires voisins qui se traduit en termes :
 - d'emplois (2010-2015 : stabilité pour CAM et +2 000 emplois pour l'aire urbaine)
 - de démographie (2010-2015 : +6000 pour CAM ; +10 000 dans le reste de l'aire urbaine)
- > Une recherche de cohérence et des objectifs de développement à l'échelle du Grand Clermont : le SCOT
- > Un espace de coopération qui se renforce : le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne
- > Des performances économiques marquées par la croissance continue des fonctions métropolitaines supérieures, la création d'emplois à haute valeur ajoutée (+6,2% entre 2009 et 2015) et le potentiel d'innovation.

QUELQUES INDICATEURS PARMIS LES MÉTROPOLITAINES INTERMÉDIAIRES

FONCTIONS MÉTROPOLITAINES <i>part des cadres des fonctions métropolitaines (CFM) dans l'emploi</i>		INVENTEURS <i>nbre d'inventeurs pour 1000 CFM (dépôt de brevet par les salariés)</i>	
Clermont-Ferrand	10,9	Clermont-Ferrand	98,2
Orléans	10,8	Orléans	23,5
Nancy	10	Dijon	23,0
Tours	9,5	Tour	19,4
Dijon	9,3	Metz	10,4
Metz	8,4	Nancy	5,8

NOMBRE D'ÉTUDIANTS

Rentrée 2016

Nancy	50978
Clermont-Ferrand	38192
Dijon	35524
Tours	30907
Metz	22564
Orléans	19047

ACCESSIBILITÉ À LA MÉTROPOLITAINES LYONNAISE

Une accessibilité en demi-teinte

- > bonne accessibilité autoroutière, mais à l'écart des grands axes d'échanges européens
- > 32e aéroport français en terme de fréquentation
- > Le train, des liaisons vers Paris et Lyon inadéquates



LE TISSU ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI : UN POLE D'EMPLOI POUR L'ENSEMBLE DU GRAND TERRITOIRE

- > 156 000 emplois en 2015
- > Une forte concentration de l'emploi : 140 emplois pour 100 actifs résidents
- > 90% des actifs travaillent sur la métropole, 35% des emplois sont occupés par des résidents des territoires voisins
- 73% des déplacements domicile-travail se font en automobile au sein de la métropole

UNE ÉCONOMIE DE SERVICE

> **Une tertiarisation des emplois**, portée par les emplois publics (toutefois à la baisse), les services à la personne et aux entreprises, avec un rôle important de l'entrepreneuriat (moyenne annuelle de 2 000 créations d'entreprises ces dernières années, dont 1 500 entreprises individuelles).

> **Une économie de service qui compense la baisse des emplois industriels...** et une industrie qui se tertiarise au travers des fonctions de recherche/développement et des services administratifs

DES FILIÈRES D'EXCELLENCE

- > **5 domaines d'activités stratégiques**, qui représentent près de 40 000 emplois (25% des emplois) :
 - Industrie du futur et mobilités (16 000 emplois dont 11000 Michelin)
 - Prévention santé bien-être et nutrition (7 000 emplois)
 - Numérique (2 200 emplois) :
 - Agriculture, agroalimentaire et environnement (2 000 emplois)
 - Industrie Culturelle et Créative (1300 emplois)
 - ... mais aussi aéronautique et mécanique

> **Un écosystème de l'innovation, des grandes entreprises aux start-up avec un accompagnement de la collectivité**

LES ZONES D'ACTIVITES ET LE FONCIER ECONOMIQUE

- > un tiers des emplois au sein des zones d'activités (50 000 env)
- > un centre «étendu» avec services, commerces, tertiaires et institutions
- > la gare et l'entre-deux-villes, une polarité émergente
- > des polarités périphériques liées aux grands équipements et à la recherche

Des zones d'activités ne présentant pas toutes la même attractivité et en cours de redéploiement stratégique

- > un parc industriel et artisanal vieillissant et ne facilitant pas la reprise des sites
- > des disponibilités foncières immédiates limitées, notamment pour les grands tènements à vocation industrielle et des disponibilités qui ne sont pas toujours en adéquation avec la demande
- > un déficit en immobilier tertiaire répondant aux standards contemporains, notamment dans le centre urbain
- > un manque de lisibilité des vocations des zones avec une grande mixité des secteurs d'activités présents
- > une accessibilité routière globalement satisfaisante, mais une desserte par les transports en commun inégale

Un aménagement des Parcs de Développement Stratégiques à mettre en perspective

Des sites amenés à évoluer (reprise, restructuration, mutation de sites et zones d'activités)

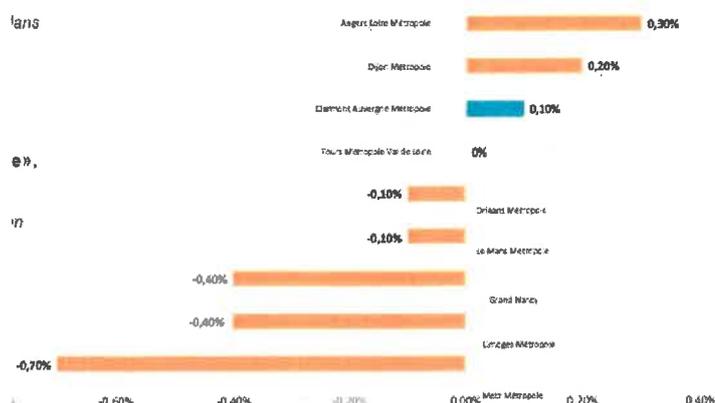
L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE

Une croissance démographique positive, deux fois plus importante que dans les années 2000
2010-2015 = + 0,41% par an (+0,2% dans les années 2000)

Un solde migratoire positif
2010-2015 = +0,1% par an (-0,2% dans les années 2000)

Un flux excédentaire par rapport au «reste de la France», notamment des étudiants
En moyenne 5 000 personnes par an (2013, 2014 et 2015)

Taux d'évolution annuel de la population dû au solde migratoire entre 2010 et 2015
(Source : Insee)



Le logement et la promotion immobilière

Une progression du nombre de logements mis en chantier depuis 2011 : entre 1 500 et 1 600 logements par an commencés

Une progression du nombre de logements mis en vente et des ventes jusqu'en 2017

Des premiers impacts de la disparition du Pinel en zone B2 : une baisse des mises en vente en 2018 et un recentrage de la promotion immobilière en zone B1 (Clermont-Ferrand et Chamalières)

Des signes de fragilité : Un desserrement résidentiel vers les territoires limitrophes

Une dynamique démographique près de deux fois plus élevée à l'échelle du Grand Clermont

Un flux déficitaire avec le Grand Clermont et le reste du Puy-de-Dôme (- 4 700 personnes par an)

Un niveau de primo-accession 3 à 4 fois plus élevé dans les territoires limitrophes

Le départ de ménages actifs en dehors de la Métropole

Dans le neuf, des produits en décalage avec le profil primo-accédant (typologie et niveaux-de prix) et un poids croissant des investisseurs

Un marché d'occasion financièrement plus accessible, mais des prix supérieurs à ceux des territoires limitrophes

LA CONSOMMATION D'ESPACES

CONSOMMATION D'ESPACE 2013-2023

- habitat : 184 ha
- activités : 183 ha
- autres : 20 ha

Total 2013-2023 : 387 ha

soit 39 ha / an environ

dont 249 ha estimés pour 2013-2019
dont 138 ha estimés pour 2019-2023

EXTENSIONS RESTANTES en AU et en U

- habitat : 297 ha
- activités : 210 ha
- autres : 89 ha

Surfaces d'extension potentielles restantes : 596 ha

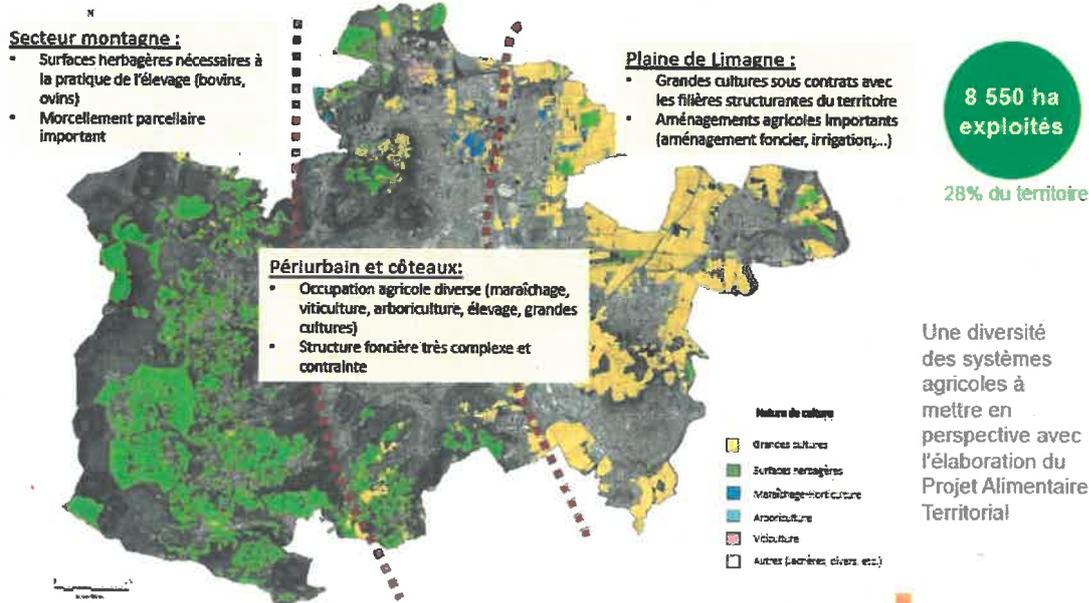
Espaces et activités agricoles

Chaque année, 0,52% de l'espace agricole de Clermont Auvergne Métropole disparaît

Une tendance à la baisse du rythme de disparition des espaces agricoles

616 ha exploités dans les zones « U » et « AU » des documents d'urbanisme, soit 7 % de l'espace agricole productif du territoire

Carte de synthèse de l'espace agricole productif



32% du « potentiel » agricole du territoire non exploités :

- Difficultés d'accès
- Morcellement foncier
- Pentcs importantes
- Rétencton foncière exercée par les propriétaires ;

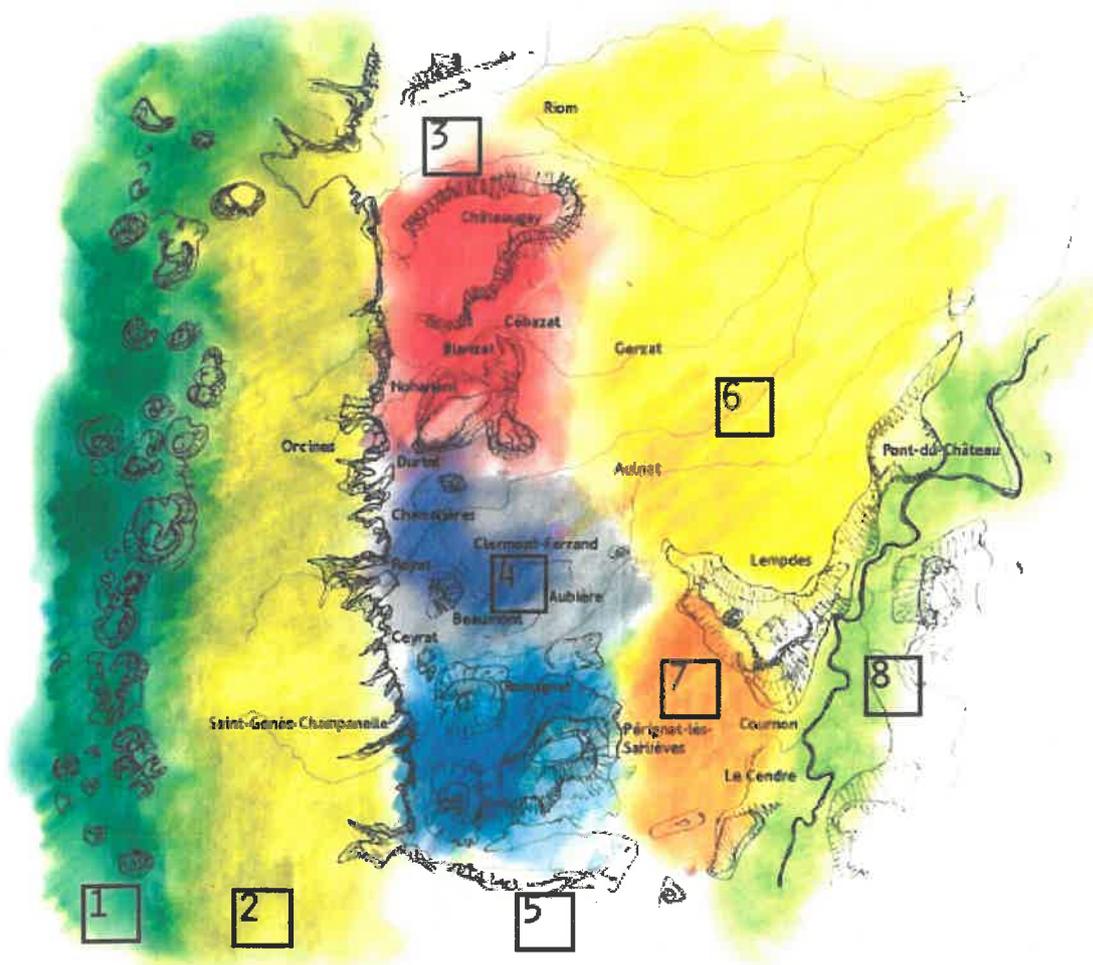
Par ailleurs :

- Une consommation foncière « masquée » : 13 ha/an acquis par des particuliers pour un usage d'agrément
- Des besoins et points de vigilance pour le bon fonctionnement des exploitations

LE DIAGNOSTIC PAYSAGER

Huit grandes familles de paysage ont été identifiées :

1. Les paysages volcaniques de la Chaîne des Puys
2. Les paysages pâturés et champêtres du Plateau des Dômes
3. Les paysages de cultures vallonnées des Plateaux des Côtes
4. Les paysages urbanisés du coeur urbain, parsemé de buttes et de vallons
5. Les paysages des reliefs de Montrognon et Gergovie avec les vallons habités de l'Artière
6. Les paysages ouverts et agricoles de la Plaine de Limagne
7. Les paysages ouverts en transformation de la Plaine de Sarlièvre
8. Les paysages plus humides du Val d'Allier



LES ENJEUX PAYSAGERS A TRAVERS LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION DU PAYSAGE

- La Chaîne des Puys et la faille de Limagne.
 - > Un paysage naturel unique et emblématique.
 - > Un espace de destination touristique et de loisirs de proximité.
 - > Les volcans, silhouettes singulières préservées grâce au pastoralisme.

Le plateau des Dômes

- > Un paysage pastoral habité.
- > Un espace de faire-valoir touristique.
- > Une entité encore largement façonnée par l'agriculture.

Le plateau des Côtes

- > Une campagne aux portes de la ville.
- > Une mosaïque d'espaces naturels et cultivés.
- > Un modèle péri-urbain qui gagne du terrain.
- > Un cours d'eau fédérateur.

- La grande plaine de Limagne avec les Puys de Bane et Anzelle, fermée à l'Est par la rivière Allier.

- > Un espace productif, vitrine d'une agriculture
- > Un paysage emblématique exposé, vulnérable
- > Une confrontation ville/plaine agricole qui produit des franges urbaines peu qualifiées

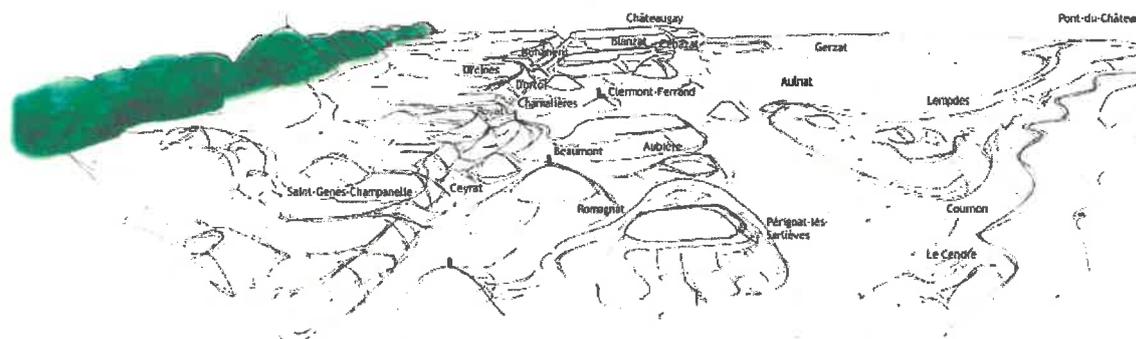
- Le Val d'Allier : des cours d'eau qui prennent leur source dans le plateau des Dômes, traversent la plaine et se jettent dans l'Allier.

- > Un espace ressource fragile.
- > Un espace naturel sauvage encore confidentiel.
- > Un lieu qui participe d'une mémoire collective et d'un imaginaire.
- > Un espace de détente et de loisirs de proximité.

- Une urbanisation qui s'est développée dans les creux de la faille de Limagne, qui se diffuse aujourd'hui le long de la faille et vers l'Est.

- > Le foyer urbain, économique, industriel... Porteur de l'image métropolitaine du territoire.
- > Un développement urbain fait de juxtapositions, plus que de compositions.
- > Des ambiances de quartiers variées et identitaires.
- > Une nature qui entoure la ville, plus qu'elle ne l'imprègne.
- > Un territoire marqué par la présence de la voiture.
- > Des espaces publics plus ou moins animés.

- Des axes de circulations qui se développent selon un axe Nord/Sud essentiellement, et Ouest/Est.



ANNEXE 2 STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE

Clermont Auvergne Métropole, principal bassin de population de l'ex-Auvergne, constitue le pôle urbain Ouest de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au centre d'une zone montagneuse et rurale. Elle est peu à peu sortie d'une mono-industrie pour devenir un territoire de services industriels qui accueille des activités de recherche et d'innovation. Elle est le berceau et siège de la multinationale Michelin. L'environnement naturel exceptionnel, l'empreinte industrielle, la jeunesse et l'enseignement supérieur sont des caractéristiques majeures du territoire. L'Université de Clermont Auvergne, fortement développée, est un levier majeur plus de 40 000 étudiants.

Clermont Auvergne Métropole réunit quelques 300 131 habitants pour 21 communes (population INSEE 1^{er} janv 2021) : Aubière (10 897 hab), Aulnat (4 112), Beaumont (11 024), Blanzat (3 791), Cébazat (8 835), Ceyrat (6 513), Chamalières (17 835), Châteaugay (3 144), Clermont-Ferrand (149 464), Cournon-d'Auvergne (20 526), Durtol (2 075), Gerzat (10 402), Le Cendre (5 548), Lempdes (8 973), Nohanent (2 258), Orcines (3 544), Pérignat-lès-Sarliève (2 746), Pont-du-Château (12 102), Romagnat (7 971), Royat (4 625), Saint-Genès-Champanelle (3 746).

Depuis l'époque celte gauloise, au fil de l'histoire le rayonnement métropolitain de Clermont-Ferrand s'est affirmé et l'agglomération s'impose incontestablement à la tête de l'aire urbaine du Val d'Allier et rayonne sur un territoire d'Issoire à Thiers et à Vichy.

D'un point de vue administratif, Clermont communauté a été créée en communauté d'agglomération en décembre 1999 par transformation de la Communauté de communes instituée le 31 décembre 1993. Elle est devenue Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017 sous le nom de Clermont Auvergne Métropole et a acquis le statut de Métropole le 1^{er} janvier 2018 (décret n° 2017-1778 du 27 décembre 2017).

Le fait principal de ces dernières années, pour le territoire, réside dans sa métropolisation. Si le passage en Métropole en est l'illustration administrative, c'est avant tout une réalité économique, sociale et sociétale.

La métropole clermontoise vit une transformation majeure. Elle a entamé sa sortie du XX^{ème} siècle industriel pour entrer pleinement dans le XXI^{ème} siècle numérique et écologique. Au cours du XX^{ème} siècle, son industrie, grâce et avec l'entreprise Michelin et l'industrie automobile, lui a permis d'échapper à un destin de ville moyenne pour devenir le pôle urbain du Massif central avec la responsabilité d'entraîner tout son « hinterland ».

A ce titre, elle joue un rôle essentiel dans la spatialisation de l'État républicain français. Seul grand espace urbain entre Orléans et Montpellier, elle s'est imposée comme la capitale du Massif central et le pôle d'équilibre de l'ouest de la Région Auvergne - Rhône - Alpes.

La métropole clermontoise de demain sera un territoire où la valeur ajoutée, les savoirs, l'éducation, et la culture sont les « industries » des années à venir. L'ambition de la Métropole est de répondre aux exigences sociétales de ses habitants qu'elles relèvent de la culture, de l'éducation, de la demande en mobilité ou de la lutte contre le changement climatique.

La crise sanitaire est certes venu ralentir cette ambition mais elle ne fait qu'en renforcer la pertinence. Si elle a conduit l'action publique gouvernementale à se mobiliser sur un plan de relance national, elle a aussi orienté l'action métropolitaine à court terme qui s'est doté d'un plan d'urgence et de relance pour assurer la résilience de son territoire et sa capacité à se réinventer.

Désenclavement : la métropolisation à l'épreuve des faits

Si une connexion efficace et multimodale au reste du territoire est essentielle à tout ensemble urbain, la Métropole clermontoise, quant à elle, peine à sortir de son enclavement historique, si ce n'est par les infrastructures plutôt présentes sur son territoire mais sur la qualité de services, loin de rencontrer les attentes de la population.

En effet, si les liaisons autoroutières sont de qualité, en revanche, les connexions ferroviaires et aéroportuaires ne sont pas à la hauteur d'une métropole de cette taille, ni de son rôle stratégique dans l'aménagement de l'espace national.

La liaison ferroviaire Clermont-Ferrand / Paris n'est pas fiable et le temps de trajet trop long. De même, la liaison Clermont-Ferrand / Lyon présente elle aussi un temps de trajet trop long et butte sur le nœud ferroviaire lyonnais.

Ce sont des investissements importants qui s'avèrent nécessaires pour améliorer ces dessertes. Ce sont des enjeux qui dépassent le seul territoire métropolitain. A ce titre ils relèvent de l'État, des régions concernées et de la SNCF.

La connexion aéroportuaire est certes de meilleure qualité puisque l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne est le deuxième aéroport de la grande région. Toutefois les liaisons vers les hubs lyonnais et parisiens sont fragiles car plusieurs fois des suppressions de rotations ont été avancées, voire réalisées. Elles sont pourtant essentielles au développement économique et touristique du territoire. Elles doivent être conservées et améliorées.

Sur ces dessertes, l'ensemble des acteurs, privés et publics, ont décidé d'agir de concert. C'est une priorité absolue pour la poursuite du développement du territoire et la pandémie ne simplifie en rien les dynamiques mises en œuvre jusqu'à présent.

Le fait métropolitain

Le fait métropolitain s'illustre, en plus de son rayonnement sur les territoires voisins, par une croissance démographique régulière ainsi que par de grandes fonctions économiques, universitaires, hospitalières, culturelles et sportives.

Si la métropole agit comme un formidable accélérateur de développement, elle génère aussi de nombreuses externalités négatives telles que—l'étalement urbain, l'augmentation du trafic routier, la pollution atmosphérique, l'artificialisation croissante des sols ou encore un lien social plus distendu.

Ces phénomènes sont, pour la plupart, caractéristiques des grands ensembles urbains. Clermont Auvergne Métropole concentre son action pour tenter d'y apporter des solutions. Plus que jamais, ces dynamiques doivent, aujourd'hui, être confortées et poursuivies et ce, au regard de quatre défis majeurs :

- 1. devenir une Métropole résiliente**
- 2. poursuivre un développement harmonieux**
- 3. réussir la mutation urbaine**
- 4. entraîner le territoire**

La crise sanitaire liée à la COVID-19 n'a fait que renforcer l'urgence à relever ces défis. Elle nous a rappelé les liens étroits que nous entretenons avec la nature et donc la nécessité d'en prendre soin. Elle a confirmé l'urgence à poursuivre la transition écologique et préserver la biodiversité. Face à cet enjeu, la question des mobilités est immédiate et sera au cœur de l'action pour les années à venir.

L'urgence écologique se double d'une urgence sociale. Cette crise a fragilisé de nombreux citoyens. Elle a également souligné davantage les inégalités spatiales et territoriales au sein de la métropole. Se relever, accompagner les plus durement touchés, construire un territoire plus apaisé seront les maîtres mots des projets à conduire dans les prochaines années. Il s'agit de construire une urbanité, un usage du monde qui puisse prendre soin de tous.

A ce titre, l'élaboration en cours du Plan local d'urbanisme métropolitain entend traduire l'ensemble de ces défis au cœur des 21 communes qui composent la métropole, de construire un territoire dynamique et attractif où la qualité de vie est partagée par tous.

Le projet d'aménagement et de développement durable est en cours d'élaboration. Il se construit avec les communes et s'appuie sur les atouts d'un socle géographique et culturel d'exception et s'applique à traduire cette ambition d'une métropole innovante et équilibrée, solidaire et bienveillante.



1. DEVENIR UNE METROPOLE RESILIENTE

La crise environnementale conduit aujourd'hui le tournant écologique que doivent prendre les territoires. Dans la stratégie urbaine poursuivie par le territoire métropolitain, la résilience est indissociable de la transition. Il s'agit tout à la fois d'amoindrir les effets des chocs notamment environnementaux, mais également de s'adapter en modifiant les comportements.

→ Un ambitieux schéma de transition énergétique et écologique

Pour cela, la Métropole s'est doté, en 2017, d'un schéma de transition énergétique et écologique (STEE) avec notamment l'ambition de devenir un Territoire à énergie positive (TEPos). TEPos prévoit la satisfaction des besoins énergétiques du territoire avec des énergies renouvelables locales, en 2050, en s'appuyant sur les énergies ayant le plus fort potentiel que sont l'énergie photovoltaïque, le bois et la chaleur fatale.

Le STEE, document transversal, constitue le cadre de référence de l'action conduite. Il engage la Métropole à développer des projets qui contribuent à améliorer la qualité de l'air, à réussir la transition énergétique, à prévenir les risques naturels, à consommer au plus juste les ressources et à re-territorialiser l'alimentation.

Le Schéma de transition énergétique et écologique est un document qui permet répondre à de nombreux enjeux, tous interconnectés :

- Des enjeux environnementaux. Ils sont triples: la lutte contre le changement climatique pour participer à l'effort de solidarité mondiale, la limitation des pollutions pour garantir la qualité de vie des clermontois, la préservation des espaces naturels et du cadre de vie exceptionnel de la métropole.
- Des enjeux de santé publique. Le territoire doit en effet prendre en compte le risque sanitaire lié aux particules fines contribuant à la pollution de l'air, le risque des canicules et aménager la ville en conséquence. Doivent également être intégrés les bienfaits des modes actifs de déplacements et de l'alimentation durable sur la santé.
- Des enjeux socio-économiques. La transition énergétique et écologique a pour conséquences attendues de réduire la facture énergétique des habitants, grâce à la rénovation énergétique des logements et également de stimuler le tissu économique et l'innovation

Aujourd'hui, le constat fait sur les causes des émissions de gaz à effet de serre désigne principalement le trafic automobile et le chauffage résidentiel. L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution de la consommation d'énergie passent donc obligatoirement par une action sur ces deux sources d'émissions.

1.1. Des mobilités durables et pour tous

Suite aux conclusions des rencontres citoyennes de la mobilité, qui se sont tenues en 2016, la Métropole a décidé d'accorder la priorité absolue aux transports en commun et de faire des mobilités du quotidien, un enjeu principal.

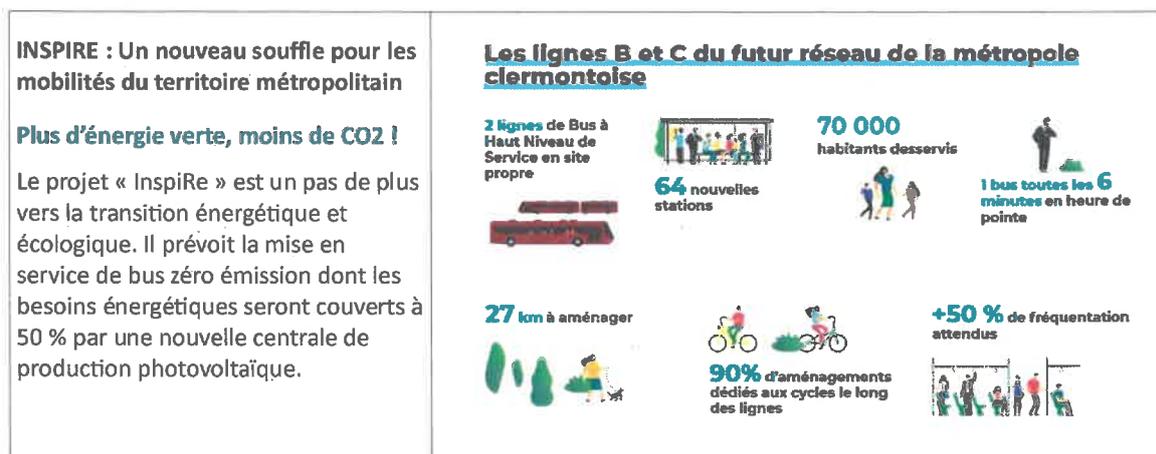
Les enjeux de la Mobilité Durable

- Aller vers une métropole harmonieuse et peu énergivore
- Offrir un espace public accueillant et facilitant les modes actifs
- Transmettre et promouvoir la mobilité durable
- Décliner l'offre de mobilité selon les territoires et les personnes
- Fluidifier la mobilité et la multimodalité



→ Le projet INSPIRE

Clermont Auvergne Métropole va restructurer son réseau de transports publics à travers notamment deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) en site propre et elle va poursuivre la réalisation d'un vaste réseau de pistes cyclables.



Si l'objectif est bien de réduire la part de la voiture dans les déplacements du cœur métropolitain, il l'est également d'accompagner ce projet majeur, par des aménagements urbains de qualité et ainsi de donner corps à la « ville du quart d'heure », cette échelle de temps qui permet à mobilité active, à pied ou à vélo, d'être à un quart d'heure des principales fonctions urbaines.

Ces investissements importants sont complémentaires d'autres dispositifs comme la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions, d'une politique de verdissement des flottes automobiles publiques ainsi que d'un déploiement de bornes électriques de recharge ou de station GNV.

→ L'amélioration du réseau local ferré

Les mobilités du quotidien c'est également le confortement et le développement du réseau local ferré en s'appuyant sur les nombreuses gares du territoire urbain. En effet, les étoiles ferroviaires, en irriguant les agglomérations et leur territoire, peuvent permettre de développer une nouvelle offre de transport : les « services express métropolitains ». Après la création de la halte ferroviaire d'Aulnat et l'aménagement de la gare du Cendre, c'est l'ensemble d'une stratégie en faveur de la mobilité ferroviaire qui permettra de porter une ambition sur ce sujet.

→ Un territoire d'expérimentation des mobilités durables avec Orbimob

La Métropole porte, aujourd'hui, l'ambition de faire reconnaître que ce territoire de 300 000 habitants, entouré de zones peu ou moyennement denses, a la capacité, par son ADN, son histoire et ses travaux de recherche académique, à devenir un formidable terrain d'expertise et d'expérimentation des mobilités durables. C'est tout l'engagement de la Métropole dans le projet de constituer un pôle international d'expertise en mobilité durable, Orbimob, qui a vocation à fédérer l'ensemble de l'écosystème autour des mobilités de demain.



Le défi des mobilités territoriales durables !

OrbiMob' est l'ambition collective d'un territoire, celui de la métropole clermontoise et de l'Auvergne, qui se lance le défi de devenir, en 6 ans, un pôle de référence dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de l'expérimentation et de la mobilisation citoyenne sur la mise en place de mobilités territoriales performantes et durables.

1.2. La rénovation thermique des logements et des bâtiments publics

Dans cette volonté de créer une métropole résiliente, la rénovation thermique des logements en est un élément déterminant. Elle s'inscrit au cœur d'une politique plus vaste de l'habitat, définie dans le cadre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) établi en 2014 et qui sera de nouveau actualisé en 2022.

Les enjeux sont de traduire la transition énergétique et écologique de l'habitat tout en répondant à une croissance démographique importante sur le territoire métropolitain et à une offre de logements parfois peu adaptée aux besoins de la population. A ce titre, le Programme d'Intérêt Général 2016-2020, prorogé en 2021, a veillé à accompagner les propriétaires dans la réalisation de travaux d'amélioration de leur logement en proposant une assistance administrative et technique et des aides financières. Le PIG devrait être prorogé en 2022, le temps de définir la stratégie parc privé dans le PLH3 et de mener les études pré-opérationnelles d'un nouveau dispositif. Le PIG permet ainsi de mobiliser les aides ANAH, (aides classiques, MaPrimeRenov y compris les nouvelles aides MaPrimeRenov copro).

A travers des démarches d'urbanisme innovant, sur les nouvelles formes d'habiter, il s'agit notamment d'anticiper les besoins de la population, de réinvestir les centres-villes et centres bourg et de conjuguer qualité du cadre de vie et raréfaction du foncier, notamment au regard de l'objectif « Zéro artificialisation Nette » (ZAN) et de l'impact environnemental des constructions.

→ Dans le parc social, les quartiers prioritaires et le parc privé

La Métropole s'est donc fixée des objectifs ambitieux de rénovation du parc existant et de construction de nouveaux logements qui s'incarnent dans de nombreux programmes immobiliers publics et privés en cours ainsi que dans le projet de rénovation urbaine de grande ampleur des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Clermont-Ferrand et de Cournon d'Auvergne (NPNRU 2014-2024).

En matière de rénovation énergétique du parc social, l'action de ces dernières années aura permis, à l'horizon 2021, de faire disparaître la presque totalité des logements étiquetés thermiquement E et F. L'enjeu est désormais de poursuivre cette action en rénovant les logements étiquetés D mais surtout d'accélérer le soutien à la rénovation thermique de l'habitat privé et notamment des copropriétés vieillissantes. A ce titre, RÉNOVER+ est une action majeure du schéma de transition énergétique et écologique de la Métropole qui mise sur un territoire sobre et efficace en énergie. Cette plateforme territoriale de rénovation énergétique est accessible aux habitants de la Métropole avec le soutien financier de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'appui technique de l'ADIL 63 (association départementale pour l'information sur le logement) et l'ADUHME (agence locale de l'énergie) vise à développer la rénovation énergétique de l'habitat privé.

Aujourd'hui, la Métropole a décidé de s'engager dans la création d'un Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEh), mis en œuvre depuis le 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans et qui prend le nom de "Rénover + demain" car le SPPEh prend le relais de la PTRE (Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique) qui a été expérimenté de 2018 à 2020 et ce avec un partenariat ADIL / ADUHME et l'appui d'un prestataire (SOLIHA) pour l'accompagnement des ménages qui souhaitent réaliser des travaux. En parallèle, un partenariat avec la CD63 est en cours d'étude.

→ Dans les bâtiments publics des 21 communes

Cette action sur le logement s'accompagne également d'une politique de rénovation thermique et de gestion énergétique des bâtiments publics notamment par des dispositifs de contrôle et de régulation de la consommations des bâtiments.

Dans cette ambition collective de lutte contre le réchauffement climatique, la rénovation thermique des bâtiments publics représentent une source d'économie d'énergies potentielle importante. Pour cela, la Métropole et les communes qui la composent sont engagées depuis plusieurs années dans une démarche de rénovation thermique de leurs équipements. Aujourd'hui elles souhaitent amplifier et accélérer ces rénovations. Qu'il s'agisse de rénovations à « gain rapide » (modernisation des éclairages, changement des

huisseries, régulation des systèmes de chauffage) ou de rénovations plus lourdes (gros entretien, isolation du bâti, changement d'équipements...), les projets envisagés sont nombreux. Sans pouvoir être exhaustif, il est intéressant de noter, d'ores et déjà, la priorité accordée par les 21 communes de la Métropole à la rénovation thermique des bâtiments scolaires.

→ Un Contrat d'Objectif Territorial « Chaleur renouvelable »

En tant que chef de file de la transition énergétique, la Métropole s'est engagée à devenir « Territoire à Énergie Positive » (TEPOS). Une des stratégies pour atteindre cet objectif passe par un fort développement des énergies renouvelables (EnR). De fait, la Métropole a accepté la délégation des fonds de l'ADEME et leur gestion dans le cadre d'un Contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques. Ce contrat permet de dynamiser localement la valorisation d'énergies renouvelables à l'instar du solaire thermique, de la géothermie, de la biomasse bois, la récupération d'énergie fatale, l'extension de réseaux de chaleur...

Il permet donc à la collectivité d'accompagner le développement de la chaleur renouvelable sur son territoire en gérant des subventions par délégation de l'ADEME. Clermont Auvergne Métropole devient ainsi un véritable animateur de son territoire en matière de transition énergétique en accompagnant les acteurs du territoire (hors sphère domestique) sur des petits projets qui n'auraient pu bénéficier de subvention de la part de l'ADEME car n'atteignant pas le seuil plancher d'éligibilité du Fonds Chaleur. Pour cela, elle joue un rôle d'animation, de prospection et de coordination des projets sur son territoire. Elle instruit les demandes d'aides et verse les aides aux bénéficiaires. Cela permet de dynamiser les filières d'énergies renouvelables et d'accroître fortement le nombre d'installations.

Pour la mise en œuvre opérationnelle de cette phase d'animation et d'accompagnement des porteurs de projet, Clermont Auvergne Métropole a souhaité recourir à un partenariat renforcé avec l'Association pour un Développement Urbain Harmonieux pour la Maîtrise de l'Énergie (ADHUME) dont elle est membre.

L'ADHUME, de par son objet social et son statut, s'est fixé, entre autres, comme objectif d'accompagner les collectivités locales et les acteurs des territoires du Puy-de-Dôme dans leurs démarches et leurs projets d'efficacité énergétique en développant des actions d'information et de sensibilisation dans le domaine de la consommation de l'énergie et des énergies renouvelables, en animant des actions collectives ou en apportant une expertise neutre, objective et impartiale sur des projets. Clermont Auvergne Métropole a donc souhaité s'appuyer sur cette association qui a un positionnement non concurrentiel, neutre et indépendant.

1.3. Une agriculture de qualité et de proximité

Partant du diagnostic du Plan local d'urbanisme métropolitain, qui identifie plus de 4000 ha d'espaces agricoles délaissés ou en friche, il s'agit de repérer le foncier avec un potentiel agronomique élevé et facilement mobilisable. Afin de relever le défi de la résilience alimentaire, la Métropole souhaite s'engager dans la constitution d'une ceinture maraîchère, par le biais d'outils de préservation du foncier agricole ainsi que par la facilitation et la mise en œuvre d'installations agricoles. L'objectif poursuivi sera d'approvisionner le territoire en produits locaux et de favoriser la création d'emplois notamment dans les domaines de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, elle entend s'engager avec le Département du Puy-de-Dôme dans une convention d'ingénierie agricole comportant une offre de services d'animation territoriale destinée à mettre en œuvre des stratégies foncières agricoles pour un ancrage territorial de l'activité agricole

La Métropole souhaite également construire une résilience alimentaire à travers la mobilisation et la sensibilisation des citoyens, des acteurs de la filière, des associations et des collectivités.

Pour ce faire, les objectifs sont tout à la fois de préserver et de reconquérir du foncier agricole, d'accompagner le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, de favoriser l'autosuffisance alimentaire par le renforcement et la création de filières, de favoriser une restauration collective locale et de développer une culture du consommer sain et local.

A ce titre, l'élaboration en cours du plan local d'urbanisme métropolitain à travers son diagnostic a permis d'identifier d'importantes réserves de foncier susceptibles d'être exploitées pour de l'agriculture urbaine. Une étude de stratégie foncière permettra d'affiner ce diagnostic et de mettre en exergue ces potentiels. In fine, ce document d'urbanisme permettra de rendre les arbitrages nécessaires entre les différentes vocations du foncier métropolitain.

La Métropole inscrit également son action dans le cadre du projet alimentaire territorial porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Clermont et le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez et souhaite la mettre en synergie avec le territoire du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

FOCUS /

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU GRAND CLERMONT ET DU PARC LIVRADOIS FOREZ

Le PNR Livradois-Forez et le PETR du Grand Clermont ont mené conjointement une démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial (PAT). Il a pour objectifs d'améliorer le taux d'auto-alimentation du territoire et d'offrir aux habitants les conditions d'une alimentation saine, de qualité, accessible à tous, issue de circuits de proximité et contribuant au développement d'une agriculture rémunératrice pour l'agriculteur et respectueuse de l'environnement.

Le scénario du PAT à l'horizon 2050 porte notamment sur :

- un rééquilibrage du régime alimentaire,
- l'atteinte d'un niveau global de 50% d'autonomie alimentaire en consacrant notamment 4000 ha supplémentaire au maraîchage, aux cultures légumières de plein champs et aux vergers,
- le maintien d'une production laitière et une transition de l'élevage vers un modèle extensif,
- le développement des filières et de l'accès aux produits locaux.

Le PETR du Grand Clermont et le Parc Naturel Régional du Livradois Forez entendent à présent, à travers l'appel à projets « Projets d'investissements et opérations structurantes dans le cadre des PAT en Auvergne – Rhône-Alpes » du plan de relance, continuer à impulser la transition agricole et alimentaire du territoire.

1.4. Des ressources préservées

Dans le cadre de la stratégie pour devenir un territoire à énergie positive, les énergies renouvelables devront couvrir l'ensemble des consommations d'énergie du territoire alors même qu'elles ne représentent aujourd'hui que 8 %.

→ Les réseaux de chaleur

La Métropole est autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie. Dans cet objectif permanent de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les réseaux de chaleur jouent un rôle fondamental. La chaleur représente 50 % des besoins en énergie. Afin de transformer rapidement et profondément la facture énergétique du territoire, plusieurs réseaux existent déjà et seront complétés prochainement par le **réseau Saint Jacques +**.

Un schéma directeur global sur l'ensemble du territoire a identifié une quinzaine de projets concernant les communes d'Aulnat, Lempdes, Pont-du-Château, Cournon, Gerzat, Chateaugay..., avec, à chaque fois, un recours principal au bois énergie, et ponctuellement à de l'énergie de récupération (eaux usées notamment). La réalisation de ces différents projets constituent la feuille de route opérationnelle pour ces prochaines années.

→ L'Urban energy pact, territoire à énergie positive

 	<p>Le programme européen Urbact a retenu la candidature de la Métropole pour porter un réseau de 8 villes européennes engagées dans une démarche de neutralité carbone à horizon 2050.</p> <p>Le projet Urb En Pact « Urban energy pact » doit contribuer, grâce au soutien du programme Urbact, à l'ambition de nombreuses collectivités européennes souhaitant devenir des territoires à énergie positive d'ici les 30 prochaines années. Il s'agit de territoires produisant et fournissant à la fois l'énergie nécessaire à leurs citoyens, leurs services publics, leur entreprises, en incluant dans cette boucle énergétique qui s'apparente à une véritable économie circulaire locale, toute la société. Au delà des aspects techniques de la production énergétique, Urb-En Pact s'attachera à l'inclusion citoyenne et la sensibilisation de tous les consommateurs au niveau local pour une prise de conscience globale.</p>
--	--

→ La gestion durable de la ressource bois

Le territoire de Clermont Auvergne Métropole, de par la diversité de ses milieux naturels (depuis la chaîne des Puys jusqu'à la rivière Allier), présente des enjeux forts de préservation de cette richesse.

Avec une superficie importante de forêt sur son territoire (28 % de son territoire soit 8 448 hectares) et la présence de la Chaîne des Puys – Faille de Limagne reconnue patrimoine mondial au titre de l'Unesco, l'enjeu environnemental de préservation de la biodiversité est majeur.

En effet, les effets du vieillissement et de l'uniformisation des forêts entraînent une grande vulnérabilité des peuplements face au changement climatique.

A travers une coopération avec les parcs naturels régionaux, la Métropole entend bénéficier de leur expérience pour alimenter sa réflexion sur l'utilisation du bois-construction, l'utilisation de la ressource bois pour l'alimentation des réseaux de chaleur ainsi que les actions à conduire pour la promotion de la filière bois local et la gestion durable des massifs forestiers de son territoire.

→ La nature en ville au cœur du plan biodiversité

Afin de protéger la diversité de la faune et de la flore dans la métropole, Clermont Auvergne Métropole a mis en place un Plan biodiversité. Il vise à poursuivre et consolider, dans une logique de partenariats, la connaissance des milieux et de mettre en œuvre une trame verte et bleue. Enfin il prône le développement de la nature en ville. L'objectif est de rendre le milieu urbain plus perméable à la biodiversité, induisant des effets bénéfiques pour les habitants (fraîcheur, lutte contre les inondations, santé...)

→ La maîtrise de la ressource-eau

Préserver la ressource, c'est aussi l'ensemble des actions menées en faveur de l'eau. Clermont Auvergne Métropole dispose de l'ensemble des compétences liées au cycle de l'eau : eau potable, gestion des eaux usées (collecte et traitement) et pluviales, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, défense contre l'incendie. Pour les prochaines années, l'équipement du territoire en bassin d'orage et de stockage sera poursuivi, les réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales feront l'objet d'un diagnostic précis avant de faire l'objet de travaux de modernisation et de rénovation importants.

En application de la directive « inondation », Clermont Auvergne Métropole a élaboré avec les parties prenantes (État, communes, associations, ...) une stratégie locale de gestion des risques d'inondation, comprenant un diagnostic du territoire et un plan d'actions de prévision, prévention et protection contre les

crues. Cette stratégie, approuvée par un arrêté préfectoral le 9 janvier 2017, est mise en œuvre via un contrat avec l'État nommé PAPI d'intention (programme d'actions de prévention des inondations), comprenant un plan d'actions pour la période 2018-2021.

La prévention du risque inondation se traduit notamment par la création de plusieurs bassins d'orage sur la Métropole destinés à retenir les crues et en limiter l'impact environnemental. La conception de ces bassins d'orage peut représenter des enjeux multiples tel que le projet « Galaxy-Fontgèze » qui vise à créer un parc urbain, avec une forte ambition paysagère, une restauration de la biodiversité ainsi qu'une remise à l'air libre de la rivière Tiretaine entraînant le déplacement d'un centre commercial aujourd'hui situé en zone inondable.

Afin de répondre à cette ambition, la Métropole a engagé des projets structurants. Il est ainsi possible d'évoquer **l'extension prochaine de l'actuelle station d'épuration et la bio méthanisation des boues** avec un objectif de moins déverser de pollution dans le milieu naturel. Clermont Auvergne Métropole a engagé un programme de restructuration et de fiabilisation de son réseau permettant de réduire de 2,8 millions de m³ les volumes d'eaux unitaires déversés dans le milieu naturel. Pour cela, elle prévoit donc d'adapter la station d'épuration au traitement de ces pollutions supplémentaires. Par ailleurs, pour faire face à l'augmentation du volume de boues produites, des digesteurs sont également prévus et un procédé de valorisation du biogaz produit par réinjection dans le réseau de gaz. Cet ambitieux programme sera un outil majeur pour préserver l'eau à l'échelle du territoire.

→ La réduction des déchets

Des ressources préservées c'est également la priorité accordée à la réduction des déchets et l'instauration d'une hiérarchie des modes de traitement : Réduire, Réutiliser, Recycler. La Métropole s'est inscrite dans une démarche « **Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage** ». Dans ce cadre, elle accompagne le développement des ressourceries et recycleries, lieux de collecte, de réemploi et de revente d'objets usagers ou d'occasion qui s'inscrivent dans une démarche de préservation des ressources et d'économie circulaire.

Bien sûr cette action passe également par la **modernisation du parc de déchetteries** et de la mise aux normes en vigueur sur ces équipements. Cela implique des travaux de rénovations ainsi que la construction de nouvelles unités en s'inscrivant dans un concept novateur de zones de déchargement modulaires avec de nouvelles filières de recyclage permettant une plus grande adaptabilité et une meilleure intégration dans l'environnement.

La Métropole a pris le virage de la transition écologique. Elle souhaite désormais accélérer pour créer une métropole résiliente, seule à même d'offrir un modèle de développement soutenable aux prochaines générations.

2. POURSUIVRE UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX

Pour assurer un développement qui puisse profiter au plus grand nombre, il est nécessaire de créer de la richesse et des emplois, de se développer et d'attirer des nouveaux investissements ainsi que de nouveaux talents. C'est fort de cette certitude que depuis plusieurs années la Métropole conduit une action ambitieuse destinée à créer les conditions de son développement et d'une juste redistribution.

2.1. Une ambition culturelle forte

Le projet culturel 2017-2026 de Clermont Auvergne Métropole s'inscrit dans le prolongement d'une politique intercommunale volontariste développée depuis 2004. Ses orientations stratégiques sont définies à travers deux dimensions complémentaires.

Elles privilégient une entrée par le développement et l'aménagement du territoire, sans poser en préalable les questions du périmètre des compétences culturelles métropolitaines ou du chef de file entre collectivités territoriales :

- L'attractivité du territoire et la coopération régionale visent à conforter la métropole comme le pôle d'équilibre culturel de l'Ouest régional avec des projets moteurs à forte visibilité, à porter son projet et ceux des communes en étant à la pointe de la coopération régionale ;
- La coordination et l'animation territoriales visent à œuvrer pour un aménagement culturel équilibré du territoire, en impliquant et en fédérant les forces vives et en renforçant la coopération autour de projets structurants.

La politique culturelle métropolitaine est structurée autour de 4 domaines de compétences, la lecture-écriture qui est une compétence métropolitaine de pleine exercice, le domaine musique-image, les musées et le patrimoine et l'enseignement artistique, compétences partagées avec les communes.

→ Objectif, Clermont Massif central 2028

Pour cela, le projet de candidature de Clermont-Ferrand / Massif Central à la Capitale européenne de la culture pour 2028 se veut être un accélérateur des projets. Cette candidature permettra de mettre en résonance une dynamique de projets culturels destinés à répondre aux attentes fortes des habitants, de renforcer l'attractivité du territoire avec pour corollaire, un effet d'entraînement fort pour l'ensemble du territoire du Massif Central.

La métropole peut, dans cette ambition, s'appuyer sur un réseau déjà très structuré d'équipements publics culturels. Le réseau des 17 médiathèques avec demain, l'arrivée prochaine de la bibliothèque métropolitaine de l'Hôtel Dieu, les salles de spectacle telles que la Comédie Scène Nationale, la Coopérative de Mai, l'Opéra, la Coloc, le Tremplin, le Sémaphore, le Caméléon, la 2deuche, les musées, les lieux d'enseignement que représentent le Conservatoire à rayonnement régional, les nombreuses écoles de musiques, l'école supérieure d'art et l'école d'architecture sont les acteurs indispensables d'une culture pour tous. La métropole dispose en outre de nombreux lieux permettant de doter les artistes du territoire d'espaces de travail adaptés et d'un haut niveau de qualité professionnelle. A ce titre les locaux d'imagO à Cébazat pour les musiques actuelles et les ateliers d'artistes de La Diode sont particulièrement remarquables.

En outre les festivals d'ambition internationale assurent la vivacité et l'attractivité du territoire (Europavox, festival international du Court-Métrage, Vidéoformes, Festival international des textiles extraordinaires et Rendez-vous du carnet de Voyages).

Pour renforcer cette ambition culturelle et offrir des conditions d'accueil et de production améliorées, le Métropole a engagé un vaste plan de rénovation de ses médiathèques pour en faire de véritables 3ème lieux offrant des services innovants. Elle participe aux côtés des communes à la construction d'établissements culturels de proximité. Dans les années à venir, plusieurs communes du territoire engageront des projets de rénovation et de modernisation de leurs équipements, salles culturelles et écoles de musique.

→ La Bibliothèque Métropolitaine de l'Hôtel-Dieu

La construction de cet établissement de 9.571 m² vient combler un important déficit de surface sur l'ensemble du réseau de lecture publique métropolitain, en particulier dans le centre-ville de Clermont-Ferrand. Le projet consiste en la réhabilitation du bâtiment Dijon, le plus ancien de l'ancien Hôtel-Dieu, construit dans les années 1770 et inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Moderne, cette bibliothèque dernier cri sera tout à la fois un lieu de culture, de vie, d'échanges, de découverte, de détente, de formation ou de conservation grâce aux collections de la bibliothèque du Patrimoine. Elle sera également un outil de lutte contre l'illectronisme et la fracture numérique en facilitant l'accès aux démarches administratives et à l'apprentissage du numérique.

Pour renforcer la présence de la nature en ville, la bibliothèque métropolitaine sera dotée d'un immense jardin de lecture dans l'espace boisé classé.

→ Le projet Cité du Court

Par ailleurs, la Métropole souhaite s'engager dans le projet de création d'une « Cité du Court » qui vise à créer un équipement emblématique qui affirme plus largement les ambitions du territoire dans le domaine de l'image et des industries culturelles et créatives (ICC). En permettant à l'association « Sauve qui peut » de se développer au-delà du festival du Court métrage, la Cité du court affirmera Clermont-Ferrand et sa Métropole

comme l'épicentre du court métrage en France et en Europe, un objectif qui s'inscrit pleinement dans le processus de candidature au titre de Capitale européenne de la Culture en 2028.

Le projet de Cité du court vise en ce sens à consolider en région un cinquième pôle d'excellence dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel et des arts numériques, aux côtés du Pôle PIXEL à Villeurbanne, de CITIA à Annecy, du village documentaire de Lussas en Ardèche et de la Cartoucherie à Bourg-lès-Valence.

→ Le Plan Musées

Un vaste plan muséal est également destiné à rénover les 3 grands musées de France du territoire en offrant de nouveaux espaces d'exposition et de médiation et à les doter d'un centre de conservation des collections externalisé et mutualisé, qui se voudra exemplaire en termes d'énergie.

→ Vers un label Pays d'Art et d'Histoire pour le territoire

Enfin, c'est aussi le projet de mieux connaître et valoriser son patrimoine avec l'obtention d'un label Pays d'Art et d'Histoire. Plusieurs communes portent également des projets de valorisation de leur patrimoine historique (Basilique Notre Dame du Port à Clermont-Ferrand, église d'Opme à Romagnat).

2.2. Soutenir l'économie, la recherche et l'innovation

Renforcer l'attractivité, c'est également créer les conditions du développement économique. La Métropole veut jouer un rôle de facilitateur et d'accélérateur des initiatives.

→ les 5 piliers du plan d'urgence et de relance

La crise économique liée à la pandémie est sans précédent. La Métropole compte prendre toute sa place pour participer à la relance économique du territoire. Elle a donc décidé d'adopter un plan d'urgence et de relance qui repose sur 5 piliers :

- Lancer des plans de relance par grands domaines économiques
- Développer un vaste plan pour l'emploi et l'insertion par l'économie
- Accélérer les actions pour la transition énergétique
- Aider l'économie locale par l'investissement public
- Renforcer l'innovation et l'attractivité économique et touristique

→ Une stratégie de développement économique offensive

En synergie avec ce plan d'urgence, le territoire souhaite accompagner davantage ses filières d'excellence. Pour cela, Clermont Auvergne Métropole, en lien avec les partenaires privés, publics et académiques, souhaite travailler à la structuration de la filière des Industries Culturelles et Créatives et d'un pôle international d'expertise sur les mobilités durables.

Dans sa stratégie, Clermont Auvergne Métropole aura aussi à cœur de favoriser l'émergence de nouvelles idées et expérimentations en apportant un soutien attentif aux porteurs de projets

En soutien à la création et l'implantation d'entreprises, la Métropole met en place une offre nouvelle : les Résidences d'entrepreneurs.

Décidée à s'appuyer sur un terreau favorable à la création d'entreprises, elle souhaite faciliter le parcours des porteurs de projets vers la création et la reprise d'entreprises.

Sur un principe analogue aux résidences d'artistes, « ante création », ces résidences offriront, pendant un temps limité, une prise en charge de l'accompagnement technique, commercial, financier et matériel pour les porteurs de projets souhaitant être accompagnés pour affiner leurs projets ou le valider sur le terrain.

A ce titre, le projet doit s'inscrire dans un des 5 secteurs constitutifs de l'ADN de la métropole :

- Mobilités
- Numérique
- Bien-être, prévention, santé
- Industries culturelles et créatives
- Agroalimentaire, environnement

avec une attention particulière portée aux projets de l'économie sociale et solidaire et à ceux favorisant une économie durable.

→ Soutenir l'éco-système de l'enseignement supérieur

La Métropole représente plus de 40 000 étudiants au sein d'un écosystème d'enseignement supérieur de tout premier plan, reconnu notamment à travers la labellisation I-Site. Avec l'évaluation prochaine du label I-Site, la stratégie immobilière de l'Université élaborée pour répondre aux enjeux pédagogiques de demain et l'excellence de sa recherche, il s'agit, aujourd'hui, de conforter cet important marqueur métropolitain. Renforcer son attractivité, ses capacités d'innovation et d'ouverture à toutes les formes de coopération lui permettra de continuer à se déployer pour prendre toute sa place à l'échelle régionale, nationale et internationale.

→ Un terreau pour l'innovation

La Métropole ambitionne de devenir Capitale French Tech en s'appuyant sur le tissu fertile de l'économie digitale avec un repositionnement sur les « Cleantech ».

	<p>Le Biopôle Clermont Limagne : une technopôle multi-sites pour l'accompagnement des entreprises innovantes dans le domaine des biotechnologies et des Sciences du vivant.</p> <p>Une stratégie clairement affirmée</p> <ul style="list-style-type: none">- Devenir le leader européen de la production d'aliments et de molécules d'intérêts, issus d'une agriculture responsable.- Être un territoire de référence sur les enjeux d'une mobilité personnalisée tout au long de la vie.- Saisir les opportunités de développement de la filière chimie du végétal en accueillant, accompagnant, développant, l'émergence des acteurs de demain
---	--

Soutenir le développement économique, c'est également travailler sur l'accueil des entreprises. Aujourd'hui, les zones d'activités du territoire souffrent d'une certaine obsolescence et ne sont plus adaptées tant fonctionnellement qu'en termes d'enjeux environnementaux. Il convient de les repenser et de les requalifier. La Métropole a voté une importante feuille de route visant à adapter ces lieux aux standards de demain tant en termes d'optimisation des usages, d'émergence de services, de mutualisation des espaces dans lesquels la priorité sera donnée à la végétalisation, aux modes doux de déplacement et à l'accès par les transports en commun. L'objectif est de les rendre plus attractives, plus fonctionnelles pour continuer d'accueillir des entreprises innovantes et créatrices d'emploi.

Au-delà de son propre périmètre, la Métropole doit également être le moteur de l'attractivité sur un territoire constituant un « périmètre fonctionnel » cohérent pour l'accueil de l'industrie de demain. Celle-ci, plus flexible, plus connectée et plus centrée sur l'humain fera l'objet d'une réflexion prospective qui ambitionne de définir les conditions d'accueil de cette industrie 5.0 à l'échelle d'un bassin d'emploi.



La première station hydrogène de la région Auvergne Rhône Alpes a vu le jour sur le site Michelin des Gravanches à Clermont-Ferrand.

Avec le projet « Zero Emission Valley », des partenaires publics et privés se mobilisent

pour la mobilité hydrogène. Clermont Auvergne Métropole contribue pour sa part à trouver de futurs acquéreurs de véhicules électriques.

→ Zoom sur l'Économie sociale et solidaire (ESS)

L'ESS représente 14% de l'activité économique du territoire. Consciente du rôle qu'elle peut jouer dans la dynamique économique, la Métropole s'est dotée d'un plan stratégique et opérationnel, basé sur 5 axes forts :

- Affirmer l'Économie Sociale et Solidaire et l'innovation sociale comme priorité politique
- Soutenir l'innovation sociale et accompagner les entreprises de l'économie sociale
- Structurer l'ESS sur les compétences communautaires par filières d'activités
- Communiquer pour connaître et faire connaître l'ESS
- Cogérer la politique ESS sur le territoire entre élus, citoyens et usagers

Territoire de Commerce équitable

Considérant le commerce équitable, à savoir un commerce plus respectueux de l'homme et de son environnement, comme un outil efficace pour favoriser le développement et l'autonomie des producteurs et promouvoir le développement durable, la Métropole a candidaté pour l'obtention du label « Territoire commerce équitable » qu'elle a obtenu en 2020 ;

De ce fait, elle s'inscrit dans cette dynamique d'une économie plus responsable, et renforce son engagement sur le long terme en faveur d'achats publics socialement durables.

Cette démarche conforte la dynamique du label « Territoire French Impact » obtenu, visant à faire de Clermont Auvergne Métropole un territoire d'excellence en matière d'ESS et d'innovation sociale et vient nourrir le Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui rassemble les initiatives locales coordonnées dans une stratégie globale à l'échelle du territoire du Grand Clermont.

Elle est ainsi la 3ème métropole labellisée après Rennes Métropole et l'Eurométropole de Strasbourg.

Le CISCA : Centre d'innovation sociale Clermont Auvergne

Espace d'intermédiation entre les acteurs de la recherche, l'action publique, et les acteurs socio-économiques du territoire, le CISCA vise une réponse rigoureuse aux enjeux d'un développement territorial inscrit dans des dynamiques d'innovations sociales.

Il met ainsi en place des opérations de transfert (mise à disposition des connaissances scientifiques et pratiques), et des opérations de R&D en sciences humaines et sociales (recherche fondamentale, recherche appliquée et développement expérimental) à l'échelle des organisations et du territoire.

2.3. La feuille de route stratégique « Métropole inclusive »

→ L'insertion par l'activité économique : le Plan local pour l'Insertion et l'Emploi

Ce dispositif contractuel, signé entre 5 parties (l'État, Clermont Auvergne Métropole, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et Pôle emploi), a connu une forte augmentation du nombre de publics pris en charge sur la période 2014-2019 (+ 46%).

Le protocole d'accord PLIE 2022-2027, en cours d'élaboration, verra le maintien de la Métropole en tant qu'organisme intermédiaire du Fonds Social Européen (FSE).

A ce titre, Clermont Auvergne Métropole lance annuellement un appel à projets afin de soutenir financièrement les entreprises d'insertion de son territoire dans la mise en œuvre d'actions de professionnalisation des personnes en insertion.

La construction du prochain protocole d'accord PLIE 2022-2027

- Evolution des publics et des priorités : migrants, mal logements, femmes isolées chef de famille ou victime de violence conjugale...
- Renforcer l'offre d'insertion : chantiers, candidature territoire zéro chômeur...
- Impact sur le marché de l'emploi lié au contexte sanitaire : renforcement d'actions en lien avec les entreprises (ouvre boîtes, clauses sociales...)

→ Futur Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

La Métropole a souhaité candidater à l'expérimentation **Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée** avec les communes de Gerzat et de Clermont-Ferrand.

Il s'agit de proposer, à travers une démarche d'animation territoriale, à toute personne privée d'emploi depuis plus d'un an et volontaire, un contrat à durée indéterminée et à temps choisi, dans une entreprise à but d'emploi, sur des activités non concurrentielles.

L'instance du Comité local pour l'emploi, qui réunit l'ensemble des associations d'insertion et de lutte contre le chômage, s'assure de la cohésion de ce réseau en affirmant les valeurs fortes de l'expérimentation et de la gouvernance.

→ Les Politiques « jeunesse » de la Métropole

Les jeunes sont les publics les plus touchés au niveau social et économique depuis le début de la crise sanitaire. Les politiques jeunesse ont été renforcées à la Métropole depuis le 1er janvier 2019, suite au transfert de compétences du Département à savoir, la Prévention Spécialisée et le Fonds d'Aide aux Jeunes.

La feuille de route métropolitaine 2020-2026 s'articule autour de 4 priorités transversales aux différentes compétences :

- 1- Lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la formation
- 2- Permettre aux jeunes l'accès à leur premier emploi
- 3- Sécuriser le parcours de chaque jeune
- 4- Renforcer les dispositifs en faveur des jeunes dans les politiques Mobilité et Habitat

Les politiques jeunesse (18-25 ans) sont d'une part mises en œuvre par les communes (sociale, animation, loisirs...) et d'autre part par la Métropole autour de l'insertion sociale et professionnelle (Mission Locale et Fonds d'Aide aux Jeunes) et la prévention spécialisée. Aussi, va être mis en œuvre un groupe «Coordination des politiques jeunesse » associant les 21 communes, pour valoriser les initiatives, construire les partenariats et permettre une réflexion commune en favorisant la transversalité sur l'ensemble des différentes politiques publiques concernant les jeunes : l'insertion, la mobilité, l'habitat, la citoyenneté...

2.4. Le Sport Santé et Bien-Être pour tous

Par la réalisation d'équipements de très haut niveau ou le soutien financier en faveur des clubs et associations, la Métropole entend contribuer à l'activité physique et sportive pour tous les publics.

A travers le sport professionnel et les manifestations d'envergure, c'est l'image d'une Métropole jeune et active qui rayonne au plan national et international et qui notamment se mobilise en faveur du sport féminin, enjeu majeur sur les prochaines années.

→ Vers les JO 2024

Pour cela, la Métropole doit disposer d'équipements de qualité, de nature à rayonner nationalement et internationalement. Les Jeux Olympiques de 2024 et les camps d'entraînement nécessaires à cet événement sont d'ailleurs une opportunité supplémentaire pour cette ambition sportive.

A ce titre, elle accueillera 5 sites d'entraînement dans ce cadre. C'est une réelle reconnaissance de cette ambition sportive.

→ L'extension du Stade Montpied

Au titre des équipements à rayonnement métropolitain, figure le projet d'extension du stade Gabriel-Montpied dont l'objectif est de doter le territoire d'un stade de 13 000 places dans un premier temps, voire éventuellement 30 000 à terme pour accompagner le développement des clubs de football et de rugby et accueillir les événements sportifs internationaux.

L'extension du Stade Gabriel-Montpied s'insère dans une dynamique urbaine plus large à l'échelle du secteur Nord de la Métropole et s'inscrit pleinement comme un élément d'attractivité économique et de

développement social du quartier. Conçu comme un grand équipement sportif polyvalent et structurant, lieu d'accueil tant des manifestations événementielles que des équipements sportifs de proximité en lien avec le stade.

Que ce soit des projets de création, d'extension ou de rénovation des équipements sportifs métropolitains et communaux (piscines, patinoire, stadium, vestiaires, terrains de sports, gymnases) la recherche d'efficacité et d'économies d'énergie guide la feuille de route.

2.5. Un tourisme durable

Le territoire dispose de nombreux atouts, mis en lumière ces dernières années par le classement de la chaîne des Puys – faille de Limagne au titre de patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce label reconnu offre l'opportunité exceptionnelle de renforcer les dynamiques touristiques à l'œuvre depuis plusieurs années. La valorisation des richesses patrimoniales du territoire se doit également d'adopter des formes nouvelles, capables de répondre aux comportements des utilisateurs en quête de nouvelles expériences de visites, afin de renouveler leur intérêt pour accroître l'attractivité de la destination.

→ Vers une labellisation Destination internationale responsable

Toutefois, c'est bien à travers des plans co-construits de gestion de la fréquentation et des conflits d'usages que le tourisme de demain, durable et maîtrisé, pourra pleinement contribuer au développement harmonieux de la Métropole. A ce titre, la Métropole entend obtenir la labellisation « Destination internationale responsable ».

→ La voie verte « Via Allier »

Aussi, la réalisation de la voie verte « Via Allier » le long de l'une des dernières rivières sauvages, connectée avec le cœur de la Métropole et aux territoires amont et aval (Vichy, Issoire, Brioude), révèle-t-elle cette volonté de développer un tourisme d'itinérance douce, de bien-être et de santé au même titre que l'offre thermique, marqueur historique de l'identité et des ressources de ce territoire.

→ Développer l'attractivité de la destination pour les groupes

Le marché des groupes (clientèles nationales et internationales) génère des retombées économiques locales importantes. Avant même la crise sanitaire, cette clientèle s'est raréfiée sur notre destination en raison d'un nombre restreint d'emplacements ponctuels sécurisés de déposes et de prise en charges des groupes pour les bus de tourisme, mais aussi pour stationner sur des longues durées.

La Métropole doit s'adapter à l'**accueil des bus de tourisme**. Une première réflexion est en cours dans le cadre de la rédaction du plan de gestion de la basilique de Notre de Dame du Port. Elle sera poursuivie par un état des lieux sur l'ensemble du territoire afin de définir les besoins des bus de tourisme en terme de circulation et stationnement/dépose. En fonction des préconisations, des aménagements seront réalisés.

2.6. Une métropole intelligente et participative

Réussir le développement harmonieux de la Métropole s'accompagne d'une transition numérique réussie. Les technologies numériques et les services digitaux ne cessent de se développer ; développement encore accéléré par la crise sanitaire liée à la COVID-19. Elle oblige les collectivités, les entreprises, les associations, à une nécessaire adaptation.

La collectivité a placé cette révolution numérique au cœur de son modèle de développement. Le défi de ces prochaines années est d'accompagner la conduite du changement dans la collectivité pour répondre aux nouvelles attentes des citoyens en accord avec les enjeux de résilience du territoire. Construire une Métropole intelligente c'est encourager et accompagner une gouvernance de la donnée, moderniser l'action publique, moderniser la relation à l'utilisateur. Trois axes de travail dont le déploiement concernera prioritairement les thématiques de la mobilité, de la culture, de l'habitat et l'environnement.

Pour accompagner cette transformation du territoire, la Métropole souhaite inscrire la concertation et le dialogue avec les citoyens dans toutes ses politiques publiques. Aujourd'hui, de nombreuses consultations réglementaires sont conduites sur le territoire. Elles le sont parfois en ordre dispersé. L'objectif de la Métropole est de mieux les coordonner et de donner du sens. A travers cette mise en cohérence et par l'invention de nouvelles formes de démocratie, plus directe et plus participative, la volonté est de créer un lien permanent avec les citoyens. Les objectifs sont de renforcer la perception des habitants des transformations métropolitaines en cours ou à venir, de les informer et les consulter sur l'ensemble des politiques publiques.

3. REUSSIR LA MUTATION URBAINE

Le développement urbain de Clermont Métropole est historiquement lié à l'essor industriel et marqué par la présence de grands sites de production au cœur de l'agglomération. L'évolution de l'outil de production nécessite aujourd'hui de réorienter ces vastes espaces vers d'autres fonctions. Ce constat se fait également sur d'importants tènements tertiaires appelés à muter.

Ces enjeux de reconversion et de transformation d'anciennes friches, sans nier la difficulté que représente la dépollution d'anciens sites industriels, offrent néanmoins une formidable opportunité de fabriquer le standard de la ville de demain. Aussi, la lutte contre l'artificialisation des sols et des isolats de chaleur, la végétalisation, les mobilités douces deviennent les invariants de projets d'aménagement métropolitains de reconstruction de la ville sur la ville.

→ Vers un plan local de l'Habitat 2022 -2027

Document stratégique de programmation obligatoire qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parcs public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, le Plan local de l'habitat 2014-2019, est prorogé pour permettre l'élaboration du 3ème PLH sur la période 2022-2027.

Le bilan a permis de mettre en perspective les objectifs affichés au départ et les résultats effectivement enregistrés au fil des ans au regard des axes prioritaires. Quatre orientations ont été retenues :

- une Métropole pilote de l'habitat
- une Métropole qui promeut un développement territorial et un habitat équilibré
- une Métropole qui s'engage en faveur d'un habitat abordable et durable
- une Métropole qui soutient un habitat solidaire

Aujourd'hui, une véritable feuille de route se dessine pour mettre en place une gouvernance métropolitaine, avec un schéma d'animation associant largement les communes et les acteurs de l'habitat.



→ Le Nouveau

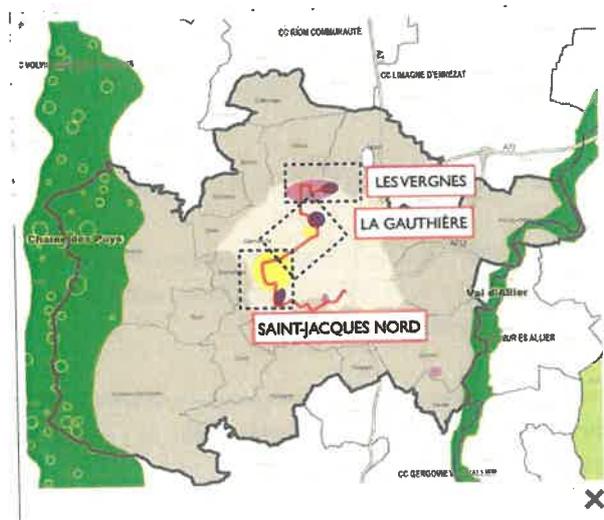
Programme de Renouvellement Urbain : « fabriquer la Métropole de demain »

Trois quartiers de la métropole figurent au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2014-2024 (NPRU), parmi les 200 quartiers sélectionnés d'intérêt national par l'ANRU.

Il s'agit des quartiers Saint Jacques Nord, La Gauthière et Les Vergnes, situés à Clermont-Ferrand.

Aussi s'agit-il de poursuivre la stratégie urbaine initiée en 2006 et de transformer positivement et durablement l'image de ces quartiers, partie prenante d'une métropole tournée vers l'avenir.

Les 3 quartiers retenus sont également inclus dans le périmètre de la politique de la ville et bénéficieront d'un soutien spécifique dans le cadre du Contrat de ville signé en décembre 2015 avec l'État et de nombreux partenaires.



Le NPRU, un prolongement de la dynamique

9 940 habitants
(environ 50 % des quartiers prioritaires
de la politique de la ville)

4 480 logements dont 3 570 logements sociaux

700 logements en copropriété

→ La Politique de la Ville / Le Contrat de Ville

Sous le pilotage de la Métropole, le Contrat de ville en partenariat avec l'État et les communes de Clermont-Ferrand et de Cournon d'Auvergne ainsi que les différents partenaires, a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2019.

Si les objectifs de la stratégie locale mise en œuvre depuis 2015 restent d'actualité, des évolutions et des fragilités sont apparues et la prolongation des Contrats de ville jusqu'en 2022 en application de la loi de finances pour 2019 invite à les prendre en compte.

Ainsi, l'objet du protocole d'engagements réciproques et renforcés a permis d'affiner les priorités d'intervention ainsi que les moyens dédiés. Il constitue une véritable feuille de route pour chacun des signataires et servira de base pour un suivi et pilotage renforcé.

Dans ce cadre, la Métropole s'engage à :

- continuer le processus de mutation urbaine, en déployant notamment le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, en assurant l'équilibre territorial de peuplement et en maintenant le cadre de vie quotidien des habitants,
- assurer un développement durable de ces quartiers en déployant notamment le schéma de transition énergétique et écologique,
- permettre l'accès à une offre diversifiée de mobilités,
- favoriser la création de valeur économique dans les quartiers politique de la ville (accompagnement et soutien aux entrepreneurs ainsi qu'aux activités économiques, maintien et renouvellement de la vitalité commerciale,...)
- accompagner la montée en compétences des habitants et contribuer à leur accès à l'emploi,
- accentuer les dynamiques culturelles au sein des quartiers politique de la ville et améliorer la prise en compte des spécificités de ces territoires dans la formalisation de la candidature pour la Capitale européenne de la culture.

5 quartiers ont été retenus sur la métropole :

- à Clermont-Ferrand : les quartiers Nord (Croix-de-Neyrat, Champratel, Les Vergnes), La Gauthière, Saint-Jacques nord, Fontaine-du-Bac.
- à Cournon d'Auvergne : quartier Sud

→ Un projet partenarial d'aménagement : la Grande Opération d'Urbanisme Saint-Jean / Le Brézet

En répondant à l'appel à manifestation d'intérêt du Ministère chargé du Logement relatif à des projets partenariaux d'aménagement en faveur de la sobriété foncière, de la résilience et de la vitalité territoriale, la Métropole a souhaité saisir l'opportunité de voir reconnu, un projet majeur de renouvellement urbain portant sur un secteur industriel à savoir le quartier Saint-Jean / Le Brézet sur lequel elle entend porter une grande opération d'urbanisme.

En effet, ce projet de régénération urbaine, sur un périmètre de plus de 200 ha à l'Est du centre-ville de Clermont-Ferrand, traversé par la future ligne de bus B à Haut Niveau de Service, se positionne sur les problématiques de recyclage urbain, de valorisation des friches ou la transformation de zones d'activités économiques en voie d'obsolescence.

L'ambition de ce grand projet est la création d'un **nouveau cœur métropolitain** basé sur les principes suivants :

- **La régénération de quartiers existants** (quartier Saint-Jean, ZAE du Brézet, dont ancien centre routier du Brézet îlot Jules Verne), au passé industriel, dont les sols et le bâti sont dégradés : **valorisation de friches, remise en état de sols pollués, trame renforcée d'espaces publics,**
- **La mobilité durable** : desserte et connexion aux autres intensités métropolitaines (centre-ville, Gare, Estaing) par la ligne B BHNS et des aménagements performants pour les **modes actifs** (ex : un « ring » modes doux à pied, à vélo – boucle reliant le quartier Saint-Jean à la ZAE du Brézet)
- **La résilience** : diminution de l'exposition au **risque d'inondation**, désimperméabilisation des sols, gestion de l'eau intégrée dans la conception des espaces verts et paysagers, **végétalisation** de la ville, vers des écoquartiers,
- **L'innovation** : ces nouveaux quartiers allieront habitat, nature, industries et activités tertiaires. Cette mixité fonctionnelle, inclusive du tissu bâti et économique existant, sera source d'innovation dans les formes urbaines créées et fondera **une identité forte et originale** à même d'opérer un véritable **changement d'image.**

→ Une candidature de la Ville d'Aulnat au concours d'idées d'architecture et d'urbanisme European

Ce concours d'idées, se déroulant dans une vingtaine de pays européens, permet à des collectivités de proposer des sites en devenir à la réflexion de jeunes professionnels, pour être suivi d'expérimentations in-situ pour les équipes sélectionnées.

La commune d'Aulnat a souhaité se porter candidate à la nouvelle session d'European, au regard d'un tènement foncier sur lequel était anciennement implanté une école, aujourd'hui vierge de toute occupation, et qu'elle aimerait mettre en valeur en créant un quartier exemplaire et innovant.

Une dizaine de logements à forte qualité environnementale et promouvant des modes d'habitat inclusif pourrait cohabiter avec des voies de circulation douce (liaison piétonne Nord-Sud), générant ainsi une véritable continuité entre différents secteurs et le site à vocation métropolitaine au Nord de la Halte ferroviaire en lien avec la zone du parvis de l'aéroport considéré en tant que secteur de projet stratégique dans le cadre du tracé de la ligne B du projet InspiRE.

La Métropole a souhaité s'engager aux côtés de la Ville d'Aulnat ce sur dossier de candidature dont les résultats seront prononcés en décembre 2021.

→ Une opération de revitalisation du territoire multi-sites

La Métropole s'engage également dans la définition d'une politique de revitalisation de ses centre-villes, centre-bourgs à travers la mise en place d'une Opération de revitalisation du territoire (ORT). Pour redynamiser ses centralités, une politique forte de la part des communes et de la Métropole, permettra de mettre en œuvre des

actions en matière de rénovation de logements anciens, de développement du commerces de proximité, de mobilités, des aménités offertes ou encore des espaces publics.
Dans cette perspective, des aménagements urbains majeurs sont à l'étude, notamment pour les villes d'Aubière et de Cournon, pour réaffirmer l'importance de « la place » dans la ville tant en termes de fonctionnalité, de qualité des espaces publics que de vivre ensemble.

Transformer la ville, développer une urbanité bienveillante s'accompagne également de la mise à disposition d'un service public de qualité et de proximité. Pour cela, la Métropole et les communes s'engagent dans les prochaines à poursuivre la construction, la rénovation et la réhabilitation de plusieurs équipements publics. Sans pouvoir être exhaustif, il est intéressant de noter, d'ores et déjà, la priorité accordée par plusieurs communes de la Métropole au développement d'équipements à destination de la jeunesse, la construction de nouveaux équipements scolaires et des cantines. Ce sont également les projets visant au renforcement d'un égal accès de tous en matière de santé.

4. ENTRAÎNER LE TERRITOIRE

La Métropole clermontoise est porteuse d'un rayonnement et d'une dynamique de croissance et d'aménités qu'elle est la seule à pouvoir assumer au sein d'un vaste territoire plus ou moins rural et, en ce sens, elle se doit de s'affirmer en tant que pôle de rééquilibrage vers l'Ouest de la grande région Auvergne Rhône Alpes et d'afficher son rôle spécifique au sein du Massif Central.

4.1. Les coopérations à l'œuvre

→ Le Grand Clermont

C'est dans cette logique qu'elle collabore activement avec ses territoires périphériques au sein du PETR Le Grand Clermont et du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne. Elle va, dans ce cadre et au regard de la crise climatique, activement participer à la refondation des grands principes de la politique d'aménagement et de développement portés par le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont depuis une dizaine d'années.

→ Une Métropole porte d'entrée du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

L'Agence nationale de la cohésion des territoires en parle...



Quand un territoire urbain et un territoire rural coopèrent...

En 2011, le parc naturel régional (PNR) des volcans d'Auvergne et Clermont Auvergne Métropole ont noué une convention de coopération autour des loisirs et du tourisme durable. Une démarche partie d'un constat partagé : la qualité de vie et l'attractivité de la métropole auvergnate sont indissociables des richesses écologiques des territoires qui l'entourent.

De fait, la métropole capte les flux de touristes qui se diffusent ensuite sur le territoire du PNR, et ses habitants ont l'habitude de fréquenter les espaces naturels de la chaîne des Puys pour y mener des activités sportives et de plein air. De leur côté, les habitants des zones rurales bénéficient des services de la métropole.

Différents et complémentaires

D'un côté, donc, une métropole de 290 000 habitants et 21 communes. De l'autre, un parc naturel régional avec son point culminant, le puy de Dôme, classé Grand Site de France, en 2008 : un territoire rural de 90 000 habitants.

Pourtant, ces deux espaces sont étroitement liés l'un à l'autre. La relation de coopération qui s'est nouée contribue à la qualité de vie des habitants de la métropole et participe au développement local des zones rurales. Elle procure, en effet, une source d'activités économiques autour des loisirs de proximité et du tourisme aux habitants des communes du parc naturel régional.

→ Le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Espace de dialogue et de coopération, le Pôle Métropolitain a pour vocation, depuis sa création en octobre 2013, de mettre en relation et en synergie des territoires rassemblés, au-delà des frontières administratives et géographiques classiques, à l'échelle du bassin de vie. Cette mise en réseau a donné lieu à la concrétisation de plusieurs démarches notamment sur la rivière Allier, les mobilités, ou encore le développement de l'économie numérique. Cette interterritorialité se nourrit de rencontres, d'échanges, et de projets, grâce à l'ingénierie de l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole.

→ Les contrats de réciprocité

C'est également tout le sens qu'elle entend donner aux contrats de réciprocité dans lesquels elle s'est engagée récemment avec Saint-Flour Communauté ou le Parc naturel régional du Livradois Forez. Les collaborations portent sur développement économique et touristique, la culture, la mobilité, l'environnement, la transition énergétique, l'agriculture et la forêt. Les premiers échanges ont eu lieu et particulièrement autour de la candidature à la Capitale européenne de la culture, du tourisme avec Saint-Flour Communauté et autour de l'agriculture et la forêt avec le Parc régional du Livradois-Forez. Ces contrats sont appelés à se développer et ainsi structurer les relations de la Métropole avec ses territoires voisins.

→ Une candidature à la Capitale européenne de la Culture à l'échelle du Massif Central

Depuis 2015, la Ville de Clermont-Ferrand travaille à un projet de candidature au titre de Capitale européenne de la Culture pour 2028, prochaine année où le titre sera attribué à une ville française. Ce programme européen est une opportunité de développement et de rayonnement. Sa mise en œuvre est également une aventure fédératrice pour les forces vives locales. Il est alors apparu naturel pour cette mise en mouvement que la candidature puisse s'appréhender à l'échelle du Massif central. Ce territoire s'est imposé comme un espace riche de son environnement, de sa préservation, de ses ressources naturelles et culturelles... Penser le devenir de cet espace dans un contexte de crise prend un sens particulier à l'heure où les réponses locales semblent l'une des clés face aux défis européens et mondiaux. Une capitale européenne à l'échelle du massif central permettra de valoriser les savoir-faire et les atouts de ce grand territoire. Elle favorisera la proximité, la qualité et le cadre de vie ainsi que le resserrement des liens entre les personnes. Elle mobilisera une pluralité d'acteurs dans une mise en mouvement d'un territoire à la croisée des chemins de l'urbain et du rural, avec une empreinte industrielle et ouvrière forte. Dans cette perspective, la Métropole en tant que pôle d'équilibre du massif central entend prendre toute sa part à cette candidature particulièrement structurante pour le territoire.

A travers une gouvernance renouvelée, la Métropole peut jouer un rôle prépondérant pour l'attractivité et la mise en tourisme d'un territoire aux nombreuses pépites à l'instar du Musée archéologique de la Bataille de Gergovie, site emblématique du récit Arverne ou du Grand site de France du Puy-de-Dôme ou de la rivière Allier.

Enfin, c'est également par son implication forte dans la lutte contre le changement climatique et la transition écologique qu'elle peut jouer pleinement son rôle car la métropolisation, en dehors de ses effets redistributifs évidents, n'est pas sans répercussion sur son hinterland. C'est en étant pleinement consciente de sa responsabilité et de son pouvoir d'agir que la Métropole clermontoise espère amorcer le virage du XXIème siècle. Les réponses apportées conditionneront la soutenabilité du modèle de développement harmonieux qu'elle promeut et sa place dans l'espace géographique régional et national.

ANNEXE 3

PLAN D' ACTIONS

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - PLAN D' ACTIONS

<p>1- DEVENIR UNE METROPOLE RESILIENTE</p>	<p>1-1 Des mobilités durables et pour tous</p>	<p>1/Mettre en œuvre la dynamique du projet Inspire et l'ensemble de ses composantes</p> <p>2/Mettre en œuvre le schéma métropolitain de pistes cyclables</p> <p>3/Mettre en œuvre une zone à faible émission</p> <p>4/Verdir la flotte publique de véhicules</p> <p>5/Implanter des bornes de recharge électrique</p> <p>6/Implanter des stations GNV</p> <p>7/Lancer la réflexion pour un service express métropolitain sur le réseau ferré</p> <p>8/Travailler sur les haltes ferroviaires</p> <p>9/Devenir un centre international d'expertise des mobilités durables avec Orbimob</p>
	<p>1-2 La rénovation thermique des logements et des bâtiments publics</p>	<p>1/Innover sur de nouvelles formes d'habiter et promouvoir la construction durable</p> <p>2/Rénover le parc de logement social</p> <p>3/Elaborer un schéma directeur de l'immobilier</p> <p>3/Soutenir la rénovation du parc privé</p> <p>4/S'engager vers un Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)</p> <p>5/Travailler sur les copropriétés privées</p> <p>6/Rénover thermiquement les bâtiments et équipements publics</p> <p>7/Rénover thermiquement les établissements scolaires et leurs annexes</p> <p>8/Animer le territoire en matière de transition énergétique</p> <p>9/Mettre en place une gestion énergétique des bâtiments (GMAO-GTB-BIM)</p> <p>10/Accompagner les porteurs de projet de « chaleur renouvelable »</p>
	<p>1-3 Une agriculture de qualité et de proximité</p>	<p>1/Construire la résilience alimentaire du territoire</p> <p>2/Préserver et reconquérir du foncier agricole</p> <p>3/Accompagner le développement d'une ceinture maraîchère</p> <p>4/Favoriser la restauration collective locale</p> <p>5/Développer une culture du consommateur sain et local</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - PLAN D'ACTIONS

	6/Construire une stratégie foncière
	7/S'inscrire dans le cadre du Projet Alimentaire territorial
	1-4 Des ressources préservées
	1/Devenir un Territoire à énergie positive (TEPos) à l'horizon 2050
	2/Compléter le réseau de chaleur existant
	3/Poursuivre la mise en œuvre du Plan Biodiversité dans le cadre de la stratégie nationale
	4/ Définir la stratégie des aires protégées 2030 sur les coteaux secs et les sites d'intérêt géologiques et les protections de biotope qui en découlent
	4/Conduire une réflexion sur la ressource bois
	5/Conforter la trame verte et bleu – mettre en œuvre un contrat vert et bleu
	6/Porter un projet de boucle énergétique locale
	7/Maîtriser la gestion des eaux pluviales et le risque inondation
	8/Poursuivre le déploiement de bassins d'orage (bassins de stockage restitution)
	9/Augmenter la capacité de traitement des eaux usées et la méthanisation des boues
	10/Améliorer la gestion de l'eau potable
	11/Veiller à la gestion des rivières par l'aménagement des berges et la renaturation
	12/Réduire, améliorer la collecte et valoriser les déchets
	13/Moderniser le parc de déchetteries
	2-1 Une ambition culturelle forte
2- POURSUIVRE UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX	1/Accompagner la candidature à la capitale européenne de la culture
	2/Consolider le réseau de lecture publique métropolitain
	3/Créer une Cité du Court dans le domaine de l'image et des industries culturelles (ICC)
	4/Conforter le réseau des écoles de musique
	5/Mettre en œuvre le plan muséal
	6/Conforter les projets d'équipements culturels municipaux ou métropolitains
	7/Valoriser le patrimoine
	8/Obtenir le label Pays d'art et d'histoire

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - PLAN D'ACTIONS

<p>2-2 Soutenir l'économie, la recherche et l'innovation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1/Conforter le plan d'urgence de soutien à l'économie locale 2/Monter en puissance sur la clause sociale et environnementale des marchés publics 3/Accompagner la création d'entreprises par des résidences d'entrepreneurs 4/Accompagner la filière des industries culturelles et créatives 5/Accompagner les entreprises innovantes 6/Soutenir le label I-Site et la stratégie immobilière de l'Université Clermont Auvergne 7/Repositionner le label French Tech sur le domaine des « Clean Tech » 8/Requalifier les principales zones d'activités 9/Anticiper l'industrie 5.0 de demain 10/Accompagner la première station hydrogène de la Région Auvergne-Rhône-Alpes 11/S'appuyer sur l'Economie Sociale et Solidaire
<p>2-3 Mettre en œuvre la feuille de route « Métropole inclusive »</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1/Construire le prochain protocole d'accord PLIE 2022-2027 2/Expérimenter un Territoire Zéro Chomeur de longue durée 3/Renforcer les politiques jeunesse des communes et de la Métropole
<p>2-4 Le Sport « Santé et Bien-Être » pour tous</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1/Finaliser l'extension du Stade Gabriel Montpied 2/Se mobiliser en faveur du sport féminin 3/Accueillir les sites d'entraînement des Jeux Olympiques 4/Réhabiliter et construire des équipements sportifs de proximité 5/Rénover thermiquement les équipements sportifs (piscines, patinoire, stades, gymnases)
<p>2-5 Le tourisme durable</p>	<ol style="list-style-type: none"> 6/Viser la labellisation Destination internationale responsable 7/Poursuivre la réalisation de la voie verte « Via Allier » 8/Réhabiliter ou construire des équipements d'infrastructures touristiques 9/Aménager une infrastructure d'accueil pour les bus de tourisme 10/Inventer de nouvelles formes de valorisation du patrimoine

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - PLAN D' ACTIONS

	<p>2-6 Une Métropole intelligente et participative</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1/Mettre en œuvre la transition numérique 2/Accompagner la conduite du changement 3/Encourager la gouvernance de la donnée 4/Moderniser la relation à l'usager 5/Inscrire la concertation avec les citoyens dans toutes les politiques publiques
<p>3 – REUSSIR LA MUTATION URBAINE</p>	<p>3-1 Favoriser la sobriété foncière</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1/Dessiner la nouvelle feuille de route du Plan Local de l'Habitat 2022-2027 2/Conduire la rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la politique de la ville 3/Porter la Grande Opération d'Urbanisme Saint Jean/Le Brézet 4/Candidater au concours d'idées Européen sur la ville d'Aulnat <p>3-2 Mettre en œuvre la ville durable</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/Développer la nature en ville 2/Lutter contre les îlots de chaleur 3/Veiller au partage de l'espace public (stationnement, piétonisation, cycles) 4/Conforter les aménagements urbains de proximité communaux ou métropolitains <p>3-3 Promouvoir la qualité de ville</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/Piloter le contrat de ville 2/Conduire l'opération de revitalisation du territoire multi-sites 3/Construire ou réhabiliter les équipements publics de proximité 4/Prioriser le développement des équipements publics à destination de la jeunesse 5/Veiller à l'accès pour tous en matière de santé
<p>4- ENTRAINER LE TERRITOIRE</p>	<p>4-1 Affirmer la place de la Métropole</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1/S'affirmer en tant que pôle d'équilibre de l'Ouest de la région Auvergne-Rhône-Alpes 2/Conforter son rôle de pôle urbain du Massif central 3/Participer à la refondation du projet de territoire du Grand Clermont <p>4-2 Développer l'Alliance des territoires</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/Conforter le partenariat avec le Parc Naturel Régional des Volcans 2/Collaborer avec les territoires périphériques à l'échelle du Pôle métropolitain 3/Mettre en œuvre les contrats de réciprocité

ANNEXE 4

INDICATEURS



+
clermont
auvergne
métropole

LES INDICATEURS

Thème	indicateurs	chiffre	année	sources/commentaires
Mobilité	Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parking à vélos sécurisés	40	2020	
	Existence de pôles multimodaux :	non		
	Existence de zones à faible émissions :	oui		
	Existence de voies réservées au covoiturage	non		
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte des transports collectifs	43 %	2019	
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	100 %		
	Automobile : Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités	11,6 %	2020	Sans les VUL, la part seule pour les VL est de 25 %. Flotte CAM uniquement
	Automobile : Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc privé	inconnu		
	Automobile : Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	35	2022	
Energie	Emissions de gaz à effet de serre du territoire total	1425,85 kt CO2 eq	2017	ORCAE
	Emissions de gaz à effet de serre du territoire total et par habitant)	4,89	2017	ORCAE
	Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)	6393 GWh	2017	ORCAE
	Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.)	574247 MWh	2017	ORCAE
	Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)	inconnu		
	Rénovation énergétique Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises			Définition de passoires thermiques ? (F et G?)
	Rénovation énergétique : Répartition du parc immobilier par étiquette du DPE	2% en A 3 % en B 15 % en C 35 % en D 28 % en E 12 % en F 4 % en G	2016	Diagnostic PTRE
	Rénovation énergétique : Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée			En cours de travail avec URBS (DHPV) Donnée bientôt disponible

	Rénovation énergétique : Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	70	2020	
	Etat des systèmes de chauffage : Nombre de chaudières à fioul	Inconnu		On a le consos de Produits pétroliers dans le chauffage résidentiel et tertiaire
	Etat des systèmes de chauffage : Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (inserts, poêles, chaudières à bois installés avant 2002)	5000	2017	Estimation ATMO
	Etat des systèmes de chauffage Existence de réseaux de chaleurs ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	Oui 4 réseaux de chaleur : 2 gaz, 2 avec chaufferies bois taux ENR > 65 % et >90 %		
	Etat des systèmes de chauffage Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées,..) établissements de santé, bâtiments publics	Majoritairement gaz, en partie biomasse (raccordement RCU)		
Traitement des déchets / Economie circulaire	Tonnage de déchets produits par le territoire	145713 tonnes 495,69 kg/habitant	2019	Rapport d'activité Gestion des déchets
	Etat des équipements de tri au regard des normes			Quelles normes concernées spécifiquement ?
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans structures restauration collective et pour logements collectifs	oui	2019	Rapport d'activité Gestion des déchets
	Taux de tri sélectif par filière	Taux de valorisation matière 47,55%	2019	Rapport d'activité Gestion des déchets
Agriculture et alimentation locale	Existence d'un projet alimentaire territorial	oui		
	Nombre d'exploitations agricoles	147	2018	Diagnostic agricole PLUi
	Nombre de producteurs vendant en circuits courts / de marchés de producteurs ou d'AMAP			
	Surface agricole du territoire	42 %		Diagnostic agricole PLUi
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du	588 ha en		Diagnostic agricole PLUi

	territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale	« agriculture biologique » et 29 exploitations		
	Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire			
Actions en matière de biodiversité	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.	18000 ha	2015	Estimations dans le cadre du Schéma de transition énergétique et écologique
	Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)			DCE
	Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés			Données PLUi
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable			
	Surface des haies			
	Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité	Oui		En cours de construction LPO
	Label « territoires engagés pour la nature »			
	Label « terre saine »			
Lutte contre artificialisation des sols	Etat d'avancement du PLUi	Elaboration du PADD	2021	Débat PADD fin année 21
	Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme	À définir	2022	PLUi
	Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et ou naturelles et ou forestières	A définir	2022	PLUi
	Potentiel de recyclage foncier	A définir	2022	PLUi
	surfaces désartificialisées	A définir	2022	PLUi
Eau et assainissement	compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes			DCE
	taux de fuite des réseaux du territoire			DCE
	nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions			DCE
	couverture d'un territoire par un SAGE	oui		DCE

ANNEXE 5

PROJETS 2021

Projets proposés sur le territoire de Clermont-Auvergne Métropole en 2021

Bénéficiaire (Commune ou EPCI)	Intitulé du projet	Coût total du projet (HT)	Montant subvention DSIL exceptionnelle sollicité	Taux de subvention sollicité	Insart CRTE
DSIL exceptionnelle (RELANCE)					
Clermont-Ferrand	Végétalisation de l'école Charles Perrault (QPV)	188 000,00	62 040,00	33 %	
Clermont-Ferrand	Végétalisation de l'école Nestor Perret	291 000,00 €	96 030,00 €	33 %	
Aubière	Aménagement de la plaine sportive du Bourzac	850 000,00 €	255 000,00 €	30 %	
Beaumont	Développer les mobilités du quotidien « Prolongement du chemin vert avenue du Stade lieu-dit « Les Cheires »	99 500,00 €	49 750,00 €	50 %	
Clermont Auvergne Métropole	Sécurisation des sites d'eau et d'assainissement	250 000,00 €	150 000,00 €	60 %	
Clermont Auvergne Métropole	Préservation du patrimoine – conservation par ré-aménagement des réserves et vitrines de la salle des ex-voto du Musée Bargoin- reporté 2020	1 255 936,00 €	289 995,62 €	23,09 %	
Cébazat	Remplacement des gradins de l'équipement culturel « Sémaphore »	279 896,45 €	139 948,00 €	50 %	
Durtol	Rénovation d'un bâtiment communal pour création d'un espace médical	639 676,00 €	350 000,00 €	54,72 %	
Gerzat	Modernisation et déploiement d'équipements numériques dans les écoles	178 043,00 €	43 363,50 €	24,36 %	
Romagnat	Reconversion du LEP : Création d'un centre de Loisirs sans hébergement ainsi que des locaux associatifs	4 736 000,00 €	450 000,00 €	9,50 %	
Nohanent	Rénovation thermique de l'école maternelle.	112 930,00 €	33 171,00 €	29 %	
Coumorn d'Auvergne	Réfection de la toiture de l'école	180 000,00 €	63 000,00 €	35 %	
total		1 060 981 €	1 982 298,12 €		

DSIL rénovation thermique (RELANCE)					
Clermont-Ferrand	Rénovation Thermique du gymnase Anatole France	708 333,00	233 750,00	25,00 %	
Clermont-Ferrand	Rénovation groupe scolaire Alphonse Daudet (Maternelle+ primaire+ restaurant)	1 127 165,00	343 859,59	0,00 %	
Beaumont	Rénovation énergétique des bâtiments « Restructuration de la Maison des Beaumontois »	137 500,00	48 400,00	0,00 %	
Clermont Auvergne Métropole	Transition écologique – Piscine de Lempdes – réfection de la toiture	1 500 000,00	900 000,00	60,00 %	
Chamalières	Réalisation de travaux sur des bâtiments communaux	542 000,00	162 600,00	30,00 %	
Royat	Rénovation et mise aux normes de l'hôtel de ville	1 813 740,00	1 086 526,50	59,91 %	
total		5 828 738,00	2 775 136,09 €		

DETE (1ère prog)					
AUBIERE	Aménagements de 3 îlots de fraîcheur en centre bourg	302 932	90 000	30	
BLANZAT	Travaux d'économie d'énergie et d'isolation des bâtiments communaux	23 965	10 784	30+15	
BLANZAT	Travaux d'économie d'énergie et de sécurisation du groupe scolaire Louis Blanc	26 968	11 565	30+15	
CEBAZAT	Remplacement des gradins de l'équipement culturel « Sémaphore »	279 896	0	30	
CEYRAT	Consolidation de la charpente de l'Hôtel de ville	58 850	17 655	30	
CEYRAT	Installation de visiophones avec contrôle d'accès à distance à l'ALSH	11 000	3 300	30	
CHAMALIERES	Aménagement de l'aire naturelle au stade Claude Wolff	280 000	84 000	30	
GERZAT	Acquisition et installation de matériel informatique et tableaux numériques interactifs dans les écoles	93 540	0	30	
GERZAT	Aménagement de sols souples et acquisition de jeux pour le parc de la Treille	47 040	14 112	30	
GERZAT	Travaux de rénovation, accessibilité et rénovation de bâtiments communaux	480 500	144 150	30	
LEMPDES	Rénovation pour mise aux normes des vestiaires et des tribunes du stade municipal	500 000	0	30	
LEMPDES	Rénovation des menuiseries extérieures de la mairie	79 335	23 801	30	
LEMPDES	Rénovation de la toiture du groupe scolaire Les Vaugondières	174 928	52 478	30	
NOHANANT	Rénovation thermique de l'école maternelle	112 930	0	30	
NOHANANT	Réhabilitation du mur du cimetière	26 964	8 089	30	
ORCINES	Rénovation des façades du foyer rural	380 000	141 000	30+15	
PERIGNAT LES SARLIEVE	Aménagement paysager de la commune et préservation de la biodiversité	112 279	33 684	30	
PERIGNAT LES SARLIEVE	Rénovation et modernisation du groupe scolaire Jules Feiry	98 881	29 664	30	
ST GENES CHAMPANELLE	Installation d'une chaufferie bois à granulés d'une capacité à 90 KW à la mais	115 000	34 500	30	
			990 732,00 €		

DSIL classique – projets proposés					
Clermont-Ferrand	Mise en accessibilité du groupe scolaire Jean ZAY	120 000,00 €	39 600,00 €		33,00 %
Clermont Auvergne Métropole	Equipements de l'Auberge de jeunesse avec ouverture prévue en septembre 2021 (mobilier et aménagement cuisine)	728 869,00 €	437 621,40 €		60,04 %
Cébazat	Rénovation énergétique et mise en conformité de l'équipement culturel "Sémaphore"	707 610,00 €	213 368,00 €		30,15 %
Ceyrat	Réhabilitation thermique de l'Espace Culture et Congrès Henri-Biscarat	1 093 728,00 €	328 118,00 €		30,00 %
Chamalières	Réalisation de travaux sur ses bâtiments communaux – Foyer des jeunes	43 880,00 €	13 164,00 €		30,00 %
Chamalières	travaux de rénovation école Ferry	360 000,00 €	270 000,00 €		75,00 %
Coumon d'Auvergne	Réalisation de travaux sur cinq bâtiments communaux	173 670,70 €	52 101,21 €		30,00 %
Gerzat	Travaux de rénovation, d'accessibilité et de sécurisation des bâtiments communaux	480 500,00 €	144 150,00 €		30,00 %
Le Cendrie	Restructuration du Groupe Scolaire Henri Barbusse	2 986 800,00 €	1 018 020,00 €		34,08 %
Nohanent	Réalisation des toilettes de l'école maternelle	11 157,00 €	2 789,00 €		25,00 %
Pont-du-Chateau	Travaux d'extension d'un équipement public Ecole Jean Alix	800 000,00 €	309 000,00 €		38,63 %
Romagnat	Mise en place d'une partie de l'agenda différé de l'accessibilité programme ADAP des bâtiments communaux	85 850,00 €	42 925,00 €		50,00 %
Clermont Auvergne Métropole	Mise en conformité du système d'éclairage du terrain d'honneur du Stade Gabriel Montpied	1 569 669,22 €	941 801,53 €		60,00 %
Aubière	Rénovation Thermique de l'école élémentaire Beaudonnat	330 660,67 €			0,00 %
Blanzat	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	23 964,65 €	8 387,63 €		35,00 %
total			3 821 045,77 €		
		total général	9 277 261,98 €		

Total spécial Clermont-Auvergne Métropole

Demandes de DSIL classique				
Clermont-Auvergne Métropole	Equipements de l'Auberge de jeunesse avec ouverture prévue en septembre 2021(mobilier et aménagement cuisine)	728 869,00 €	437 821,40 €	60,04 %
Clermont-Auvergne Métropole	Mise en conformité du système d'éclairage du terrain d'honneur du Stade Gabriel Montpied	1 569 869,22 €	762 378,60 €	48,57 %
	total		1 200 000,00 €	

DSIL exceptionnelle – Projets proposés

Clermont-Auvergne Métropole	Sécurisation des sites d'eau et d'assainissement	250 000,00 €	150 000,00 €	60 %
Clermont-Auvergne Métropole	Préservation du patrimoine – conservation par ré-aménagement des réserves et vitrines de la salle des ex-voto du Musée Bargoin- reporté 2020	1 255 936,00 €	289 995,62 €	23,09 %
	total		439 995,62 €	

DSIL rénovation thermique – Projets proposés

Clermont-Auvergne Métropole	Transition écologique – Piscine de Lempdes – réfection de la toiture	1 500 000,00	900 000,00 €	60,00 %
	total		900 000,00 €	

total général**2 539 995,62 €**

**Crédits spécifiques de la politique de la ville mobilisés sur le territoire de Clermont Auvergne
Métropole en 2021**

Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant subvention attribué
Porteurs de projets du contrat de ville (associations, collectivités...)	Programmation initiale du contrat de ville : - Pilier Cohésion sociale - Pilier Emploi et développement économique - Pilier 3 : Cadre de vie et renouvellement urbain - Ingénierie 81 porteurs de projets et 114 actions	781 323 € (dont 330 000 € dédiés au programme de réussite éducative)
	Quartiers solidaires jeunes	33 738 €
	Quartiers d'été	95 000 €
Structures employeuses	Postes d'adultes-relais : - 23 conventions	457 126 €
Total 2021 (programme 147 du budget de l'État) : 1 367 187 €		

ANNEXE 1

DIAGNOSTIC

LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Pour détailler le diagnostic du territoire de Clermont Métropole, différents documents de programmation existants vont permettre d'aborder les dimensions multiples que peut recouvrir ce diagnostic.

A cet effet, le Schéma de Transition énergétique et écologique (STEE), en tant que document transversal, permettra d'aborder de nombreux enjeux environnementaux tels que la lutte contre le changement climatique, la limitation des pollutions et la préservation des espaces naturels et du cadre de vie exceptionnel de la métropole.

Les enjeux de santé publique seront abordés à travers la prise en compte du risque sanitaire liés aux particules fines contribuant à la pollution de l'air, le risque des canicules, ainsi que les bienfaits des modes actifs de déplacements et de l'alimentation durable sur la santé.

Enfin, en termes d'enjeux socio-économiques, dans le cadre d'une réduction attendue de la facture énergétique des habitants, seront abordés la rénovation énergétique des logements.

En tant que schéma intégrateur, le STEE s'articule avec les autres démarches de la collectivité et notamment le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), le Plan de Déplacement Urbain (PDU), le Plan local d'Habitat (PLH), le Schéma Directeur d'assainissement, le Schéma directeur de gestion des déchets, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Il s'intègre aussi aux démarches menées à une échelle supérieure et particulièrement au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Clermont et au Projet Alimentaire Territorial (PAT), à l'échelle du Grand Clermont et du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez.

Les diagnostics réalisés dans le cadre de l'ensemble de ces démarches seront également repris quant à leurs aspects les plus significatifs, afin de donner à voir une image la plus détaillée possible du territoire.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du STEE, un diagnostic a été réalisé avec un profil Air, Energie, Climat du territoire incluant une analyse de la consommation énergétique, un bilan des émissions de gaz à effet de serre, un diagnostic de la production d'énergie renouvelable et de la qualité de l'air. Un profil écologique du territoire vient compléter ce premier état des lieux avec une analyse de la biodiversité, de la qualité des sols et de la gestion de l'eau.

LE PROFIL AIR, ENERGIE, CLIMAT DU TERRITOIRE

1. LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

1.1. Diagnostic énergétique

La consommation énergétique du territoire en 2015 est de **6 985 GWh** énergie finale consommée, soit un peu plus que la production annuelle d'un réacteur nucléaire de 900 MW.

Les deux plus gros secteurs consommateurs d'énergie sont :

- le **bâtiment** qui totalise plus de la moitié (54%) de la consommation finale :
 - 34 % pour le résidentiel, c'est-à-dire les logements (2392 GWh)
 - 20 % pour le tertiaire : les bâtiments de bureau (1383 GWh)
- le **transport** qui représente 29% de la consommation finale répartis comme suit :
 - 19% pour le transport de personnes (1300 GWh)
 - 10% pour le transport de marchandises (719 GWh)

Viennent ensuite l'industrie et la gestion des déchets, à hauteur de 17%.

L'objectif Territoire à énergie positive vise à diviser par 2 cette consommation énergétique à l'horizon 2050.

1.2. Potentiel de réduction des consommations énergétiques

Selon l'étude menée dans le cadre du schéma de transition énergétique et écologique, le potentiel physique total de réduction de consommation d'énergie sur le territoire est estimé à environ 3 850 GWh, soit 55% de la consommation territoriale évaluée en 2015.

2. LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

2.1. Diagnostic des émissions de gaz à effet de serre

En 2015, les émissions territoriales s'élèvent à **1 450 000 Teq CO₂** (tonnes équivalent CO₂) soit 5 TeqCO₂/habitant/an avec trois secteurs prioritaires car particulièrement émetteurs :

- le transport (34%),
- le résidentiel (25%)

- la gestion des déchets (19%).

L'objectif d'ici 2050 est de diviser ces émissions par 4. La France s'est en effet fixée ce facteur 4 comme cible pour répondre à ses engagements internationaux.

2.2. Potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le potentiel de réduction à l'horizon 2050 est estimé, en utilisant différents leviers, de l'ordre de 75 à 80% de réduction.

3. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE

3.1. Diagnostic de production d'énergie renouvelable

La production énergétique territoriale renouvelable s'élève actuellement à **619 GWh soit 8% de la consommation finale**. Ceci illustre une forte dépendance du territoire, à hauteur de 68%, à l'approvisionnement et au prix des énergies fossiles et donc une vulnérabilité économique aux variations du prix du baril de pétrole.

En 2015, 600 millions d'euros d'énergie ont été dépensés pour 50 millions d'euros d'énergie produite : un des enjeux est donc l'équilibre de la balance énergétique du territoire.

En matière d'énergie renouvelable, prédomine le bois énergie, qui représente au moins 69% de la production totale, avec une présence forte sur Clermont-Ferrand, grâce aux deux réseaux de chaleur au bois.

La production d'électricité provient essentiellement de l'unité d'incinération des déchets ménagers de Vernéa, représentant 18% de la production d'énergie totale.

Enfin, des filières ne sont pas ou peu représentées : l'éolien, l'hydraulique et le solaire.

3.2. Potentiel de développement des énergies renouvelables

Le potentiel physique (sans contrainte de considération économique, financière ou juridique), à l'horizon 2050 est évalué à un total de **3 030 GWh**, (5 fois plus que ce qui est actuellement produit) principalement grâce au solaire photovoltaïque, au bois énergie, à la valorisation de la chaleur fatale (usine de Vernea), puis la géothermie et le solaire thermique.

4. LA QUALITÉ DE L'AIR

En matière de qualité de l'air, les enjeux portent essentiellement sur la pollution aux particules fines, et notamment aux PM2.5. 62% de la population est en effet soumis à des dépassements de la valeur cible OMS (Organisation mondiale de la santé) pour ce polluant.

L'émission de ces particules fines, particulièrement nocives pour la santé, est liée au chauffage au bois à foyer ouvert ou ancien et donc peu performant, au trafic routier, et enfin, au brûlage à l'air libre des déchets verts.

Dans une moindre mesure, l'étude a confirmé une exposition aux oxydes d'azote, pour les habitants situés le long des axes routiers. Toutes les actions conduites pour favoriser le report modal contribueront à la réduction de cette exposition.

Le diagnostic fait enfin apparaître une exposition à l'ozone sur l'ensemble du territoire, avec de plus fortes concentrations à l'Ouest (en altitude), en période de forte chaleur.

5. L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le territoire est caractérisé par un climat continental, subissant une alternance de périodes sèches et pluvieuses, entraînant une sensibilité aux retraits-gonflements argileux. Il existe un fort contraste entre les températures hivernales et estivales.

Les évolutions climatiques attendues sur le territoire sont les suivantes :

- Hausse des températures moyennes de 2°C dans futur proche, 4-5°C dans futur lointain (2071-2100)
- Augmentation du nombre de jours chauds et des périodes de canicules
- Augmentation des périodes de sécheresses estivales dans un futur lointain
- Diminution du nombre de jours de gel
- Augmentation des fortes précipitations hivernales dans un futur proche

Deux risques majeurs, en lien avec le changement climatique, ont donc été identifiés sur le territoire :

- Vulnérabilité aux périodes caniculaires engendrant les phénomènes d'îlot de chaleur en ville, de tension hydrique, d'atteinte à la biodiversité et aux forêts.
- Vulnérabilité aux risques naturels (inondation, retrait gonflement des argiles, feux de forêt).

1. LA BIODIVERSITÉ

Le territoire de Clermont Auvergne Métropole se distingue de ses homologues par la richesse et la diversité de son patrimoine naturel. **Les zonages relatifs à des milieux remarquables représentent 18 533 ha, soit 61% du territoire de Clermont Auvergne Métropole** et toutes les communes sont concernées par tout ou partie de zonages naturels.

Il abrite 4 Espaces Naturels sensibles (ENS) : Les Côtes de Clermont, Le Bois de la Châtaigneraie sur Beaumont, Le Marais de Lambre sur Gerzat, et Le Puy d'Aubière, sur Aubière. 4 communes (Orcines, Saint Genès-Champanelle, Ceyrat et Nohanent) font partie du **parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**.

De nombreux sites présentent un intérêt floristique majeur (Puy de Var, Puy Long, Chanturgue, Coteaux de Châteaugay, Puy d'Anzelle) ou un intérêt floristique notable (Puy de Crouel, Puy de la Vache et de Lassolas, Puy-de-Dôme, Côtes de Clermont).

En ce qui concerne la faune, plusieurs espèces représentent un enjeu particulier :

- Mammifères : une trentaine d'espèces contactées dont plusieurs protégées pour lesquelles la région et la métropole ont une responsabilité particulière (loutre et chat forestier). Pour d'autres espèces ordinaires, des inquiétudes de conservation à long terme existent (putois, belette, hérisson, musaraignes...) alors que d'autres sont invasives (ragondin, raton laveur).
- Avifaune (oiseaux) : 180 espèces répertoriées dont de nombreuses rares (aigle botté, balbuzard, chouettes, aigrette...). Forte présence d'oiseaux migrateurs.
- Amphibiens : 9 espèces relevées sur les 23 théoriquement présentes dans la nouvelle région.

Le territoire de la Métropole est relativement bien préservé dans le contexte mondial de 6ème extinction massive des espèces. Il n'échappe pas pour autant à une artificialisation croissante des sols, à une urbanisation qui mitent les milieux naturels et ruraux, à une fragmentation des habitats et à des érosions ou dégradations liées aux pollutions ainsi qu'à une fréquentation humaine importante. Cette richesse, mais surtout cette fragilité, imposent de réfléchir rapidement à des mesures de préservation.

Le territoire bénéficie d'une dynamique forte autour de la biodiversité, avec de nombreux acteurs engagés.

2. LA QUALITÉ DES SOLS

Le territoire est caractérisé par un potentiel agronomique des sols diversifié, avec la Limagne qui présente un potentiel agronomique des sols exceptionnel et renommé, et les formations complexes volcaniques quaternaires, dont le potentiel est très divers en raison de la grande variété des sols (exposition, épaisseur, perméabilité, ...).

A noter enfin que le territoire compte de nombreux anciens sites industriels et d'activités de service ayant eu une activité potentiellement polluante.

3. LA GESTION DE L'EAU

Depuis le 1er janvier 2017 la Direction du Cycle de l'eau de Clermont Auvergne Métropole gère l'ensemble des services publics liés au cycle de l'eau sur le territoire. En termes de gouvernance, cela entraîne une très bonne visibilité sur le sujet.

3.1. L'eau potable : une ressource maîtrisée

Une nouvelle usine de traitement de l'eau potable innovante et très performante a été inaugurée en juin 2016.

L'usine est alimentée par un champ captant situé sur la nappe alluviale de l'Allier. Les 3/4 des Clermontois et des Cournonnais sont actuellement alimentés par cette ressource. Les autres communes sont alimentées par des sources provenant de la Chaîne des Puys ou par d'autres syndicats.

L'objectif de Clermont Auvergne Métropole est de sécuriser l'approvisionnement et la distribution, notamment en connectant les réseaux communaux actuels desservis par des ressources diverses.

3.2. L'assainissement : conforme sur l'ensemble du territoire

La station d'épuration des eaux usées des Trois Rivières, traite les eaux usées provenant de 18 communes de Clermont Auvergne Métropole dont 5 en partie : Cournon (zone industrielle), Le Cendre, Romagnat, Orcines et Saint Genès-Champanelle.

Le schéma directeur d'assainissement 2015-2021 est doté d'un budget d'investissement de 100 M€, notamment pour la modernisation de la station d'épuration des Trois Rivières, et pour la création d'ici 2021 de 6 bassins de stockage/restitution.

L'ensemble des installations d'assainissement du territoire sont toutes conformes à la réglementation.

3.3. La préservation et la renaturation des cours d'eau

Le bassin versant est considéré par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) comme à hydrologie fragile. L'eau superficielle est considérée de qualité insuffisante. Les rivières se dégradent toutes en traversant l'agglomération, que ce soit l'Artière, la Tiretaine (dont le cours est en partie enterré sous Clermont-Ferrand) ou le Bédat.

Un programme de restauration a été défini dans un contrat rivières signé avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Clermont Auvergne Métropole gère 83 km de rivières à ciel ouvert sur son territoire. Elle assure un entretien régulier de la végétation des berges et un suivi de la qualité des eaux. Ces actions récurrentes s'accompagnent d'opérations de plus grande envergure, à l'instar des aménagements de l'Artière à Aulnat.

3.4. Les risques liés à l'eau

Le bassin versant a été considéré comme à risque hydraulique par le SAGE. Un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation de l'agglomération clermontoise a été approuvé en juillet 2016. Il a été suivi en janvier 2017 par l'approbation préfectorale de « la Stratégie locale de Prévention du Risque Inondation » (SLGRI). La SLGRI sera suivie d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), dont le but est de viser à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'État et les acteurs locaux.

Objectifs stratégiques chiffrés Air, Énergie, Climat

Les objectifs stratégiques retenus (chiffrés selon les exigences du décret n°2016-849 du 28 06 2016 relatif aux PCAET) sont les suivants :

Emissions de GES	-24%	-34%	-39%	-48%	-73%
------------------	------	------	------	------	------

Emissions de polluants atmosphériques (baisse/2015)					
Emissions de Nox	-17%	-24%	-29%	-37%	
Emissions de PM2,5	-19%	-27%	-32%	-40%	
Emissions de PM10	-17%	-25%	-29%	-38%	
Emissions de NH3	-14%	-21%	-25%	-32%	
Emissions de SO2	-10%	-14%	-17%	-22%	
Emissions de COVNM	-14%	-21%	-25%	-32%	

Energies renouvelables de récupération (en GWh)					
Chaleur renouvelable					
Bois énergie	461	477	488	500	610
Biogaz	22	30	35	50	100
Géothermie	89	105	116	140	250
Solaire thermique	22	30	35	46	100
UIOM thermique	0	55	70	100	360
Récupération des eaux usées	0	0	0	0	0
Electricité renouvelable					
Photovoltaïque	140	204	247	332	760
Hydroélectricité	0	0	0	0	0
Eolien	0	0	0	0	9
UIOM Electricité	0	0	0	110	110
Total					2299

Livraison d'énergie par les réseaux de chaleur	231	294	411	460	800
--	-----	-----	-----	-----	-----

En vert: en accord avec l'objectif national

En orange: objectif se rapprochant de l'objectif national

Figure 1 : synthèse des objectifs Air, Énergie, Climat

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



DIAGNOSTIC SYNTHÈSE, CONSTATS, ENJEUX
28 MAI 2019



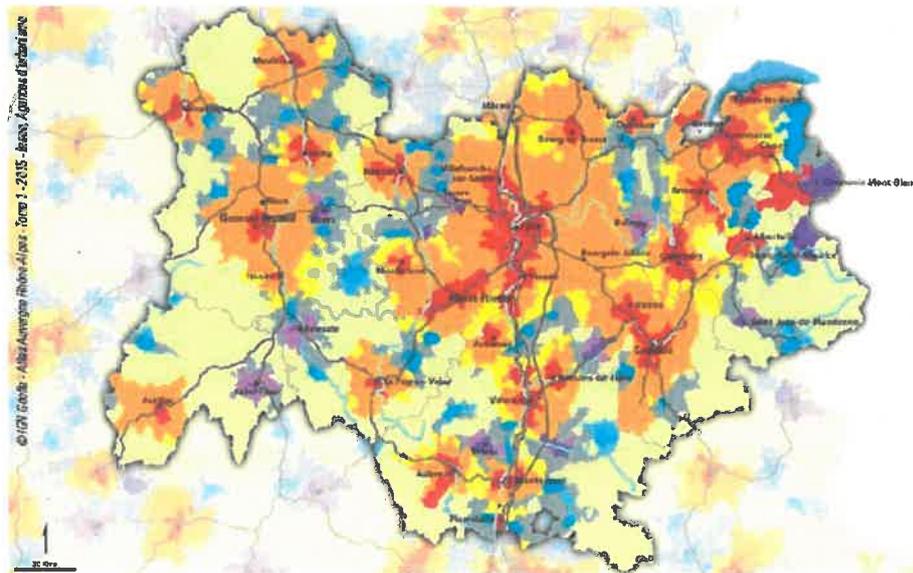
LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN

Le Plan local d'urbanisme procède également à un diagnostic territorial et environnemental. Celui-ci a pour objectif d'appréhender l'ensemble des dynamiques et leurs impacts sur l'environnement et le cadre de vie et sur le fonctionnement du territoire de la Métropole. Il permet de construire un projet, ancré dans la réalité du territoire, conscient des mutations sociales, urbaines et environnementales, innovant et fédérateur : un projet métropolitain.

LE FAIT METROPOLITAIN

Une nouvelle métropole au sein d'une nouvelle grande région.
Une métropole intermédiaire de 286 000 habitants, au sein d'une aire urbaine de 480 000 habitants.
Un rôle de capitale de l'Ouest à construire au sein de la nouvelle géographie régionale.

Zonage en aires urbaines



Source : Insee

Grandes aires urbaines

- Grands pôles
- Cœur des grands pôles
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines

Aires moyennes

- Moyens pôles
- Cœur des moyens pôles

Petites aires

- Petits pôles
- Cœur des petits pôles

Autres communes multipolarisées

Communes isolées, hors influence des pôles

Un rôle avéré de locomotive sur le grand territoire

- > Une attractivité de la métropole clermontoise qui bénéficie aux territoires voisins qui se traduit en termes :
 - d'emplois (2010-2015 : stabilité pour CAM et +2 000 emplois pour l'aire urbaine)
 - de démographie (2010-2015 : +6000 pour CAM ; +10 000 dans le reste de l'aire urbaine)
- > Une recherche de cohérence et des objectifs de développement à l'échelle du Grand Clermont : le SCOT
- > Un espace de coopération qui se renforce : le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne
- > Des performances économiques marquées par la croissance continue des fonctions métropolitaines supérieures, la création d'emplois à haute valeur ajoutée (+6,2% entre 2009 et 2015) et le potentiel d'innovation.

QUELQUES INDICATEURS PARMIS LES MÉTROPOLITAINES INTERMÉDIAIRES

FONCTIONS MÉTROPOLITAINES <i>part des cadres des fonctions métropolitaines (CFM) dans l'emploi</i>		INVENTEURS <i>nbre d'inventeurs pour 1000 CFM (dépôt de brevet par les salariés)</i>	
Clermont-Ferrand	10,9	Clermont-Ferrand	98,2
Orléans	10,8	Orléans	23,5
Nancy	10	Dijon	23,0
Tours	9,5	Tour	19,4
Dijon	9,3	Metz	10,4
Metz	8,4	Nancy	5,8

NOMBRE D'ÉTUDIANTS

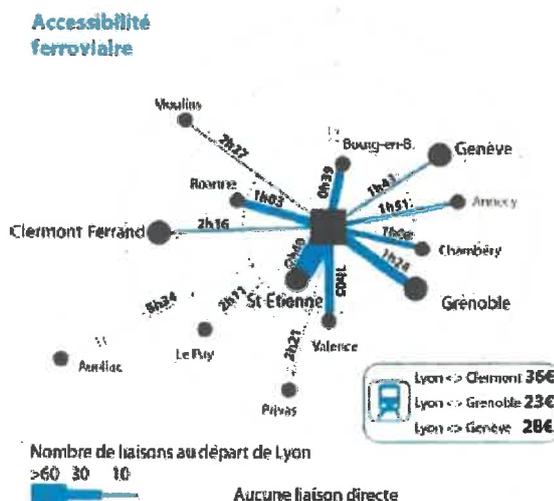
Rentrée 2016

Nancy	50978
Clermont-Ferrand	38192
Dijon	35524
Tours	30907
Metz	22564
Orléans	19047

ACCESSIBILITÉ À LA MÉTROPOLITAINES LYONNAISE

Une accessibilité en demi-teinte

- > bonne accessibilité autoroutière, mais à l'écart des grands axes d'échanges européens
- > 32e aéroport français en terme de fréquentation
- > Le train, des liaisons vers Paris et Lyon inadaptées



LE TISSU ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI : UN POLE D'EMPLOI POUR L'ENSEMBLE DU GRAND TERRITOIRE

- > 156 000 emplois en 2015
- > Une forte concentration de l'emploi : 140 emplois pour 100 actifs résidents
- > 90% des actifs travaillent sur la métropole, 35% des emplois sont occupés par des résidents des territoires voisins
- 73% des déplacements domicile-travail se font en automobile au sein de la métropole

UNE ÉCONOMIE DE SERVICE

> **Une tertiarisation des emplois**, portée par les emplois publics (toutefois à la baisse), les services à la personne et aux entreprises, avec un rôle important de l'entrepreneuriat (moyenne annuelle de 2 000 créations d'entreprises ces dernières années, dont 1 500 entreprises individuelles).

> **Une économie de service qui compense la baisse des emplois industriels...** et une industrie qui se tertiarise au travers des fonctions de recherche/développement et des services administratifs

DES FILIÈRES D'EXCELLENCE

- > **5 domaines d'activités stratégiques**, qui représentent près de 40 000 emplois (25% des emplois) :
 - Industrie du futur et mobilités (16 000 emplois dont 11000 Michelin)
 - Prévention santé bien-être et nutrition (7 000 emplois)
 - Numérique (2 200 emplois) :
 - Agriculture, agroalimentaire et environnement (2 000 emplois)
 - Industrie Culturelle et Créative (1300 emplois)
 - ... mais aussi aéronautique et mécanique

> **Un écosystème de l'innovation, des grandes entreprises aux start-up avec un accompagnement de la collectivité**

LES ZONES D'ACTIVITES ET LE FONCIER ECONOMIQUE

- > un tiers des emplois au sein des zones d'activités (50 000 env)
- > un centre «étendu» avec services, commerces, tertiaires et institutions
- > la gare et l'entre-deux-villes, une polarité émergente
- > des polarités périphériques liées aux grands équipements et à la recherche

Des zones d'activités ne présentant pas toutes la même attractivité et en cours de redéploiement stratégique

- > un parc industriel et artisanal vieillissant et ne facilitant pas la reprise des sites
- > des disponibilités foncières immédiates limitées, notamment pour les grands tènements à vocation industrielle et des disponibilités qui ne sont pas toujours en adéquation avec la demande
- > un déficit en immobilier tertiaire répondant aux standards contemporains, notamment dans le centre urbain
- > un manque de lisibilité des vocations des zones avec une grande mixité des secteurs d'activités présents
- > une accessibilité routière globalement satisfaisante, mais une desserte par les transports en commun inégale

Un aménagement des Parcs de Développement Stratégiques à mettre en perspective

Des sites amenés à évoluer (reprise, restructuration, mutation de sites et zones d'activités)

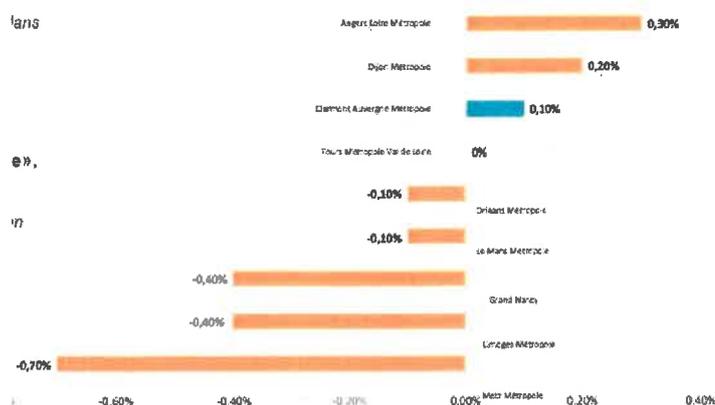
L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE

Une croissance démographique positive, deux fois plus importante que dans les années 2000
2010-2015 = + 0,41% par an (+0,2% dans les années 2000)

Un solde migratoire positif
2010-2015 = +0,1% par an (-0,2% dans les années 2000)

Un flux excédentaire par rapport au «reste de la France», notamment des étudiants
En moyenne 5 000 personnes par an (2013, 2014 et 2015)

Taux d'évolution annuel de la population dû au solde migratoire entre 2010 et 2015
(Source : Insee)



Le logement et la promotion immobilière

Une progression du nombre de logements mis en chantier depuis 2011 : entre 1 500 et 1 600 logements par an commencés

Une progression du nombre de logements mis en vente et des ventes jusqu'en 2017

Des premiers impacts de la disparition du Pinel en zone B2 : une baisse des mises en vente en 2018 et un recentrage de la promotion immobilière en zone B1 (Clermont-Ferrand et Chamalières)

Des signes de fragilité : Un desserrement résidentiel vers les territoires limitrophes

Une dynamique démographique près de deux fois plus élevée à l'échelle du Grand Clermont

Un flux déficitaire avec le Grand Clermont et le reste du Puy-de-Dôme (- 4 700 personnes par an)

Un niveau de primo-accession 3 à 4 fois plus élevé dans les territoires limitrophes

Le départ de ménages actifs en dehors de la Métropole

Dans le neuf, des produits en décalage avec le profil primo-accédant (typologie et niveaux-de prix) et un poids croissant des investisseurs

Un marché d'occasion financièrement plus accessible, mais des prix supérieurs à ceux des territoires limitrophes

LA CONSOMMATION D'ESPACES

CONSOMMATION D'ESPACE 2013-2023

- habitat : 184 ha
- activités : 183 ha
- autres : 20 ha

Total 2013-2023 : 387 ha

soit 39 ha / an environ

dont 249 ha estimés pour 2013-2019
dont 138 ha estimés pour 2019-2023

EXTENSIONS RESTANTES

en AU et en U

- habitat : 297 ha
- activités : 210 ha
- autres : 89 ha

Surfaces d'extension
potentielles restantes :
596 ha

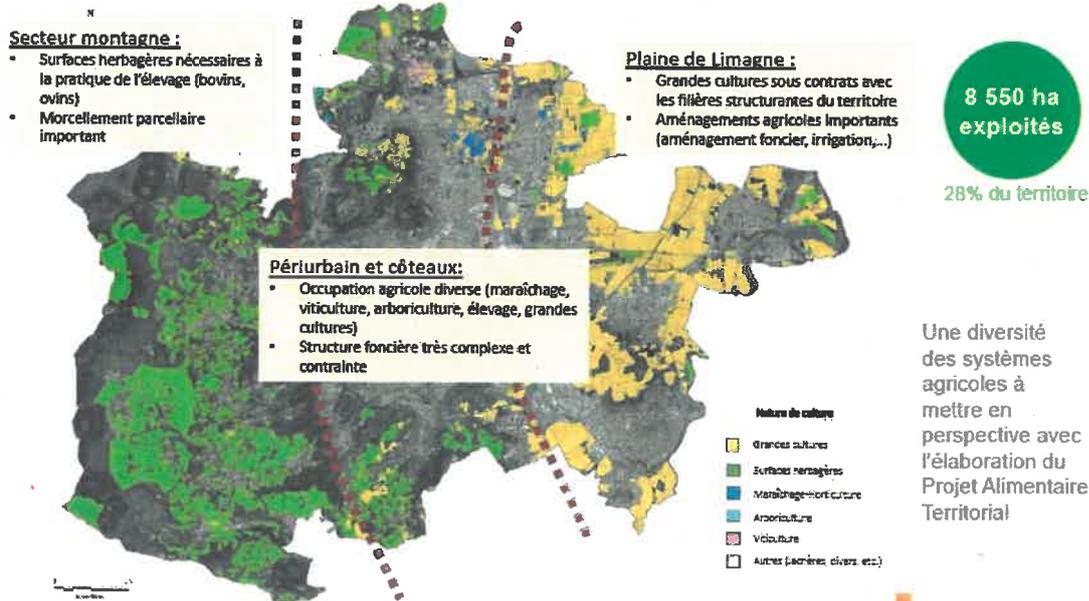
Espaces et activités agricoles

Chaque année, 0,52% de l'espace agricole de Clermont Auvergne Métropole disparaît

Une tendance à la baisse du rythme de disparition des espaces agricoles

616 ha exploités dans les zones « U » et « AU » des documents d'urbanisme, soit 7 % de l'espace agricole productif du territoire

Carte de synthèse de l'espace agricole productif



32% du « potentiel » agricole du territoire non exploités :

- Difficultés d'accès
- Morcellement foncier
- Pentcs importantes
- Rétencton foncière exercée par les propriétaires ;

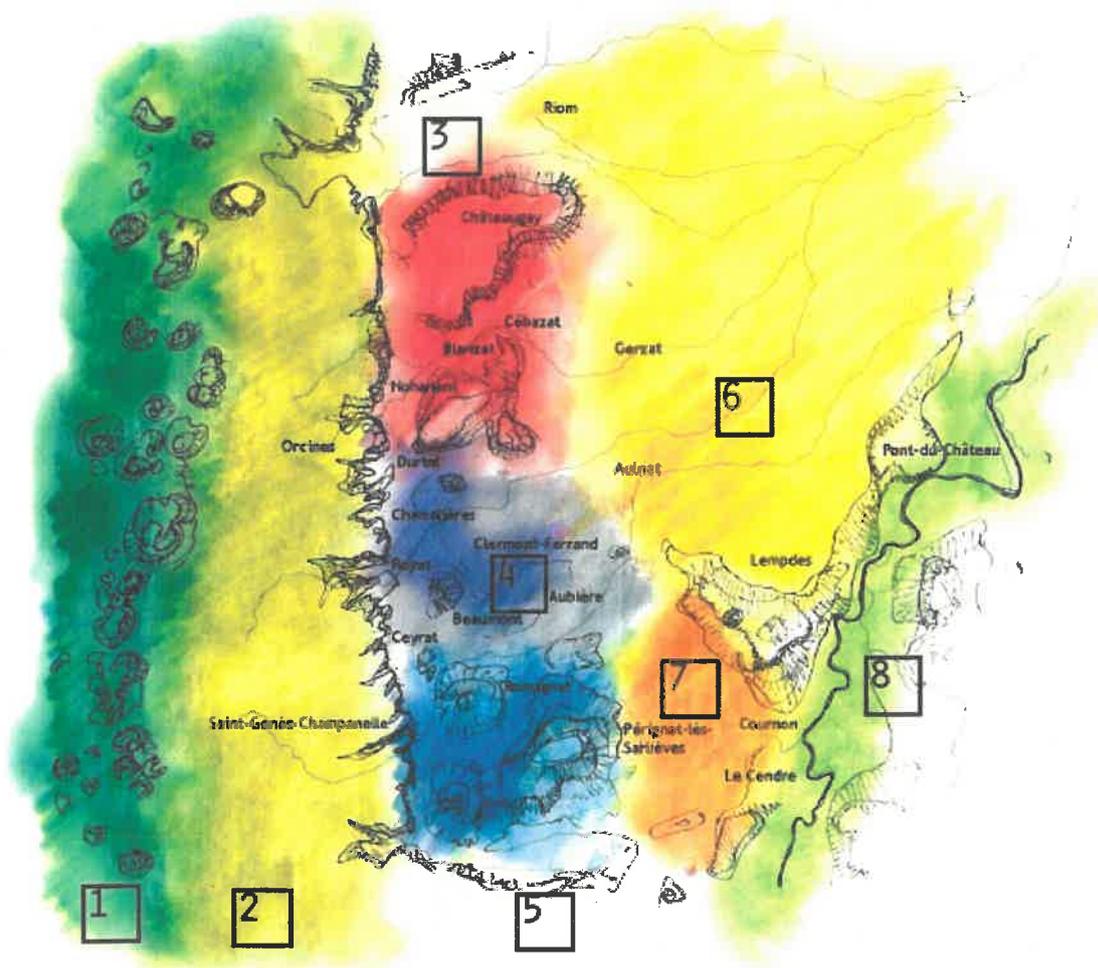
Par ailleurs :

- Une consommation foncière « masquée » : 13 ha/an acquis par des particuliers pour un usage d'agrément
- Des besoins et points de vigilance pour le bon fonctionnement des exploitations

LE DIAGNOSTIC PAYSAGER

Huit grandes familles de paysage ont été identifiées :

1. Les paysages volcaniques de la Chaîne des Puys
2. Les paysages pâturés et champêtres du Plateau des Dômes
3. Les paysages de cultures vallonnées des Plateaux des Côtes
4. Les paysages urbanisés du coeur urbain, parsemé de buttes et de vallons
5. Les paysages des reliefs de Montrognon et Gergovie avec les vallons habités de l'Artière
6. Les paysages ouverts et agricoles de la Plaine de Limagne
7. Les paysages ouverts en transformation de la Plaine de Sarlièvre
8. Les paysages plus humides du Val d'Allier



LES ENJEUX PAYSAGERS A TRAVERS LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION DU PAYSAGE

- La Chaîne des Puys et la faille de Limagne.
 - > Un paysage naturel unique et emblématique.
 - > Un espace de destination touristique et de loisirs de proximité.
 - > Les volcans, silhouettes singulières préservées grâce au pastoralisme.

Le plateau des Dômes

- > Un paysage pastoral habité.
- > Un espace de faire-valoir touristique.
- > Une entité encore largement façonnée par l'agriculture.

Le plateau des Côtes

- > Une campagne aux portes de la ville.
- > Une mosaïque d'espaces naturels et cultivés.
- > Un modèle péri-urbain qui gagne du terrain.
- > Un cours d'eau fédérateur.

- La grande plaine de Limagne avec les Puys de Bane et Anzelle, fermée à l'Est par la rivière Allier.

- > Un espace productif, vitrine d'une agriculture
- > Un paysage emblématique exposé, vulnérable
- > Une confrontation ville/plaine agricole qui produit des franges urbaines peu qualifiées

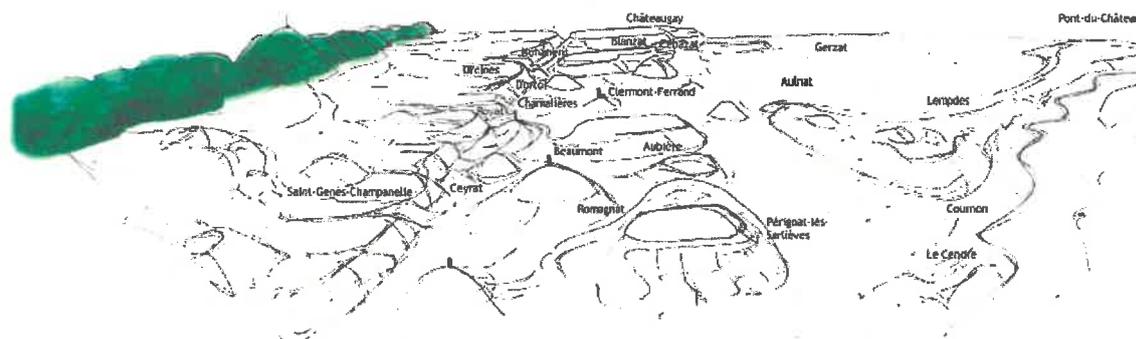
- Le Val d'Allier : des cours d'eau qui prennent leur source dans le plateau des Dômes, traversent la plaine et se jettent dans l'Allier.

- > Un espace ressource fragile.
- > Un espace naturel sauvage encore confidentiel.
- > Un lieu qui participe d'une mémoire collective et d'un imaginaire.
- > Un espace de détente et de loisirs de proximité.

- Une urbanisation qui s'est développée dans les creux de la faille de Limagne, qui se diffuse aujourd'hui le long de la faille et vers l'Est.

- > Le foyer urbain, économique, industriel... Porteur de l'image métropolitaine du territoire.
- > Un développement urbain fait de juxtapositions, plus que de compositions.
- > Des ambiances de quartiers variées et identitaires.
- > Une nature qui entoure la ville, plus qu'elle ne l'imprègne.
- > Un territoire marqué par la présence de la voiture.
- > Des espaces publics plus ou moins animés.

- Des axes de circulations qui se développent selon un axe Nord/Sud essentiellement, et Ouest/Est.



ANNEXE 2

STRATÉGIE

MÉTROPOLITAINE

Clermont Auvergne Métropole, principal bassin de population de l'ex-Auvergne, constitue le pôle urbain Ouest de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au centre d'une zone montagneuse et rurale. Elle est peu à peu sortie d'une mono-industrie pour devenir un territoire de services industriels qui accueille des activités de recherche et d'innovation. Elle est le berceau et siège de la multinationale Michelin. L'environnement naturel exceptionnel, l'empreinte industrielle, la jeunesse et l'enseignement supérieur sont des caractéristiques majeures du territoire. L'Université de Clermont Auvergne, fortement développée, est un levier majeur plus de 40 000 étudiants.

Clermont Auvergne Métropole réunit quelques 300 131 habitants pour 21 communes (population INSEE 1^{er} janv 2021) : Aubières (10 897 hab), Aulnat (4 112), Beaumont (11 024), Blanzat (3 791), Cébazat (8 835), Ceyrat (6 513), Chamalières (17 835), Châteaugay (3 144), Clermont-Ferrand (149 464), Cournon-d'Auvergne (20 526), Durtol (2 075), Gerzat (10 402), Le Cendre (5 548), Lempdes (8 973), Nohanent (2 258), Orcines (3 544), Pérignat-lès-Sarliève (2 746), Pont-du-Château (12 102), Romagnat (7 971), Royat (4 625), Saint-Genès-Champanelle (3 746).

Depuis l'époque celte gauloise, au fil de l'histoire le rayonnement métropolitain de Clermont-Ferrand s'est affirmé et l'agglomération s'impose incontestablement à la tête de l'aire urbaine du Val d'Allier et rayonne sur un territoire d'Issoire à Thiers et à Vichy.

D'un point de vue administratif, Clermont communauté a été créée en communauté d'agglomération en décembre 1999 par transformation de la Communauté de communes instituée le 31 décembre 1993. Elle est devenue Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017 sous le nom de Clermont Auvergne Métropole et a acquis le statut de Métropole le 1^{er} janvier 2018 (décret n° 2017-1778 du 27 décembre 2017).

Le fait principal de ces dernières années, pour le territoire, réside dans sa métropolisation. Si le passage en Métropole en est l'illustration administrative, c'est avant tout une réalité économique, sociale et sociétale.

La métropole clermontoise vit une transformation majeure. Elle a entamé sa sortie du XX^{ème} siècle industriel pour entrer pleinement dans le XXI^{ème} siècle numérique et écologique. Au cours du XX^{ème} siècle, son industrie, grâce et avec l'entreprise Michelin et l'industrie automobile, lui a permis d'échapper à un destin de ville moyenne pour devenir le pôle urbain du Massif central avec la responsabilité d'entraîner tout son « hinterland ».

A ce titre, elle joue un rôle essentiel dans la spatialisation de l'État républicain français. Seul grand espace urbain entre Orléans et Montpellier, elle s'est imposée comme la capitale du Massif central et le pôle d'équilibre de l'ouest de la Région Auvergne - Rhône - Alpes.

La métropole clermontoise de demain sera un territoire où la valeur ajoutée, les savoirs, l'éducation, et la culture sont les « industries » des années à venir. L'ambition de la Métropole est de répondre aux exigences sociétales de ses habitants qu'elles relèvent de la culture, de l'éducation, de la demande en mobilité ou de la lutte contre le changement climatique.

La crise sanitaire est certes venue ralentir cette ambition mais elle ne fait qu'en renforcer la pertinence. Si elle a conduit l'action publique gouvernementale à se mobiliser sur un plan de relance national, elle a aussi orienté l'action métropolitaine à court terme qui s'est doté d'un plan d'urgence et de relance pour assurer la résilience de son territoire et sa capacité à se réinventer.

Désenclavement : la métropolisation à l'épreuve des faits

Si une connexion efficace et multimodale au reste du territoire est essentielle à tout ensemble urbain, la Métropole clermontoise, quant à elle, peine à sortir de son enclavement historique, si ce n'est par les infrastructures plutôt présentes sur son territoire mais sur la qualité de services, loin de rencontrer les attentes de la population.

En effet, si les liaisons autoroutières sont de qualité, en revanche, les connexions ferroviaires et aéroportuaires ne sont pas à la hauteur d'une métropole de cette taille, ni de son rôle stratégique dans l'aménagement de l'espace national.

La liaison ferroviaire Clermont-Ferrand / Paris n'est pas fiable et le temps de trajet trop long. De même, la liaison Clermont-Ferrand / Lyon présente elle aussi un temps de trajet trop long et butte sur le nœud ferroviaire lyonnais.

Ce sont des investissements importants qui s'avèrent nécessaires pour améliorer ces dessertes. Ce sont des enjeux qui dépassent le seul territoire métropolitain. A ce titre ils relèvent de l'État, des régions concernées et de la SNCF.

La connexion aéroportuaire est certes de meilleure qualité puisque l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne est le deuxième aéroport de la grande région. Toutefois les liaisons vers les hubs lyonnais et parisiens sont fragiles car plusieurs fois des suppressions de rotations ont été avancées, voire réalisées. Elles sont pourtant essentielles au développement économique et touristique du territoire. Elles doivent être conservées et améliorées.

Sur ces dessertes, l'ensemble des acteurs, privés et publics, ont décidé d'agir de concert. C'est une priorité absolue pour la poursuite du développement du territoire et la pandémie ne simplifie en rien les dynamiques mises en œuvre jusqu'à présent.

Le fait métropolitain

Le fait métropolitain s'illustre, en plus de son rayonnement sur les territoires voisins, par une croissance démographique régulière ainsi que par de grandes fonctions économiques, universitaires, hospitalières, culturelles et sportives.

Si la métropole agit comme un formidable accélérateur de développement, elle génère aussi de nombreuses externalités négatives telles que—l'étalement urbain, l'augmentation du trafic routier, la pollution atmosphérique, l'artificialisation croissante des sols ou encore un lien social plus distendu.

Ces phénomènes sont, pour la plupart, caractéristiques des grands ensembles urbains. Clermont Auvergne Métropole concentre son action pour tenter d'y apporter des solutions. Plus que jamais, ces dynamiques doivent, aujourd'hui, être confortées et poursuivies et ce, au regard de quatre défis majeurs :

- 1. devenir une Métropole résiliente**
- 2. poursuivre un développement harmonieux**
- 3. réussir la mutation urbaine**
- 4. entraîner le territoire**

La crise sanitaire liée à la COVID-19 n'a fait que renforcer l'urgence à relever ces défis. Elle nous a rappelé les liens étroits que nous entretenons avec la nature et donc la nécessité d'en prendre soin. Elle a confirmé l'urgence à poursuivre la transition écologique et préserver la biodiversité. Face à cet enjeu, la question des mobilités est immédiate et sera au cœur de l'action pour les années à venir.

L'urgence écologique se double d'une urgence sociale. Cette crise a fragilisé de nombreux citoyens. Elle a également souligné davantage les inégalités spatiales et territoriales au sein de la métropole. Se relever, accompagner les plus durement touchés, construire un territoire plus apaisé seront les maîtres mots des projets à conduire dans les prochaines années. Il s'agit de construire une urbanité, un usage du monde qui puisse prendre soin de tous.

A ce titre, l'élaboration en cours du Plan local d'urbanisme métropolitain entend traduire l'ensemble de ces défis au cœur des 21 communes qui composent la métropole, de construire un territoire dynamique et attractif où la qualité de vie est partagée par tous.

Le projet d'aménagement et de développement durable est en cours d'élaboration. Il se construit avec les communes et s'appuie sur les atouts d'un socle géographique et culturel d'exception et s'applique à traduire cette ambition d'une métropole innovante et équilibrée, solidaire et bienveillante.



1. DEVENIR UNE METROPOLE RESILIENTE

La crise environnementale conduit aujourd'hui le tournant écologique que doivent prendre les territoires. Dans la stratégie urbaine poursuivie par le territoire métropolitain, la résilience est indissociable de la transition. Il s'agit tout à la fois d'amoindrir les effets des chocs notamment environnementaux, mais également de s'adapter en modifiant les comportements.

→ Un ambitieux schéma de transition énergétique et écologique

Pour cela, la Métropole s'est doté, en 2017, d'un schéma de transition énergétique et écologique (STEE) avec notamment l'ambition de devenir un Territoire à énergie positive (TEPos). TEPoS prévoit la satisfaction des besoins énergétiques du territoire avec des énergies renouvelables locales, en 2050, en s'appuyant sur les énergies ayant le plus fort potentiel que sont l'énergie photovoltaïque, le bois et la chaleur fatale.

Le STEE, document transversal, constitue le cadre de référence de l'action conduite. Il engage la Métropole à développer des projets qui contribuent à améliorer la qualité de l'air, à réussir la transition énergétique, à prévenir les risques naturels, à consommer au plus juste les ressources et à re-territorialiser l'alimentation.

Le Schéma de transition énergétique et écologique est un document qui permet répondre à de nombreux enjeux, tous interconnectés :

- Des enjeux environnementaux. Ils sont triples: la lutte contre le changement climatique pour participer à l'effort de solidarité mondiale, la limitation des pollutions pour garantir la qualité de vie des clermontois, la préservation des espaces naturels et du cadre de vie exceptionnel de la métropole.
- Des enjeux de santé publique. Le territoire doit en effet prendre en compte le risque sanitaire lié aux particules fines contribuant à la pollution de l'air, le risque des canicules et aménager la ville en conséquence. Doivent également être intégrés les bienfaits des modes actifs de déplacements et de l'alimentation durable sur la santé.
- Des enjeux socio-économiques. La transition énergétique et écologique a pour conséquences attendues de réduire la facture énergétique des habitants, grâce à la rénovation énergétique des logements et également de stimuler le tissu économique et l'innovation

Aujourd'hui, le constat fait sur les causes des émissions de gaz à effet de serre désigne principalement le trafic automobile et le chauffage résidentiel. L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution de la consommation d'énergie passent donc obligatoirement par une action sur ces deux sources d'émissions.

1.1. Des mobilités durables et pour tous

Suite aux conclusions des rencontres citoyennes de la mobilité, qui se sont tenues en 2016, la Métropole a décidé d'accorder la priorité absolue aux transports en commun et de faire des mobilités du quotidien, un enjeu principal.

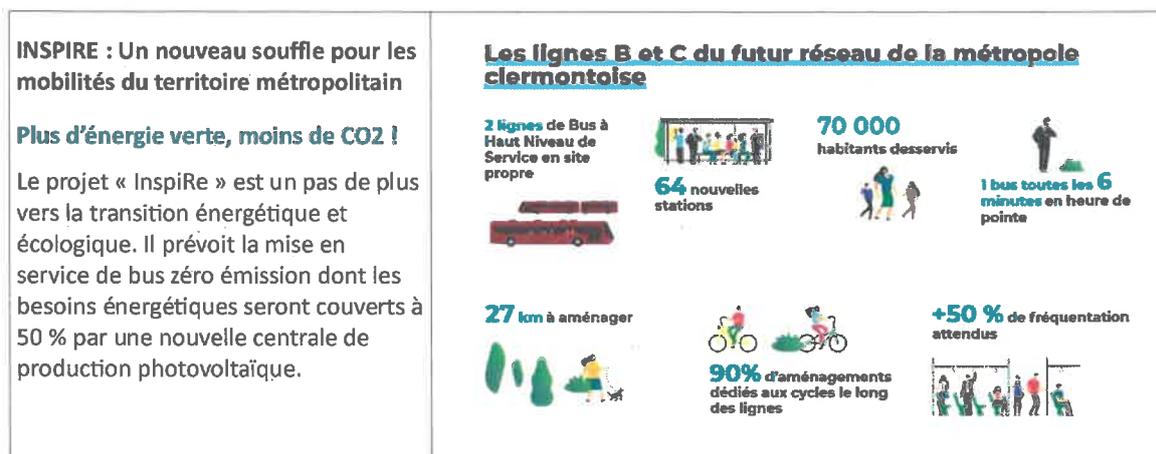
Les enjeux de la Mobilité Durable

- Aller vers une métropole harmonieuse et peu énergivore
- Offrir un espace public accueillant et facilitant les modes actifs
- Transmettre et promouvoir la mobilité durable
- Décliner l'offre de mobilité selon les territoires et les personnes
- Fluidifier la mobilité et la multimodalité



→ Le projet INSPIRE

Clermont Auvergne Métropole va restructurer son réseau de transports publics à travers notamment deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) en site propre et elle va poursuivre la réalisation d'un vaste réseau de pistes cyclables.



Si l'objectif est bien de réduire la part de la voiture dans les déplacements du cœur métropolitain, il l'est également d'accompagner ce projet majeur, par des aménagements urbains de qualité et ainsi de donner corps à la « ville du quart d'heure », cette échelle de temps qui permet à mobilité active, à pied ou à vélo, d'être à un quart d'heure des principales fonctions urbaines.

Ces investissements importants sont complémentaires d'autres dispositifs comme la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions, d'une politique de verdissement des flottes automobiles publiques ainsi que d'un déploiement de bornes électriques de recharge ou de station GNV.

→ L'amélioration du réseau local ferré

Les mobilités du quotidien c'est également le confortement et le développement du réseau local ferré en s'appuyant sur les nombreuses gares du territoire urbain. En effet, les étoiles ferroviaires, en irriguant les agglomérations et leur territoire, peuvent permettre de développer une nouvelle offre de transport : les « services express métropolitains ». Après la création de la halte ferroviaire d'Aulnat et l'aménagement de la gare du Centre, c'est l'ensemble d'une stratégie en faveur de la mobilité ferroviaire qui permettra de porter une ambition sur ce sujet.

→ Un territoire d'expérimentation des mobilités durables avec Orbimob

La Métropole porte, aujourd'hui, l'ambition de faire reconnaître que ce territoire de 300 000 habitants, entouré de zones peu ou moyennement denses, a la capacité, par son ADN, son histoire et ses travaux de recherche académique, à devenir un formidable terrain d'expertise et d'expérimentation des mobilités durables. C'est tout l'engagement de la Métropole dans le projet de constituer un pôle international d'expertise en mobilité durable, Orbimob, qui a vocation à fédérer l'ensemble de l'écosystème autour des mobilités de demain.



Le défi des mobilités territoriales durables !

OrbiMob' est l'ambition collective d'un territoire, celui de la métropole clermontoise et de l'Auvergne, qui se lance le défi de devenir, en 6 ans, un pôle de référence dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de l'expérimentation et de la mobilisation citoyenne sur la mise en place de mobilités territoriales performantes et durables.

1.2. La rénovation thermique des logements et des bâtiments publics

Dans cette volonté de créer une métropole résiliente, la rénovation thermique des logements en est un élément déterminant. Elle s'inscrit au cœur d'une politique plus vaste de l'habitat, définie dans le cadre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) établi en 2014 et qui sera de nouveau actualisé en 2022.

Les enjeux sont de traduire la transition énergétique et écologique de l'habitat tout en répondant à une croissance démographique importante sur le territoire métropolitain et à une offre de logements parfois peu adaptée aux besoins de la population. A ce titre, le Programme d'Intérêt Général 2016-2020, prorogé en 2021, a veillé à accompagner les propriétaires dans la réalisation de travaux d'amélioration de leur logement en proposant une assistance administrative et technique et des aides financières. Le PIG devrait être prorogé en 2022, le temps de définir la stratégie parc privé dans le PLH3 et de mener les études pré-opérationnelles d'un nouveau dispositif. Le PIG permet ainsi de mobiliser les aides ANAH, (aides classiques, MaPrimeRenov y compris les nouvelles aides MaPrimeRenov copro).

A travers des démarches d'urbanisme innovant, sur les nouvelles formes d'habiter, il s'agit notamment d'anticiper les besoins de la population, de réinvestir les centres-villes et centres bourg et de conjuguer qualité du cadre de vie et raréfaction du foncier, notamment au regard de l'objectif « Zéro artificialisation Nette » (ZAN) et de l'impact environnemental des constructions.

→ Dans le parc social, les quartiers prioritaires et le parc privé

La Métropole s'est donc fixée des objectifs ambitieux de rénovation du parc existant et de construction de nouveaux logements qui s'incarnent dans de nombreux programmes immobiliers publics et privés en cours ainsi que dans le projet de rénovation urbaine de grande ampleur des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Clermont-Ferrand et de Cournon d'Auvergne (NPNRU 2014-2024).

En matière de rénovation énergétique du parc social, l'action de ces dernières années aura permis, à l'horizon 2021, de faire disparaître la presque totalité des logements étiquetés thermiquement E et F. L'enjeu est désormais de poursuivre cette action en rénovant les logements étiquetés D mais surtout d'accélérer le soutien à la rénovation thermique de l'habitat privé et notamment des copropriétés vieillissantes. A ce titre, RÉNOVER+ est une action majeure du schéma de transition énergétique et écologique de la Métropole qui mise sur un territoire sobre et efficace en énergie. Cette plateforme territoriale de rénovation énergétique est accessible aux habitants de la Métropole avec le soutien financier de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'appui technique de l'ADIL 63 (association départementale pour l'information sur le logement) et l'ADUHME (agence locale de l'énergie) vise à développer la rénovation énergétique de l'habitat privé.

Aujourd'hui, la Métropole a décidé de s'engager dans la création d'un Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEh), mis en œuvre depuis le 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans et qui prend le nom de "Rénover + demain" car le SPPEh prend le relais de la PTRE (Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique) qui a été expérimenté de 2018 à 2020 et ce avec un partenariat ADIL / ADUHME et l'appui d'un prestataire (SOLIHA) pour l'accompagnement des ménages qui souhaitent réaliser des travaux. En parallèle, un partenariat avec la CD63 est en cours d'étude.

→ Dans les bâtiments publics des 21 communes

Cette action sur le logement s'accompagne également d'une politique de rénovation thermique et de gestion énergétique des bâtiments publics notamment par des dispositifs de contrôle et de régulation de la consommations des bâtiments.

Dans cette ambition collective de lutte contre le réchauffement climatique, la rénovation thermique des bâtiments publics représentent une source d'économie d'énergies potentielle importante. Pour cela, la Métropole et les communes qui la composent sont engagées depuis plusieurs années dans une démarche de rénovation thermique de leurs équipements. Aujourd'hui elles souhaitent amplifier et accélérer ces rénovations. Qu'il s'agisse de rénovations à « gain rapide » (modernisation des éclairages, changement des

huisseries, régulation des systèmes de chauffage) ou de rénovations plus lourdes (gros entretien, isolation du bâti, changement d'équipements...), les projets envisagés sont nombreux. Sans pouvoir être exhaustif, il est intéressant de noter, d'ores et déjà, la priorité accordée par les 21 communes de la Métropole à la rénovation thermique des bâtiments scolaires.

→ Un Contrat d'Objectif Territorial « Chaleur renouvelable »

En tant que chef de file de la transition énergétique, la Métropole s'est engagée à devenir « Territoire à Énergie Positive » (TEPOS). Une des stratégies pour atteindre cet objectif passe par un fort développement des énergies renouvelables (EnR). De fait, la Métropole a accepté la délégation des fonds de l'ADEME et leur gestion dans le cadre d'un Contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques. Ce contrat permet de dynamiser localement la valorisation d'énergies renouvelables à l'instar du solaire thermique, de la géothermie, de la biomasse bois, la récupération d'énergie fatale, l'extension de réseaux de chaleur...

Il permet donc à la collectivité d'accompagner le développement de la chaleur renouvelable sur son territoire en gérant des subventions par délégation de l'ADEME. Clermont Auvergne Métropole devient ainsi un véritable animateur de son territoire en matière de transition énergétique en accompagnant les acteurs du territoire (hors sphère domestique) sur des petits projets qui n'auraient pu bénéficier de subvention de la part de l'ADEME car n'atteignant pas le seuil plancher d'éligibilité du Fonds Chaleur. Pour cela, elle joue un rôle d'animation, de prospection et de coordination des projets sur son territoire. Elle instruit les demandes d'aides et verse les aides aux bénéficiaires. Cela permet de dynamiser les filières d'énergies renouvelables et d'accroître fortement le nombre d'installations.

Pour la mise en œuvre opérationnelle de cette phase d'animation et d'accompagnement des porteurs de projet, Clermont Auvergne Métropole a souhaité recourir à un partenariat renforcé avec l'Association pour un Développement Urbain Harmonieux pour la Maîtrise de l'Énergie (ADHUME) dont elle est membre.

L'ADHUME, de par son objet social et son statut, s'est fixé, entre autres, comme objectif d'accompagner les collectivités locales et les acteurs des territoires du Puy-de-Dôme dans leurs démarches et leurs projets d'efficacité énergétique en développant des actions d'information et de sensibilisation dans le domaine de la consommation de l'énergie et des énergies renouvelables, en animant des actions collectives ou en apportant une expertise neutre, objective et impartiale sur des projets. Clermont Auvergne Métropole a donc souhaité s'appuyer sur cette association qui a un positionnement non concurrentiel, neutre et indépendant.

1.3. Une agriculture de qualité et de proximité

Partant du diagnostic du Plan local d'urbanisme métropolitain, qui identifie plus de 4000 ha d'espaces agricoles délaissés ou en friche, il s'agit de repérer le foncier avec un potentiel agronomique élevé et facilement mobilisable. Afin de relever le défi de la résilience alimentaire, la Métropole souhaite s'engager dans la constitution d'une ceinture maraîchère, par le biais d'outils de préservation du foncier agricole ainsi que par la facilitation et la mise en œuvre d'installations agricoles. L'objectif poursuivi sera d'approvisionner le territoire en produits locaux et de favoriser la création d'emplois notamment dans les domaines de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, elle entend s'engager avec le Département du Puy-de-Dôme dans une convention d'ingénierie agricole comportant une offre de services d'animation territoriale destinée à mettre en œuvre des stratégies foncières agricoles pour un ancrage territorial de l'activité agricole

La Métropole souhaite également construire une résilience alimentaire à travers la mobilisation et la sensibilisation des citoyens, des acteurs de la filière, des associations et des collectivités.

Pour ce faire, les objectifs sont tout à la fois de préserver et de reconquérir du foncier agricole, d'accompagner le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, de favoriser l'autosuffisance alimentaire par le renforcement et la création de filières, de favoriser une restauration collective locale et de développer une culture du consommer sain et local.

A ce titre, l'élaboration en cours du plan local d'urbanisme métropolitain à travers son diagnostic a permis d'identifier d'importantes réserves de foncier susceptibles d'être exploitées pour de l'agriculture urbaine. Une étude de stratégie foncière permettra d'affiner ce diagnostic et de mettre en exergue ces potentiels. In fine, ce document d'urbanisme permettra de rendre les arbitrages nécessaires entre les différentes vocations du foncier métropolitain.

La Métropole inscrit également son action dans le cadre du projet alimentaire territorial porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Clermont et le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez et souhaite la mettre en synergie avec le territoire du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

FOCUS /

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU GRAND CLERMONT ET DU PARC LIVRADOIS FOREZ

Le PNR Livradois-Forez et le PETR du Grand Clermont ont mené conjointement une démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial (PAT). Il a pour objectifs d'améliorer le taux d'auto-alimentation du territoire et d'offrir aux habitants les conditions d'une alimentation saine, de qualité, accessible à tous, issue de circuits de proximité et contribuant au développement d'une agriculture rémunératrice pour l'agriculteur et respectueuse de l'environnement.

Le scénario du PAT à l'horizon 2050 porte notamment sur :

- un rééquilibrage du régime alimentaire,
- l'atteinte d'un niveau global de 50% d'autonomie alimentaire en consacrant notamment 4000 ha supplémentaire au maraîchage, aux cultures légumières de plein champs et aux vergers,
- le maintien d'une production laitière et une transition de l'élevage vers un modèle extensif,
- le développement des filières et de l'accès aux produits locaux.

Le PETR du Grand Clermont et le Parc Naturel Régional du Livradois Forez entendent à présent, à travers l'appel à projets « Projets d'investissements et opérations structurantes dans le cadre des PAT en Auvergne – Rhône-Alpes » du plan de relance, continuer à impulser la transition agricole et alimentaire du territoire.

1.4. Des ressources préservées

Dans le cadre de la stratégie pour devenir un territoire à énergie positive, les énergies renouvelables devront couvrir l'ensemble des consommations d'énergie du territoire alors même qu'elles ne représentent aujourd'hui que 8 %.

→ Les réseaux de chaleur

La Métropole est autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie. Dans cet objectif permanent de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les réseaux de chaleurs jouent un rôle fondamental. La chaleur représente 50 % des besoins en énergie. Afin de transformer rapidement et profondément la facture énergétique du territoire, plusieurs réseaux existent déjà et seront complétés prochainement par le **réseau Saint Jacques +**.

Un schéma directeur global sur l'ensemble du territoire a identifié une quinzaine de projets concernant les communes d'Aulnat, Lempdes, Pont-du-Château, Cournon, Gerzat, Chateaugay..., avec, à chaque fois, un recours principal au bois énergie, et ponctuellement à de l'énergie de récupération (eaux usées notamment). La réalisation de ces différents projets constituent la feuille de route opérationnelle pour ces prochaines années.

→ L'Urban energy pact, territoire à énergie positive

 	<p>Le programme européen Urbact a retenu la candidature de la Métropole pour porter un réseau de 8 villes européennes engagées dans une démarche de neutralité carbone à horizon 2050.</p> <p>Le projet Urb En Pact « Urban energy pact » doit contribuer, grâce au soutien du programme Urbact, à l'ambition de nombreuses collectivités européennes souhaitant devenir des territoires à énergie positive d'ici les 30 prochaines années. Il s'agit de territoires produisant et fournissant à la fois l'énergie nécessaire à leurs citoyens, leurs services publics, leur entreprises, en incluant dans cette boucle énergétique qui s'apparente à une véritable économie circulaire locale, toute la société. Au delà des aspects techniques de la production énergétique, Urb-En Pact s'attachera à l'inclusion citoyenne et la sensibilisation de tous les consommateurs au niveau local pour une prise de conscience globale.</p>
--	--

→ La gestion durable de la ressource bois

Le territoire de Clermont Auvergne Métropole, de par la diversité de ses milieux naturels (depuis la chaîne des Puys jusqu'à la rivière Allier), présente des enjeux forts de préservation de cette richesse.

Avec une superficie importante de forêt sur son territoire (28 % de son territoire soit 8 448 hectares) et la présence de la Chaîne des Puys – Faille de Limagne reconnue patrimoine mondial au titre de l'Unesco, l'enjeu environnemental de préservation de la biodiversité est majeur.

En effet, les effets du vieillissement et de l'uniformisation des forêts entraînent une grande vulnérabilité des peuplements face au changement climatique.

A travers une coopération avec les parcs naturels régionaux, la Métropole entend bénéficier de leur expérience pour alimenter sa réflexion sur l'utilisation du bois-construction, l'utilisation de la ressource bois pour l'alimentation des réseaux de chaleur ainsi que les actions à conduire pour la promotion de la filière bois local et la gestion durable des massifs forestiers de son territoire.

→ La nature en ville au cœur du plan biodiversité

Afin de protéger la diversité de la faune et de la flore dans la métropole, Clermont Auvergne Métropole a mis en place un Plan biodiversité. Il vise à poursuivre et consolider, dans une logique de partenariats, la connaissance des milieux et de mettre en œuvre une trame verte et bleue. Enfin il prône le développement de la nature en ville. L'objectif est de rendre le milieu urbain plus perméable à la biodiversité, induisant des effets bénéfiques pour les habitants (fraîcheur, lutte contre les inondations, santé...)

→ La maîtrise de la ressource-eau

Préserver la ressource, c'est aussi l'ensemble des actions menées en faveur de l'eau. Clermont Auvergne Métropole dispose de l'ensemble des compétences liées au cycle de l'eau : eau potable, gestion des eaux usées (collecte et traitement) et pluviales, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, défense contre l'incendie. Pour les prochaines années, l'équipement du territoire en bassin d'orage et de stockage sera poursuivi, les réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales feront l'objet d'un diagnostic précis avant de faire l'objet de travaux de modernisation et de rénovation importants.

En application de la directive « inondation », Clermont Auvergne Métropole a élaboré avec les parties prenantes (État, communes, associations, ...) une stratégie locale de gestion des risques d'inondation, comprenant un diagnostic du territoire et un plan d'actions de prévision, prévention et protection contre les

crues. Cette stratégie, approuvée par un arrêté préfectoral le 9 janvier 2017, est mise en œuvre via un contrat avec l'État nommé PAPI d'intention (programme d'actions de prévention des inondations), comprenant un plan d'actions pour la période 2018-2021.

La prévention du risque inondation se traduit notamment par la création de plusieurs bassins d'orage sur la Métropole destinés à retenir les crues et en limiter l'impact environnemental. La conception de ces bassins d'orage peut représenter des enjeux multiples tel que le projet « Galaxy-Fontgèze » qui vise à créer un parc urbain, avec une forte ambition paysagère, une restauration de la biodiversité ainsi qu'une remise à l'air libre de la rivière Tiretaine entraînant le déplacement d'un centre commercial aujourd'hui situé en zone inondable.

Afin de répondre à cette ambition, la Métropole a engagé des projets structurants. Il est ainsi possible d'évoquer **l'extension prochaine de l'actuelle station d'épuration et la bio méthanisation des boues** avec un objectif de moins déverser de pollution dans le milieu naturel. Clermont Auvergne Métropole a engagé un programme de restructuration et de fiabilisation de son réseau permettant de réduire de 2,8 millions de m³ les volumes d'eaux unitaires déversés dans le milieu naturel. Pour cela, elle prévoit donc d'adapter la station d'épuration au traitement de ces pollutions supplémentaires. Par ailleurs, pour faire face à l'augmentation du volume de boues produites, des digesteurs sont également prévus et un procédé de valorisation du biogaz produit par réinjection dans le réseau de gaz. Cet ambitieux programme sera un outil majeur pour préserver l'eau à l'échelle du territoire.

→ La réduction des déchets

Des ressources préservées c'est également la priorité accordée à la réduction des déchets et l'instauration d'une hiérarchie des modes de traitement : Réduire, Réutiliser, Recycler. La Métropole s'est inscrite dans une démarche « **Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage** ». Dans ce cadre, elle accompagne le développement des ressourceries et recycleries, lieux de collecte, de réemploi et de revente d'objets usagers ou d'occasion qui s'inscrivent dans une démarche de préservation des ressources et d'économie circulaire.

Bien sûr cette action passe également par la **modernisation du parc de déchetteries** et de la mise aux normes en vigueur sur ces équipements. Cela implique des travaux de rénovations ainsi que la construction de nouvelles unités en s'inscrivant dans un concept novateur de zones de déchargement modulaires avec de nouvelles filières de recyclage permettant une plus grande adaptabilité et une meilleure intégration dans l'environnement.

La Métropole a pris le virage de la transition écologique. Elle souhaite désormais accélérer pour créer une métropole résiliente, seule à même d'offrir un modèle de développement soutenable aux prochaines générations.

2. POURSUIVRE UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX

Pour assurer un développement qui puisse profiter au plus grand nombre, il est nécessaire de créer de la richesse et des emplois, de se développer et d'attirer des nouveaux investissements ainsi que de nouveaux talents. C'est fort de cette certitude que depuis plusieurs années la Métropole conduit une action ambitieuse destinée à créer les conditions de son développement et d'une juste redistribution.

2.1. Une ambition culturelle forte

Le projet culturel 2017-2026 de Clermont Auvergne Métropole s'inscrit dans le prolongement d'une politique intercommunale volontariste développée depuis 2004. Ses orientations stratégiques sont définies à travers deux dimensions complémentaires.

Elles privilégient une entrée par le développement et l'aménagement du territoire, sans poser en préalable les questions du périmètre des compétences culturelles métropolitaines ou du chef de file entre collectivités territoriales :

- L'attractivité du territoire et la coopération régionale visent à conforter la métropole comme le pôle d'équilibre culturel de l'Ouest régional avec des projets moteurs à forte visibilité, à porter son projet et ceux des communes en étant à la pointe de la coopération régionale ;
- La coordination et l'animation territoriales visent à œuvrer pour un aménagement culturel équilibré du territoire, en impliquant et en fédérant les forces vives et en renforçant la coopération autour de projets structurants.

La politique culturelle métropolitaine est structurée autour de 4 domaines de compétences, la lecture-écriture qui est une compétence métropolitaine de pleine exercice, le domaine musique-image, les musées et le patrimoine et l'enseignement artistique, compétences partagées avec les communes.

→ Objectif, Clermont Massif central 2028

Pour cela, le projet de candidature de Clermont-Ferrand / Massif Central à la Capitale européenne de la culture pour 2028 se veut être un accélérateur des projets. Cette candidature permettra de mettre en résonance une dynamique de projets culturels destinés à répondre aux attentes fortes des habitants, de renforcer l'attractivité du territoire avec pour corollaire, un effet d'entraînement fort pour l'ensemble du territoire du Massif Central.

La métropole peut, dans cette ambition, s'appuyer sur un réseau déjà très structuré d'équipements publics culturels. Le réseau des 17 médiathèques avec demain, l'arrivée prochaine de la bibliothèque métropolitaine de l'Hôtel Dieu, les salles de spectacle telles que la Comédie Scène Nationale, la Coopérative de Mai, l'Opéra, la Coloc, le Tremplin, le Sémaphore, le Caméléon, la 2deuche, les musées, les lieux d'enseignement que représentent le Conservatoire à rayonnement régional, les nombreuses écoles de musiques, l'école supérieure d'art et l'école d'architecture sont les acteurs indispensables d'une culture pour tous. La métropole dispose en outre de nombreux lieux permettant de doter les artistes du territoire d'espaces de travail adaptés et d'un haut niveau de qualité professionnelle. A ce titre les locaux d'imagO à Cébazat pour les musiques actuelles et les ateliers d'artistes de La Diode sont particulièrement remarquables.

En outre les festivals d'ambition internationale assurent la vivacité et l'attractivité du territoire (Europavox, festival international du Court-Métrage, Vidéoformes, Festival international des textiles extraordinaires et Rendez-vous du carnet de Voyages).

Pour renforcer cette ambition culturelle et offrir des conditions d'accueil et de production améliorées, le Métropole a engagé un vaste plan de rénovation de ses médiathèques pour en faire de véritables 3ème lieux offrant des services innovants. Elle participe aux côtés des communes à la construction d'établissements culturels de proximité. Dans les années à venir, plusieurs communes du territoire engageront des projets de rénovation et de modernisation de leurs équipements, salles culturelles et écoles de musique.

→ La Bibliothèque Métropolitaine de l'Hôtel-Dieu

La construction de cet établissement de 9.571 m² vient combler un important déficit de surface sur l'ensemble du réseau de lecture publique métropolitain, en particulier dans le centre-ville de Clermont-Ferrand. Le projet consiste en la réhabilitation du bâtiment Dijon, le plus ancien de l'ancien Hôtel-Dieu, construit dans les années 1770 et inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Moderne, cette bibliothèque dernier cri sera tout à la fois un lieu de culture, de vie, d'échanges, de découverte, de détente, de formation ou de conservation grâce aux collections de la bibliothèque du Patrimoine. Elle sera également un outil de lutte contre l'illectronisme et la fracture numérique en facilitant l'accès aux démarches administratives et à l'apprentissage du numérique.

Pour renforcer la présence de la nature en ville, la bibliothèque métropolitaine sera dotée d'un immense jardin de lecture dans l'espace boisé classé.

→ Le projet Cité du Court

Par ailleurs, la Métropole souhaite s'engager dans le projet de création d'une « Cité du Court » qui vise à créer un équipement emblématique qui affirme plus largement les ambitions du territoire dans le domaine de l'image et des industries culturelles et créatives (ICC). En permettant à l'association « Sauve qui peut » de se développer au-delà du festival du Court métrage, la Cité du court affirmera Clermont-Ferrand et sa Métropole

comme l'épicentre du court métrage en France et en Europe, un objectif qui s'inscrit pleinement dans le processus de candidature au titre de Capitale européenne de la Culture en 2028.

Le projet de Cité du court vise en ce sens à consolider en région un cinquième pôle d'excellence dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel et des arts numériques, aux côtés du Pôle PIXEL à Villeurbanne, de CITIA à Annecy, du village documentaire de Lussas en Ardèche et de la Cartoucherie à Bourg-lès-Valence.

→ Le Plan Musées

Un vaste plan muséal est également destiné à rénover les 3 grands musées de France du territoire en offrant de nouveaux espaces d'exposition et de médiation et à les doter d'un centre de conservation des collections externalisé et mutualisé, qui se voudra exemplaire en termes d'énergie.

→ Vers un label Pays d'Art et d'Histoire pour le territoire

Enfin, c'est aussi le projet de mieux connaître et valoriser son patrimoine avec l'obtention d'un label Pays d'Art et d'Histoire. Plusieurs communes portent également des projets de valorisation de leur patrimoine historique (Basilique Notre Dame du Port à Clermont-Ferrand, église d'Opme à Romagnat).

2.2. Soutenir l'économie, la recherche et l'innovation

Renforcer l'attractivité, c'est également créer les conditions du développement économique. La Métropole veut jouer un rôle de facilitateur et d'accélérateur des initiatives.

→ les 5 piliers du plan d'urgence et de relance

La crise économique liée à la pandémie est sans précédent. La Métropole compte prendre toute sa place pour participer à la relance économique du territoire. Elle a donc décidé d'adopter un plan d'urgence et de relance qui repose sur 5 piliers :

- Lancer des plans de relance par grands domaines économiques
- Développer un vaste plan pour l'emploi et l'insertion par l'économie
- Accélérer les actions pour la transition énergétique
- Aider l'économie locale par l'investissement public
- Renforcer l'innovation et l'attractivité économique et touristique

→ Une stratégie de développement économique offensive

En synergie avec ce plan d'urgence, le territoire souhaite accompagner davantage ses filières d'excellence. Pour cela, Clermont Auvergne Métropole, en lien avec les partenaires privés, publics et académiques, souhaite travailler à la structuration de la filière des Industries Culturelles et Créatives et d'un pôle international d'expertise sur les mobilités durables.

Dans sa stratégie, Clermont Auvergne Métropole aura aussi à cœur de favoriser l'émergence de nouvelles idées et expérimentations en apportant un soutien attentif aux porteurs de projets

En soutien à la création et l'implantation d'entreprises, la Métropole met en place une offre nouvelle : les Résidences d'entrepreneurs.

Décidée à s'appuyer sur un terreau favorable à la création d'entreprises, elle souhaite faciliter le parcours des porteurs de projets vers la création et la reprise d'entreprises.

Sur un principe analogue aux résidences d'artistes, « ante création », ces résidences offriront, pendant un temps limité, une prise en charge de l'accompagnement technique, commercial, financier et matériel pour les porteurs de projets souhaitant être accompagnés pour affiner leurs projets ou le valider sur le terrain.

A ce titre, le projet doit s'inscrire dans un des 5 secteurs constitutifs de l'ADN de la métropole :

- Mobilités
- Numérique
- Bien-être, prévention, santé
- Industries culturelles et créatives
- Agroalimentaire, environnement

avec une attention particulière portée aux projets de l'économie sociale et solidaire et à ceux favorisant une économie durable.

→ Soutenir l'éco-système de l'enseignement supérieur

La Métropole représente plus de 40 000 étudiants au sein d'un écosystème d'enseignement supérieur de tout premier plan, reconnu notamment à travers la labellisation I-Site. Avec l'évaluation prochaine du label I-Site, la stratégie immobilière de l'Université élaborée pour répondre aux enjeux pédagogiques de demain et l'excellence de sa recherche, il s'agit, aujourd'hui, de conforter cet important marqueur métropolitain. Renforcer son attractivité, ses capacités d'innovation et d'ouverture à toutes les formes de coopération lui permettra de continuer à se déployer pour prendre toute sa place à l'échelle régionale, nationale et internationale.

→ Un terreau pour l'innovation

La Métropole ambitionne de devenir Capitale French Tech en s'appuyant sur le tissu fertile de l'économie digitale avec un repositionnement sur les « Cleantech ».

	<p>Le Biopôle Clermont Limagne : une technopôle multi-sites pour l'accompagnement des entreprises innovantes dans le domaine des biotechnologies et des Sciences du vivant.</p> <p>Une stratégie clairement affirmée</p> <ul style="list-style-type: none">- Devenir le leader européen de la production d'aliments et de molécules d'intérêts, issus d'une agriculture responsable.- Être un territoire de référence sur les enjeux d'une mobilité personnalisée tout au long de la vie.- Saisir les opportunités de développement de la filière chimie du végétal en accueillant, accompagnant, développant, l'émergence des acteurs de demain
---	--

Soutenir le développement économique, c'est également travailler sur l'accueil des entreprises. Aujourd'hui, les zones d'activités du territoire souffrent d'une certaine obsolescence et ne sont plus adaptées tant fonctionnellement qu'en termes d'enjeux environnementaux. Il convient de les repenser et de les requalifier. La Métropole a voté une importante feuille de route visant à adapter ces lieux aux standards de demain tant en termes d'optimisation des usages, d'émergence de services, de mutualisation des espaces dans lesquels la priorité sera donnée à la végétalisation, aux modes doux de déplacement et à l'accès par les transports en commun. L'objectif est de les rendre plus attractives, plus fonctionnelles pour continuer d'accueillir des entreprises innovantes et créatrices d'emploi.

Au-delà de son propre périmètre, la Métropole doit également être le moteur de l'attractivité sur un territoire constituant un « périmètre fonctionnel » cohérent pour l'accueil de l'industrie de demain. Celle-ci, plus flexible, plus connectée et plus centrée sur l'humain fera l'objet d'une réflexion prospective qui ambitionne de définir les conditions d'accueil de cette industrie 5.0 à l'échelle d'un bassin d'emploi.



La première station hydrogène de la région Auvergne Rhône Alpes a vu le jour sur le site Michelin des Gravanches à Clermont-Ferrand.

Avec le projet « Zero Emission Valley », des partenaires publics et privés se mobilisent

pour la mobilité hydrogène. Clermont Auvergne Métropole contribue pour sa part à trouver de futurs acquéreurs de véhicules électriques.

→ Zoom sur l'Économie sociale et solidaire (ESS)

L'ESS représente 14% de l'activité économique du territoire. Consciente du rôle qu'elle peut jouer dans la dynamique économique, la Métropole s'est dotée d'un plan stratégique et opérationnel, basé sur 5 axes forts :

- Affirmer l'Économie Sociale et Solidaire et l'innovation sociale comme priorité politique
- Soutenir l'innovation sociale et accompagner les entreprises de l'économie sociale
- Structurer l'ESS sur les compétences communautaires par filières d'activités
- Communiquer pour connaître et faire connaître l'ESS
- Cogérer la politique ESS sur le territoire entre élus, citoyens et usagers

Territoire de Commerce équitable

Considérant le commerce équitable, à savoir un commerce plus respectueux de l'homme et de son environnement, comme un outil efficace pour favoriser le développement et l'autonomie des producteurs et promouvoir le développement durable, la Métropole a candidaté pour l'obtention du label « Territoire commerce équitable » qu'elle a obtenu en 2020 ;

De ce fait, elle s'inscrit dans cette dynamique d'une économie plus responsable, et renforce son engagement sur le long terme en faveur d'achats publics socialement durables.

Cette démarche conforte la dynamique du label « Territoire French Impact » obtenu, visant à faire de Clermont Auvergne Métropole un territoire d'excellence en matière d'ESS et d'innovation sociale et vient nourrir le Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui rassemble les initiatives locales coordonnées dans une stratégie globale à l'échelle du territoire du Grand Clermont.

Elle est ainsi la 3ème métropole labellisée après Rennes Métropole et l'Eurométropole de Strasbourg.

Le CISCA : Centre d'innovation sociale Clermont Auvergne

Espace d'intermédiation entre les acteurs de la recherche, l'action publique, et les acteurs socio-économiques du territoire, le CISCA vise une réponse rigoureuse aux enjeux d'un développement territorial inscrit dans des dynamiques d'innovations sociales.

Il met ainsi en place des opérations de transfert (mise à disposition des connaissances scientifiques et pratiques), et des opérations de R&D en sciences humaines et sociales (recherche fondamentale, recherche appliquée et développement expérimental) à l'échelle des organisations et du territoire.

2.3. La feuille de route stratégique « Métropole inclusive »

→ L'insertion par l'activité économique : le Plan local pour l'Insertion et l'Emploi

Ce dispositif contractuel, signé entre 5 parties (l'État, Clermont Auvergne Métropole, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et Pôle emploi), a connu une forte augmentation du nombre de publics pris en charge sur la période 2014-2019 (+ 46%).

Le protocole d'accord PLIE 2022-2027, en cours d'élaboration, verra le maintien de la Métropole en tant qu'organisme intermédiaire du Fonds Social Européen (FSE).

A ce titre, Clermont Auvergne Métropole lance annuellement un appel à projets afin de soutenir financièrement les entreprises d'insertion de son territoire dans la mise en œuvre d'actions de professionnalisation des personnes en insertion.

La construction du prochain protocole d'accord PLIE 2022-2027

- Evolution des publics et des priorités : migrants, mal logements, femmes isolées chef de famille ou victime de violence conjugale...
- Renforcer l'offre d'insertion : chantiers, candidature territoire zéro chômeur...
- Impact sur le marché de l'emploi lié au contexte sanitaire : renforcement d'actions en lien avec les entreprises (ouvre boîtes, clauses sociales...)

→ Futur Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

La Métropole a souhaité candidater à l'expérimentation **Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée** avec les communes de Gerzat et de Clermont-Ferrand.

Il s'agit de proposer, à travers une démarche d'animation territoriale, à toute personne privée d'emploi depuis plus d'un an et volontaire, un contrat à durée indéterminée et à temps choisi, dans une entreprise à but d'emploi, sur des activités non concurrentielles.

L'instance du Comité local pour l'emploi, qui réunit l'ensemble des associations d'insertion et de lutte contre le chômage, s'assure de la cohésion de ce réseau en affirmant les valeurs fortes de l'expérimentation et de la gouvernance.

→ Les Politiques « jeunesse » de la Métropole

Les jeunes sont les publics les plus touchés au niveau social et économique depuis le début de la crise sanitaire. Les politiques jeunesse ont été renforcées à la Métropole depuis le 1er janvier 2019, suite au transfert de compétences du Département à savoir, la Prévention Spécialisée et le Fonds d'Aide aux Jeunes.

La feuille de route métropolitaine 2020-2026 s'articule autour de 4 priorités transversales aux différentes compétences :

- 1- Lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la formation
- 2- Permettre aux jeunes l'accès à leur premier emploi
- 3- Sécuriser le parcours de chaque jeune
- 4- Renforcer les dispositifs en faveur des jeunes dans les politiques Mobilité et Habitat

Les politiques jeunesse (18-25 ans) sont d'une part mises en œuvre par les communes (sociale, animation, loisirs...) et d'autre part par la Métropole autour de l'insertion sociale et professionnelle (Mission Locale et Fonds d'Aide aux Jeunes) et la prévention spécialisée. Aussi, va être mis en œuvre un groupe «Coordination des politiques jeunesse » associant les 21 communes, pour valoriser les initiatives, construire les partenariats et permettre une réflexion commune en favorisant la transversalité sur l'ensemble des différentes politiques publiques concernant les jeunes : l'insertion, la mobilité, l'habitat, la citoyenneté...

2.4. Le Sport Santé et Bien-Être pour tous

Par la réalisation d'équipements de très haut niveau ou le soutien financier en faveur des clubs et associations, la Métropole entend contribuer à l'activité physique et sportive pour tous les publics.

A travers le sport professionnel et les manifestations d'envergure, c'est l'image d'une Métropole jeune et active qui rayonne au plan national et international et qui notamment se mobilise en faveur du sport féminin, enjeu majeur sur les prochaines années.

→ Vers les JO 2024

Pour cela, la Métropole doit disposer d'équipements de qualité, de nature à rayonner nationalement et internationalement. Les Jeux Olympiques de 2024 et les camps d'entraînement nécessaires à cet événement sont d'ailleurs une opportunité supplémentaire pour cette ambition sportive.

A ce titre, elle accueillera 5 sites d'entraînement dans ce cadre. C'est une réelle reconnaissance de cette ambition sportive.

→ L'extension du Stade Montpied

Au titre des équipements à rayonnement métropolitain, figure le projet d'extension du stade Gabriel-Montpied dont l'objectif est de doter le territoire d'un stade de 13 000 places dans un premier temps, voire éventuellement 30 000 à terme pour accompagner le développement des clubs de football et de rugby et accueillir les événements sportifs internationaux.

L'extension du Stade Gabriel-Montpied s'insère dans une dynamique urbaine plus large à l'échelle du secteur Nord de la Métropole et s'inscrit pleinement comme un élément d'attractivité économique et de

développement social du quartier. Conçu comme un grand équipement sportif polyvalent et structurant, lieu d'accueil tant des manifestations événementielles que des équipements sportifs de proximité en lien avec le stade.

Que ce soit des projets de création, d'extension ou de rénovation des équipements sportifs métropolitains et communaux (piscines, patinoire, stadium, vestiaires, terrains de sports, gymnases) la recherche d'efficacité et d'économies d'énergie guide la feuille de route.

2.5. Un tourisme durable

Le territoire dispose de nombreux atouts, mis en lumière ces dernières années par le classement de la chaîne des Puys – faille de Limagne au titre de patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce label reconnu offre l'opportunité exceptionnelle de renforcer les dynamiques touristiques à l'œuvre depuis plusieurs années.

La valorisation des richesses patrimoniales du territoire se doit également d'adopter des formes nouvelles, capables de répondre aux comportements des utilisateurs en quête de nouvelles expériences de visites, afin de renouveler leur intérêt pour accroître l'attractivité de la destination.

→ Vers une labellisation Destination internationale responsable

Toutefois, c'est bien à travers des plans co-construits de gestion de la fréquentation et des conflits d'usages que le tourisme de demain, durable et maîtrisé, pourra pleinement contribuer au développement harmonieux de la Métropole. A ce titre, la Métropole entend obtenir la labellisation « Destination internationale responsable ».

→ La voie verte « Via Allier »

Aussi, la réalisation de la voie verte « Via Allier » le long de l'une des dernières rivières sauvages, connectée avec le cœur de la Métropole et aux territoires amont et aval (Vichy, Issoire, Brioude), révèle-t-elle cette volonté de développer un tourisme d'itinérance douce, de bien-être et de santé au même titre que l'offre thermique, marqueur historique de l'identité et des ressources de ce territoire.

→ Développer l'attractivité de la destination pour les groupes

Le marché des groupes (clientèles nationales et internationales) génère des retombées économiques locales importantes. Avant même la crise sanitaire, cette clientèle s'est raréfiée sur notre destination en raison d'un nombre restreint d'emplacements ponctuels sécurisés de déposes et de prise en charges des groupes pour les bus de tourisme, mais aussi pour stationner sur des longues durées.

La Métropole doit s'adapter à l'**accueil des bus de tourisme**. Une première réflexion est en cours dans le cadre de la rédaction du plan de gestion de la basilique de Notre de Dame du Port. Elle sera poursuivie par un état des lieux sur l'ensemble du territoire afin de définir les besoins des bus de tourisme en terme de circulation et stationnement/dépose. En fonction des préconisations, des aménagements seront réalisés.

2.6. Une métropole intelligente et participative

Réussir le développement harmonieux de la Métropole s'accompagne d'une transition numérique réussie. Les technologies numériques et les services digitaux ne cessent de se développer ; développement encore accéléré par la crise sanitaire liée à la COVID-19. Elle oblige les collectivités, les entreprises, les associations, à une nécessaire adaptation.

La collectivité a placé cette révolution numérique au cœur de son modèle de développement. Le défi de ces prochaines années est d'accompagner la conduite du changement dans la collectivité pour répondre aux nouvelles attentes des citoyens en accord avec les enjeux de résilience du territoire. Construire une Métropole intelligente c'est encourager et accompagner une gouvernance de la donnée, moderniser l'action publique, moderniser la relation à l'utilisateur. Trois axes de travail dont le déploiement concernera prioritairement les thématiques de la mobilité, de la culture, de l'habitat et l'environnement.

Pour accompagner cette transformation du territoire, la Métropole souhaite inscrire la concertation et le dialogue avec les citoyens dans toutes ses politiques publiques. Aujourd'hui, de nombreuses consultations réglementaires sont conduites sur le territoire. Elles le sont parfois en ordre dispersé. L'objectif de la Métropole est, de mieux les coordonner et de donner du sens. A travers cette mise en cohérence et par l'invention de nouvelles formes de démocratie, plus directe et plus participative, la volonté est de créer un lien permanent avec les citoyens. Les objectifs sont de renforcer la perception des habitants des transformations métropolitaines en cours ou à venir, de les informer et les consulter sur l'ensemble des politiques publiques.

3. REUSSIR LA MUTATION URBAINE

Le développement urbain de Clermont Métropole est historiquement lié à l'essor industriel et marqué par la présence de grands sites de production au cœur de l'agglomération. L'évolution de l'outil de production nécessite aujourd'hui de réorienter ces vastes espaces vers d'autres fonctions. Ce constat se fait également sur d'importants tènements tertiaires appelés à muter.

Ces enjeux de reconversion et de transformation d'anciennes friches, sans nier la difficulté que représente la dépollution d'anciens sites industriels, offrent néanmoins une formidable opportunité de fabriquer le standard de la ville de demain. Aussi, la lutte contre l'artificialisation des sols et des isolats de chaleur, la végétalisation, les mobilités douces deviennent les invariants de projets d'aménagement métropolitains de reconstruction de la ville sur la ville.

→ Vers un plan local de l'Habitat 2022 -2027

Document stratégique de programmation obligatoire qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parcs public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, le Plan local de l'habitat 2014-2019, est prorogé pour permettre l'élaboration du 3ème PLH sur la période 2022-2027.

Le bilan a permis de mettre en perspective les objectifs affichés au départ et les résultats effectivement enregistrés au fil des ans au regard des axes prioritaires. Quatre orientations ont été retenues :

- une Métropole pilote de l'habitat
- une Métropole qui promeut un développement territorial et un habitat équilibré
- une Métropole qui s'engage en faveur d'un habitat abordable et durable
- une Métropole qui soutient un habitat solidaire

Aujourd'hui, une véritable feuille de route se dessine pour mettre en place une gouvernance métropolitaine, avec un schéma d'animation associant largement les communes et les acteurs de l'habitat.



→ Le Nouveau

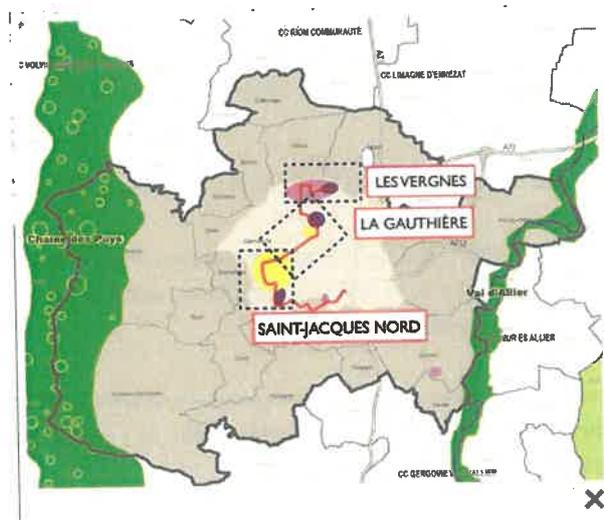
Programme de Renouvellement Urbain : « fabriquer la Métropole de demain »

Trois quartiers de la métropole figurent au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2014-2024 (NPRU), parmi les 200 quartiers sélectionnés d'intérêt national par l'ANRU.

Il s'agit des quartiers Saint Jacques Nord, La Gauthière et Les Vergnes, situés à Clermont-Ferrand.

Aussi s'agit-il de poursuivre la stratégie urbaine initiée en 2006 et de transformer positivement et durablement l'image de ces quartiers, partie prenante d'une métropole tournée vers l'avenir.

Les 3 quartiers retenus sont également inclus dans le périmètre de la politique de la ville et bénéficieront d'un soutien spécifique dans le cadre du Contrat de ville signé en décembre 2015 avec l'État et de nombreux partenaires.



Le NPRU, un prolongement de la dynamique

9 940 habitants
(environ 50 % des quartiers prioritaires
de la politique de la ville)

4 480 logements dont 3 570 logements sociaux

700 logements en copropriété

→ La Politique de la Ville / Le Contrat de Ville

Sous le pilotage de la Métropole, le Contrat de ville en partenariat avec l'État et les communes de Clermont-Ferrand et de Cournon d'Auvergne ainsi que les différents partenaires, a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2019.

Si les objectifs de la stratégie locale mise en œuvre depuis 2015 restent d'actualité, des évolutions et des fragilités sont apparues et la prolongation des Contrats de ville jusqu'en 2022 en application de la loi de finances pour 2019 invite à les prendre en compte.

Ainsi, l'objet du protocole d'engagements réciproques et renforcés a permis d'affiner les priorités d'intervention ainsi que les moyens dédiés. Il constitue une véritable feuille de route pour chacun des signataires et servira de base pour un suivi et pilotage renforcé.

Dans ce cadre, la Métropole s'engage à :

- continuer le processus de mutation urbaine, en déployant notamment le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, en assurant l'équilibre territorial de peuplement et en maintenant le cadre de vie quotidien des habitants,
- assurer un développement durable de ces quartiers en déployant notamment le schéma de transition énergétique et écologique,
- permettre l'accès à une offre diversifiée de mobilités,
- favoriser la création de valeur économique dans les quartiers politique de la ville (accompagnement et soutien aux entrepreneurs ainsi qu'aux activités économiques, maintien et renouvellement de la vitalité commerciale,...)
- accompagner la montée en compétences des habitants et contribuer à leur accès à l'emploi,
- accentuer les dynamiques culturelles au sein des quartiers politique de la ville et améliorer la prise en compte des spécificités de ces territoires dans la formalisation de la candidature pour la Capitale européenne de la culture.

5 quartiers ont été retenus sur la métropole :

- à Clermont-Ferrand : les quartiers Nord (Croix-de-Neyrat, Champratel, Les Vergnes), La Gauthière, Saint-Jacques nord, Fontaine-du-Bac.
- à Cournon d'Auvergne : quartier Sud

→ Un projet partenarial d'aménagement : la Grande Opération d'Urbanisme Saint-Jean / Le Brézet

En répondant à l'appel à manifestation d'intérêt du Ministère chargé du Logement relatif à des projets partenariaux d'aménagement en faveur de la sobriété foncière, de la résilience et de la vitalité territoriale, la Métropole a souhaité saisir l'opportunité de voir reconnu, un projet majeur de renouvellement urbain portant sur un secteur industriel à savoir le quartier Saint-Jean / Le Brézet sur lequel elle entend porter une grande opération d'urbanisme.

En effet, ce projet de régénération urbaine, sur un périmètre de plus de 200 ha à l'Est du centre-ville de Clermont-Ferrand, traversé par la future ligne de bus B à Haut Niveau de Service, se positionne sur les problématiques de recyclage urbain, de valorisation des friches ou la transformation de zones d'activités économiques en voie d'obsolescence.

L'ambition de ce grand projet est la création d'un **nouveau cœur métropolitain** basé sur les principes suivants :

- **La régénération de quartiers existants** (quartier Saint-Jean, ZAE du Brézet, dont ancien centre routier du Brézet îlot Jules Verne), au passé industriel, dont les sols et le bâti sont dégradés : **valorisation de friches, remise en état de sols pollués, trame renforcée d'espaces publics,**
- **La mobilité durable** : desserte et connexion aux autres intensités métropolitaines (centre-ville, Gare, Estaing) par la ligne B BHNS et des aménagements performants pour les **modes actifs** (ex : un « ring » modes doux à pied, à vélo – boucle reliant le quartier Saint-Jean à la ZAE du Brézet)
- **La résilience** : diminution de l'exposition au **risque d'inondation**, désimperméabilisation des sols, gestion de l'eau intégrée dans la conception des espaces verts et paysagers, **végétalisation** de la ville, vers des écoquartiers,
- **L'innovation** : ces nouveaux quartiers allieront habitat, nature, industries et activités tertiaires. Cette mixité fonctionnelle, inclusive du tissu bâti et économique existant, sera source d'innovation dans les formes urbaines créées et fondera **une identité forte et originale** à même d'opérer un véritable **changement d'image.**

→ Une candidature de la Ville d'Aulnat au concours d'idées d'architecture et d'urbanisme European

Ce concours d'idées, se déroulant dans une vingtaine de pays européens, permet à des collectivités de proposer des sites en devenir à la réflexion de jeunes professionnels, pour être suivi d'expérimentations in-situ pour les équipes sélectionnées.

La commune d'Aulnat a souhaité se porter candidate à la nouvelle session d'European, au regard d'un tènement foncier sur lequel était anciennement implanté une école, aujourd'hui vierge de toute occupation, et qu'elle aimerait mettre en valeur en créant un quartier exemplaire et innovant.

Une dizaine de logements à forte qualité environnementale et promouvant des modes d'habitat inclusif pourrait cohabiter avec des voies de circulation douce (liaison piétonne Nord-Sud), générant ainsi une véritable continuité entre différents secteurs et le site à vocation métropolitaine au Nord de la Halte ferroviaire en lien avec la zone du parvis de l'aéroport considéré en tant que secteur de projet stratégique dans le cadre du tracé de la ligne B du projet InspiRE.

La Métropole a souhaité s'engager aux côtés de la Ville d'Aulnat ce sur dossier de candidature dont les résultats seront prononcés en décembre 2021.

→ Une opération de revitalisation du territoire multi-sites

La Métropole s'engage également dans la définition d'une politique de revitalisation de ses centre-villes, centre-bourgs à travers la mise en place d'une Opération de revitalisation du territoire (ORT). Pour redynamiser ses centralités, une politique forte de la part des communes et de la Métropole, permettra de mettre en œuvre des

actions en matière de rénovation de logements anciens, de développement du commerces de proximité, de mobilités, des aménités offertes ou encore des espaces publics.
Dans cette perspective, des aménagements urbains majeurs sont à l'étude, notamment pour les villes d'Aubière et de Cournon, pour réaffirmer l'importance de « la place » dans la ville tant en termes de fonctionnalité, de qualité des espaces publics que de vivre ensemble.

Transformer la ville, développer une urbanité bienveillante s'accompagne également de la mise à disposition d'un service public de qualité et de proximité. Pour cela, la Métropole et les communes s'engagent dans les prochaines à poursuivre la construction, la rénovation et la réhabilitation de plusieurs équipements publics. Sans pouvoir être exhaustif, il est intéressant de noter, d'ores et déjà, la priorité accordée par plusieurs communes de la Métropole au développement d'équipements à destination de la jeunesse, la construction de nouveaux équipements scolaires et des cantines. Ce sont également les projets visant au renforcement d'un égal accès de tous en matière de santé.

4. ENTRAÎNER LE TERRITOIRE

La Métropole clermontoise est porteuse d'un rayonnement et d'une dynamique de croissance et d'aménités qu'elle est la seule à pouvoir assumer au sein d'un vaste territoire plus ou moins rural et, en ce sens, elle se doit de s'affirmer en tant que pôle de rééquilibrage vers l'Ouest de la grande région Auvergne Rhône Alpes et d'afficher son rôle spécifique au sein du Massif Central.

4.1. Les coopérations à l'œuvre

→ Le Grand Clermont

C'est dans cette logique qu'elle collabore activement avec ses territoires périphériques au sein du PETR Le Grand Clermont et du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne. Elle va, dans ce cadre et au regard de la crise climatique, activement participer à la refondation des grands principes de la politique d'aménagement et de développement portés par le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont depuis une dizaine d'années.

→ Une Métropole porte d'entrée du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

L'Agence nationale de la cohésion des territoires en parle...



Quand un territoire urbain et un territoire rural coopèrent...

En 2011, le parc naturel régional (PNR) des volcans d'Auvergne et Clermont Auvergne Métropole ont noué une convention de coopération autour des loisirs et du tourisme durable. Une démarche partie d'un constat partagé : la qualité de vie et l'attractivité de la métropole auvergnate sont indissociables des richesses écologiques des territoires qui l'entourent.

De fait, la métropole capte les flux de touristes qui se diffusent ensuite sur le territoire du PNR, et ses habitants ont l'habitude de fréquenter les espaces naturels de la chaîne des Puys pour y mener des activités sportives et de plein air. De leur côté, les habitants des zones rurales bénéficient des services de la métropole.

Différents et complémentaires

D'un côté, donc, une métropole de 290 000 habitants et 21 communes. De l'autre, un parc naturel régional avec son point culminant, le puy de Dôme, classé Grand Site de France, en 2008 : un territoire rural de 90 000 habitants.

Pourtant, ces deux espaces sont étroitement liés l'un à l'autre. La relation de coopération qui s'est nouée contribue à la qualité de vie des habitants de la métropole et participe au développement local des zones rurales. Elle procure, en effet, une source d'activités économiques autour des loisirs de proximité et du tourisme aux habitants des communes du parc naturel régional.

→ Le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Espace de dialogue et de coopération, le Pôle Métropolitain a pour vocation, depuis sa création en octobre 2013, de mettre en relation et en synergie des territoires rassemblés, au-delà des frontières administratives et géographiques classiques, à l'échelle du bassin de vie. Cette mise en réseau a donné lieu à la concrétisation de plusieurs démarches notamment sur la rivière Allier, les mobilités, ou encore le développement de l'économie numérique. Cette interterritorialité se nourrit de rencontres, d'échanges, et de projets, grâce à l'ingénierie de l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole.

→ Les contrats de réciprocité

C'est également tout le sens qu'elle entend donner aux contrats de réciprocité dans lesquels elle s'est engagée récemment avec Saint-Flour Communauté ou le Parc naturel régional du Livradois Forez. Les collaborations portent sur développement économique et touristique, la culture, la mobilité, l'environnement, la transition énergétique, l'agriculture et la forêt. Les premiers échanges ont eu lieu et particulièrement autour de la candidature à la Capitale européenne de la culture, du tourisme avec Saint-Flour Communauté et autour de l'agriculture et la forêt avec le Parc régional du Livradois-Forez. Ces contrats sont appelés à se développer et ainsi structurer les relations de la Métropole avec ses territoires voisins.

→ Une candidature à la Capitale européenne de la Culture à l'échelle du Massif Central

Depuis 2015, la Ville de Clermont-Ferrand travaille à un projet de candidature au titre de Capitale européenne de la Culture pour 2028, prochaine année où le titre sera attribué à une ville française. Ce programme européen est une opportunité de développement et de rayonnement. Sa mise en œuvre est également une aventure fédératrice pour les forces vives locales. Il est alors apparu naturel pour cette mise en mouvement que la candidature puisse s'appréhender à l'échelle du Massif central. Ce territoire s'est imposé comme un espace riche de son environnement, de sa préservation, de ses ressources naturelles et culturelles... Penser le devenir de cet espace dans un contexte de crise prend un sens particulier à l'heure où les réponses locales semblent l'une des clés face aux défis européens et mondiaux. Une capitale européenne à l'échelle du massif central permettra de valoriser les savoir-faire et les atouts de ce grand territoire. Elle favorisera la proximité, la qualité et le cadre de vie ainsi que le resserrement des liens entre les personnes. Elle mobilisera une pluralité d'acteurs dans une mise en mouvement d'un territoire à la croisée des chemins de l'urbain et du rural, avec une empreinte industrielle et ouvrière forte. Dans cette perspective, la Métropole en tant que pôle d'équilibre du massif central entend prendre toute sa part à cette candidature particulièrement structurante pour le territoire.

A travers une gouvernance renouvelée, la Métropole peut jouer un rôle prépondérant pour l'attractivité et la mise en tourisme d'un territoire aux nombreuses pépites à l'instar du Musée archéologique de la Bataille de Gergovie, site emblématique du récit Arverne ou du Grand site de France du Puy-de-Dôme ou de la rivière Allier.

Enfin, c'est également par son implication forte dans la lutte contre le changement climatique et la transition écologique qu'elle peut jouer pleinement son rôle car la métropolisation, en dehors de ses effets redistributifs évidents, n'est pas sans répercussion sur son hinterland. C'est en étant pleinement consciente de sa responsabilité et de son pouvoir d'agir que la Métropole clermontoise espère amorcer le virage du XXIème siècle. Les réponses apportées conditionneront la soutenabilité du modèle de développement harmonieux qu'elle promeut et sa place dans l'espace géographique régional et national.

ANNEXE 3

PLAN D' ACTIONS

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - PLAN D' ACTIONS

<p>1- DEVENIR UNE METROPOLE RESILIENTE</p>	<p>1-1 Des mobilités durables et pour tous</p>	<p>1/Mettre en œuvre la dynamique du projet Inspire et l'ensemble de ses composantes</p> <p>2/Mettre en œuvre le schéma métropolitain de pistes cyclables</p> <p>3/Mettre en œuvre une zone à faible émission</p> <p>4/Verdir la flotte publique de véhicules</p> <p>5/Implanter des bornes de recharge électrique</p> <p>6/Implanter des stations GNV</p> <p>7/Lancer la réflexion pour un service express métropolitain sur le réseau ferré</p> <p>8/Travailler sur les haltes ferroviaires</p> <p>9/Devenir un centre international d'expertise des mobilités durables avec Orbimob</p>
	<p>1-2 La rénovation thermique des logements et des bâtiments publics</p>	<p>1/Innover sur de nouvelles formes d'habiter et promouvoir la construction durable</p> <p>2/Rénover le parc de logement social</p> <p>3/Elaborer un schéma directeur de l'immobilier</p> <p>3/Soutenir la rénovation du parc privé</p> <p>4/S'engager vers un Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)</p> <p>5/Travailler sur les copropriétés privées</p> <p>6/Rénover thermiquement les bâtiments et équipements publics</p> <p>7/Rénover thermiquement les établissements scolaires et leurs annexes</p> <p>8/Animer le territoire en matière de transition énergétique</p> <p>9/Mettre en place une gestion énergétique des bâtiments (GMAO-GTB-BIM)</p> <p>10/Accompagner les porteurs de projet de « chaleur renouvelable »</p>
	<p>1-3 Une agriculture de qualité et de proximité</p>	<p>1/Construire la résilience alimentaire du territoire</p> <p>2/Préserver et reconquérir du foncier agricole</p> <p>3/Accompagner le développement d'une ceinture maraîchère</p> <p>4/Favoriser la restauration collective locale</p> <p>5/Développer une culture du consommateur sain et local</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - PLAN D'ACTIONS

	6/Construire une stratégie foncière
	7/S'inscrire dans le cadre du Projet Alimentaire territorial
	1-4 Des ressources préservées
	1/Devenir un Territoire à énergie positive (TEPos) à l'horizon 2050
	2/Compléter le réseau de chaleur existant
	3/Poursuivre la mise en œuvre du Plan Biodiversité dans le cadre de la stratégie nationale
	4/ Définir la stratégie des aires protégées 2030 sur les coteaux secs et les sites d'intérêt géologiques et les protections de biotope qui en découlent
	4/Conduire une réflexion sur la ressource bois
	5/Conforter la trame verte et bleue – mettre en œuvre un contrat vert et bleu
	6/Porter un projet de boucle énergétique locale
	7/Maîtriser la gestion des eaux pluviales et le risque inondation
	8/Poursuivre le déploiement de bassins d'orage (bassins de stockage restitution)
	9/Augmenter la capacité de traitement des eaux usées et la méthanisation des boues
	10/Améliorer la gestion de l'eau potable
	11/Veiller à la gestion des rivières par l'aménagement des berges et la renaturation
	12/Réduire, améliorer la collecte et valoriser les déchets
	13/Moderniser le parc de déchetteries
	2-1 Une ambition culturelle forte
2- POURSUIVRE UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX	1/Accompagner la candidature à la capitale européenne de la culture
	2/Consolider le réseau de lecture publique métropolitain
	3/Créer une Cité du Court dans le domaine de l'image et des industries culturelles (ICC)
	4/Conforter le réseau des écoles de musique
	5/Mettre en œuvre le plan muséal
	6/Conforter les projets d'équipements culturels municipaux ou métropolitains
	7/Valoriser le patrimoine
	8/Obtenir le label Pays d'art et d'histoire

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - PLAN D' ACTIONS

<p>2-2 Soutenir l'économie, la recherche et l'innovation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1/Conforter le plan d'urgence de soutien à l'économie locale 2/Monter en puissance sur la clause sociale et environnementale des marchés publics 3/Accompagner la création d'entreprises par des résidences d'entrepreneurs 4/Accompagner la filière des industries culturelles et créatives 5/Accompagner les entreprises innovantes 6/Soutenir le label I-Site et la stratégie immobilière de l'Université Clermont Auvergne 7/Repositionner le label French Tech sur le domaine des « Clean Tech » 8/Requalifier les principales zones d'activités 9/Anticiper l'industrie 5.0 de demain 10/Accompagner la première station hydrogène de la Région Auvergne-Rhône-Alpes 11/S'appuyer sur l'Economie Sociale et Solidaire
<p>2-3 Mettre en œuvre la feuille de route « Métropole inclusive »</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1/Construire le prochain protocole d'accord PLIE 2022-2027 2/Expérimenter un Territoire Zéro Chomeur de longue durée 3/Renforcer les politiques jeunesse des communes et de la Métropole
<p>2-4 Le Sport « Santé et Bien-Être » pour tous</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1/Finaliser l'extension du Stade Gabriel Montpied 2/Se mobiliser en faveur du sport féminin 3/Accueillir les sites d'entraînement des Jeux Olympiques 4/Réhabiliter et construire des équipements sportifs de proximité 5/Rénover thermiquement les équipements sportifs (piscines, patinoire, stades, gymnases)
<p>2-5 Le tourisme durable</p>	<ol style="list-style-type: none"> 6/Viser la labellisation Destination internationale responsable 7/Poursuivre la réalisation de la voie verte « Via Allier » 8/Réhabiliter ou construire des équipements d'infrastructures touristiques 9/Aménager une infrastructure d'accueil pour les bus de tourisme 10/Inventer de nouvelles formes de valorisation du patrimoine

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - PLAN D' ACTIONS

	<p>2-6 Une Métropole intelligente et participative</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1/Mettre en œuvre la transition numérique 2/Accompagner la conduite du changement 3/Encourager la gouvernance de la donnée 4/Moderniser la relation à l'usager 5/Inscrire la concertation avec les citoyens dans toutes les politiques publiques
<p>3 – REUSSIR LA MUTATION URBAINE</p>	<p>3-1 Favoriser la sobriété foncière</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1/Dessiner la nouvelle feuille de route du Plan Local de l'Habitat 2022-2027 2/Conduire la rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la politique de la ville 3/Porter la Grande Opération d'Urbanisme Saint Jean/Le Brézet 4/Candidater au concours d'idées Européen sur la ville d'Aulnat <p>3-2 Mettre en œuvre la ville durable</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/Développer la nature en ville 2/Lutter contre les îlots de chaleur 3/Veiller au partage de l'espace public (stationnement, piétonisation, cycles) 4/Conforter les aménagements urbains de proximité communaux ou métropolitains <p>3-3 Promouvoir la qualité de ville</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/Piloter le contrat de ville 2/Conduire l'opération de revitalisation du territoire multi-sites 3/Construire ou réhabiliter les équipements publics de proximité 4/Prioriser le développement des équipements publics à destination de la jeunesse 5/Veiller à l'accès pour tous en matière de santé
<p>4- ENTRAINER LE TERRITOIRE</p>	<p>4-1 Affirmer la place de la Métropole</p> <p>4-2 Développer l'Alliance des territoires</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1/S'affirmer en tant que pôle d'équilibre de l'Ouest de la région Auvergne-Rhône-Alpes 2/Conforter son rôle de pôle urbain du Massif central 3/Participer à la refondation du projet de territoire du Grand Clermont <ol style="list-style-type: none"> 1/Conforter le partenariat avec le Parc Naturel Régional des Volcans 2/Collaborer avec les territoires périphériques à l'échelle du Pôle métropolitain 3/Mettre en œuvre les contrats de réciprocité

ANNEXE 4

INDICATEURS



LES INDICATEURS

Thème	indicateurs	chiffre	année	sources/commentaires
Mobilité	Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parking à vélos sécurisés	40	2020	
	Existence de pôles multimodaux :	non		
	Existence de zones à faible émissions :	oui		
	Existence de voies réservées au covoiturage	non		
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte des transports collectifs	43 %	2019	
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	100 %		
	Automobile : Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités	11,6 %	2020	Sans les VUL, la part seule pour les VL est de 25 %. Flotte CAM uniquement
	Automobile : Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc privé	inconnu		
	Automobile : Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	35	2022	
Energie	Emissions de gaz à effet de serre du territoire total	1425,85 kt CO2 eq	2017	ORCAE
	Emissions de gaz à effet de serre du territoire total et par habitant)	4,89	2017	ORCAE
	Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)	6393 GWh	2017	ORCAE
	Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.)	574247 MWh	2017	ORCAE
	Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)	inconnu		
	Rénovation énergétique Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises			Définition de passoires thermiques ? (F et G?)
	Rénovation énergétique : Répartition du parc immobilier par étiquette du DPE	2% en A 3 % en B 15 % en C 35 % en D 28 % en E 12 % en F 4 % en G	2016	Diagnostic PTRE
	Rénovation énergétique : Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée			En cours de travail avec URBS (DHPV) Donnée bientôt disponible

	Rénovation énergétique : Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	70	2020	
	Etat des systèmes de chauffage : Nombre de chaudières à fioul	Inconnu		On a le consos de Produits pétroliers dans le chauffage résidentiel et tertiaire
	Etat des systèmes de chauffage : Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (inserts, poêles, chaudières à bois installés avant 2002)	5000	2017	Estimation ATMO
	Etat des systèmes de chauffage Existence de réseaux de chaleurs ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	Oui 4 réseaux de chaleur : 2 gaz, 2 avec chaufferies bois taux ENR > 65 % et >90 %		
	Etat des systèmes de chauffage Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées,..) établissements de santé, bâtiments publics	Majoritairement gaz, en partie biomasse (raccordement RCU)		
Traitement des déchets / Economie circulaire	Tonnage de déchets produits par le territoire	145713 tonnes 495,69 kg/habitant	2019	Rapport d'activité Gestion des déchets
	Etat des équipements de tri au regard des normes			Quelles normes concernées spécifiquement ?
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans structures restauration collective et pour logements collectifs	oui	2019	Rapport d'activité Gestion des déchets
	Taux de tri sélectif par filière	Taux de valorisation matière 47,55%	2019	Rapport d'activité Gestion des déchets
Agriculture et alimentation locale	Existence d'un projet alimentaire territorial	oui		
	Nombre d'exploitations agricoles	147	2018	Diagnostic agricole PLUi
	Nombre de producteurs vendant en circuits courts / de marchés de producteurs ou d'AMAP			
	Surface agricole du territoire	42 %		Diagnostic agricole PLUi
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du	588 ha en		Diagnostic agricole PLUi

	territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale	« agriculture biologique » et 29 exploitations		
	Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire			
Actions en matière de biodiversité	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.	18000 ha	2015	Estimations dans le cadre du Schéma de transition énergétique et écologique
	Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)			DCE
	Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés			Données PLUi
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable			
	Surface des haies			
	Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité	Oui		En cours de construction LPO
	Label « territoires engagés pour la nature »			
	Label « terre saine »			
Lutte contre artificialisation des sols	Etat d'avancement du PLUi	Elaboration du PADD	2021	Débat PADD fin année 21
	Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme	À définir	2022	PLUi
	Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et ou naturelles et ou forestières	A définir	2022	PLUi
	Potentiel de recyclage foncier	A définir	2022	PLUi
	surfaces désartificialisées	A définir	2022	PLUi
Eau et assainissement	compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes			DCE
	taux de fuite des réseaux du territoire			DCE
	nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions			DCE
	couverture d'un territoire par un SAGE	oui		DCE

ANNEXE 5

PROJETS 2021

Projets proposés sur le territoire de Clermont-Auvergne Métropole en 2021

Bénéficiaire (Commune ou EPCI)	Intitulé du projet	Coût total du projet (HT)	Montant subvention DSIL exceptionnelle sollicité	Taux de subvention sollicité	Insart CRTE
DSIL exceptionnelle (RELANCE)					
Clermont-Ferrand	Végétalisation de l'école Charles Perrault (QPV)	188 000,00	62 040,00	33 %	
Clermont-Ferrand	Végétalisation de l'école Nestor Perret	291 000,00 €	96 030,00 €	33 %	
Aubière	Aménagement de la plaine sportive du Bourzac	850 000,00 €	255 000,00 €	30 %	
Beaumont	Développer les mobilités du quotidien « Prolongement du chemin vert avenue du Stade lieu-dit « Les Cheires »	99 500,00 €	49 750,00 €	50 %	
Clermont Auvergne Métropole	Sécurisation des sites d'eau et d'assainissement	250 000,00 €	150 000,00 €	60 %	
Clermont Auvergne Métropole	Préservation du patrimoine – conservation par ré-aménagement des réserves et vitrines de la salle des ex-voto du Musée Bargoin- reporté 2020	1 255 936,00 €	289 995,62 €	23,09 %	
Cébazat	Remplacement des gradins de l'équipement culturel « Sémaphore »	279 896,45 €	139 948,00 €	50 %	
Durtol	Rénovation d'un bâtiment communal pour création d'un espace médical	639 676,00 €	350 000,00 €	54,72 %	
Gerzat	Modernisation et déploiement d'équipements numériques dans les écoles	178 043,00 €	43 363,50 €	24,36 %	
Romagnat	Reconversion du LEP : Création d'un centre de Loisirs sans hébergement ainsi que des locaux associatifs	4 736 000,00 €	450 000,00 €	9,50 %	
Nohanent	Rénovation thermique de l'école maternelle.	112 930,00 €	33 171,00 €	29 %	
Coumorn d'Auvergne	Réfection de la toiture de l'école	180 000,00 €	63 000,00 €	35 %	
total		1 060 981 €	1 982 298,12 €		

DSIL rénovation thermique (RELANCE)					
Clermont-Ferrand	Rénovation Thermique du gymnase Anatole France	708 333,00	233 750,00	25,00 %	
Clermont-Ferrand	Rénovation groupe scolaire Alphonse Daudet (Maternelle+ primaire+ restaurant)	1 127 165,00	343 859,59	0,00 %	
Beaumont	Rénovation énergétique des bâtiments « Restructuration de la Maison des Beaumontois »	137 500,00	48 400,00	0,00 %	
Clermont Auvergne Métropole	Transition écologique – Piscine de Lempdes – réfection de la toiture	1 500 000,00	900 000,00	60,00 %	
Chamalières	Réalisation de travaux sur des bâtiments communaux	542 000,00	162 600,00	30,00 %	
Royat	Rénovation et mise aux normes de l'hôtel de ville	1 813 740,00	1 086 526,50	59,91 %	
total		5 828 738 €	2 775 136,09 €		

DETE (1ère prog)					
AUBIERE	Aménagements de 3 îlots de fraîcheur en centre bourg	302 932	90 000	30	
BLANZAT	Travaux d'économie d'énergie et d'isolation des bâtiments communaux	23 965	10 784	30+15	
BLANZAT	Travaux d'économie d'énergie et de sécurisation du groupe scolaire Louis Blanc	26 968	11 565	30+15	
CEBAZAT	Remplacement des gradins de l'équipement culturel « Sémaphore »	279 896	0	30	
CEYRAT	Consolidation de la charpente de l'Hôtel de ville	58 850	17 655	30	
CEYRAT	Installation de visiophones avec contrôle d'accès à distance à l'ALSH	11 000	3 300	30	
CHAMALIERES	Aménagement de l'aire naturelle au stade Claude Wolff	280 000	84 000	30	
GERZAT	Acquisition et installation de matériel informatique et tableaux numériques interactifs dans les écoles	93 540	0	30	
GERZAT	Aménagement de sols souples et acquisition de jeux pour le parc de la Treille	47 040	14 112	30	
GERZAT	Travaux de rénovation, accessibilité et rénovation de bâtiments communaux	480 500	144 150	30	
LEMPDES	Rénovation pour mise aux normes des vestiaires et des tribunes du stade municipal	500 000	0	30	
LEMPDES	Rénovation des menuiseries extérieures de la mairie	79 335	23 801	30	
LEMPDES	Rénovation de la toiture du groupe scolaire Les Vaugondières	174 928	52 478	30	
NOHANENT	Rénovation thermique de l'école maternelle	112 930	0	30	
NOHANENT	Réhabilitation du mur du cimetière	26 964	8 089	30	
ORCINES	Rénovation des façades du foyer rural	380 000	141 000	30+15	
PERIGNAT LES SARLIEVE	Aménagement paysager de la commune et préservation de la biodiversité	112 279	33 684	30	
PERIGNAT LES SARLIEVE	Rénovation et modernisation du groupe scolaire Jules Feiry	98 881	29 664	30	
ST GENES CHAMPANELLE	Installation d'une chaufferie bois à granulés d'une capacité à 90 KW à la mais	115 000	34 500	30	
			990 732,00 €		

DSIL classique – projets proposés					
Clermont-Ferrand	Mise en accessibilité du groupe scolaire Jean ZAY	120 000,00 €	39 600,00 €		33,00 %
Clermont Auvergne Métropole	Equipements de l'Auberge de jeunesse avec ouverture prévue en septembre 2021 (mobilier et aménagement cuisine)	728 869,00 €	437 621,40 €		60,04 %
Cébazat	Rénovation énergétique et mise en conformité de l'équipement culturel "Sémaphore"	707 610,00 €	213 368,00 €		30,15 %
Ceyrat	Réhabilitation thermique de l'Espace Culture et Congrès Henri-Biscarat	1 093 728,00 €	328 118,00 €		30,00 %
Chamalières	Réalisation de travaux sur ses bâtiments communaux – Foyer des jeunes	43 880,00 €	13 164,00 €		30,00 %
Chamalières	travaux de rénovation école Ferry	360 000,00 €	270 000,00 €		75,00 %
Coumon d'Auvergne	Réalisation de travaux sur cinq bâtiments communaux	173 670,70 €	52 101,21 €		30,00 %
Gerzat	Travaux de rénovation, d'accessibilité et de sécurisation des bâtiments communaux	480 500,00 €	144 150,00 €		30,00 %
Le Cendrie	Restructuration du Groupe Scolaire Henri Barbusse	2 986 800,00 €	1 018 020,00 €		34,08 %
Nohanent	Réalisation des toilettes de l'école maternelle	11 157,00 €	2 789,00 €		25,00 %
Pont-du-Chateau	Travaux d'extension d'un équipement public Ecole Jean Alix	800 000,00 €	309 000,00 €		38,63 %
Romagnat	Mise en place d'une partie de l'agenda différé de l'accessibilité programme ADAP des bâtiments communaux	85 850,00 €	42 925,00 €		50,00 %
Clermont Auvergne Métropole	Mise en conformité du système d'éclairage du terrain d'honneur du Stade Gabriel Montpied	1 569 669,22 €	941 801,53 €		60,00 %
Aubière	Rénovation Thermique de l'école élémentaire Beaudonnat	330 660,67 €			0,00 %
Blanzat	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	23 964,65 €	8 387,63 €		35,00 %
total			3 821 045,77 €		
		total général	9 277 261,98 €		

Total spécial Clermont-Auvergne Métropole

Demandes de DSIL classique				
Clermont-Auvergne Métropole	Equipements de l'Auberge de jeunesse avec ouverture prévue en septembre 2021 (mobilier et aménagement cuisine)	728 869,00 €	437 821,40 €	60,04 %
Clermont-Auvergne Métropole	Mise en conformité du système d'éclairage du terrain d'honneur du Stade Gabriel Montpied	1 569 869,22 €	762 378,60 €	48,57 %
	total		1 200 000,00 €	

DSIL exceptionnelle – Projets proposés

Clermont-Auvergne Métropole	Sécurisation des sites d'eau et d'assainissement	250 000,00 €	150 000,00 €	60 %
Clermont-Auvergne Métropole	Préservation du patrimoine – conservation par ré-aménagement des réserves et vitrines de la salle des ex-voto du Musée Bargoin- reporté 2020	1 255 936,00 €	289 995,62 €	23,09 %
	total		439 995,62 €	

DSIL rénovation thermique – Projets proposés

Clermont-Auvergne Métropole	Transition écologique – Piscine de Lempdes – réfection de la toiture	1 500 000,00	900 000,00 €	60,00 %
	total		900 000,00 €	

total général**2 539 995,62 €**

**Crédits spécifiques de la politique de la ville mobilisés sur le territoire de Clermont Auvergne
Métropole en 2021**

Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant subvention attribué
Porteurs de projets du contrat de ville (associations, collectivités...)	Programmation initiale du contrat de ville : - Pilier Cohésion sociale - Pilier Emploi et développement économique - Pilier 3 : Cadre de vie et renouvellement urbain - Ingénierie 81 porteurs de projets et 114 actions	781 323 € (dont 330 000 € dédiés au programme de réussite éducative)
	Quartiers solidaires jeunes	33 738 €
	Quartiers d'été	95 000 €
Structures employeuses	Postes d'adultes-relais : - 23 conventions	457 126 €
Total 2021 (programme 147 du budget de l'État) : 1 367 187 €		